

CONTRAT DE VILLE

2015 – 2020

CONVENTION CADRE



TABLE DES MATIERES

Table des matières	3
Préambule	6
Une nouvelle Géographie prioritaire	6
Une nouvelle gouvernance territoriale.....	7
Un nouveau cadre contractuel.....	8
Mobilisation du droit commun	8
Contexte territorial.....	9
Nouvelle carte intercommunale	10
Au cœur du Grand Paris.....	10
la politique de la ville sur le territoire communautaire	12
Les Ulis.....	13
Palaiseau	13
La nouvelle géographie prioritaire	13
Bilan synthétique des CUCS 2007 – 2014.....	16
Diagnostic territorial	20
Situation intercommunale	21
Démographie	21
Emploi et activité économique.....	21
Accessibilité, transports	24
Composition et niveau de vie des ménages.....	24
L’habitat et le logement	27
Les équipements, services à la personne	28
Les Ulis	29
Démographie	29
Situation économique	29
Education	32
Situation sanitaire	32
Emploi et activité économique.....	33
Habitat et cadre de vie	33
Diagnostic quartier prioritaire.....	37
Palaiseau.....	40
Démographie	40
Situation économique	40
Situation sociale et sanitaire	43
Emploi et activité économique.....	43

Habitat et cadre de vie	43
Stratégie territoriale	45
Pilier Cohésion sociale	47
Axe stratégique : Education et petite enfance	48
Contexte général	48
Eléments de diagnostic	50
Orientations stratégiques	50
Axe stratégique : Santé et accès aux soins	57
Contexte général	57
Eléments de diagnostic	58
Orientations stratégiques	59
Axe stratégique : Sécurité, prévention de la délinquance et accès au droit	65
Contexte général	65
Eléments de diagnostic	66
Orientations stratégiques	67
Axe stratégique : Vie sociale des quartiers	72
Contexte général	72
Eléments de diagnostic	73
Orientations stratégiques	74
Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain	78
Axe stratégique : Habitat, transport et cadre de vie	79
Contexte général	79
Eléments de diagnostic	81
Orientations stratégiques	82
Pilier Développement de l'activité économique et de l'emploi	88
Axe stratégique : emploi, insertion et développement économique	89
Contexte général	89
Eléments de diagnostic	90
Orientations stratégiques	91
Pilier Valeurs de la République et citoyenneté	97
Gouvernance	101
Dispositif d'évaluation	104
Participation des habitants	107
La démocratie participative, principes	107
Etat des lieux des pratiques existantes	107
Les Ulis	107
Palaiseau	109

Champs d'action.....	111
Engagements des signataires.....	114
Engagements de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay	114
Engagements de la commune des Ulis	116
Engagements de la commune de Palaiseau.....	119
Engagements de l'Etat.....	119
Engagements du Conseil Général de l'Essonne	122
Engagements du Conseil Régional d'Ile-de-France.....	122
Engagements de l'Agence Régionale de Santé.....	123
Engagements de Pôle Emploi	123
Engagements de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.....	126
Engagements de la Caisse d'Allocations Familiales.....	126
Engagements de la Caisses des Dépôts	127
Engagements de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Essonne.....	128
Engagements de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat	128
Engagements des bailleurs sociaux	129
Engagements de la Faculté des Métiers de l'Essonne	129
Engagements de Transdev – Les cars d'Orsay	130
Conventions d'application du Contrat de ville	131
Conventions de mobilisation du droit commun.....	131
Pacte financier et fiscal de solidarité.....	131
Convention intercommunale de mixité sociale.....	131
Convention de rénovation urbaine	132
Conventions d'utilité sociale	132
Convention locale d'utilisation de l'abattement de TFPB.....	132
Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations	133
Glossaire.....	134
Signatures	136

PREAMBULE

« La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. »

ARTICLE 1, LOI DE PROGRAMMATION POUR LA VILLE ET LA COHESION URBAINE DU 21 FEVRIER 2014

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de *programmation pour la ville et la cohésion urbaine* définit le cadre légal de la réforme de la politique de la ville.

Elle propose de revoir les principaux instruments de la politique de la ville en inscrivant dans la loi la démarche de co-construction de la politique de la ville avec les habitants, en redéfinissant les quartiers prioritaires à partir du critère unique du revenu par habitant, en instituant un contrat urbain global (le contrat de ville) et en engageant une nouvelle étape de la rénovation urbaine.

Posée par la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'*orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine*, la logique d'intervention de la politique de la ville repose sur une double finalité :

- **L'action en direction des « personnes »** (actions en faveur de la tranquillité publique, de l'insertion sociale, professionnelle et culturelle des habitants, de la réussite éducative, etc.)
- **L'action en direction des « lieux »** (actions visant à favoriser la mixité sociale et fonctionnelle, l'intégration urbaine des quartiers, etc.)

UNE NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

La réforme de la politique de la ville définit également une nouvelle géographie prioritaire, actualisée à partir d'un critère unique : le revenu des habitants, mesuré à partir de références locales et nationales. La liste des quartiers prioritaires est établie par décret.

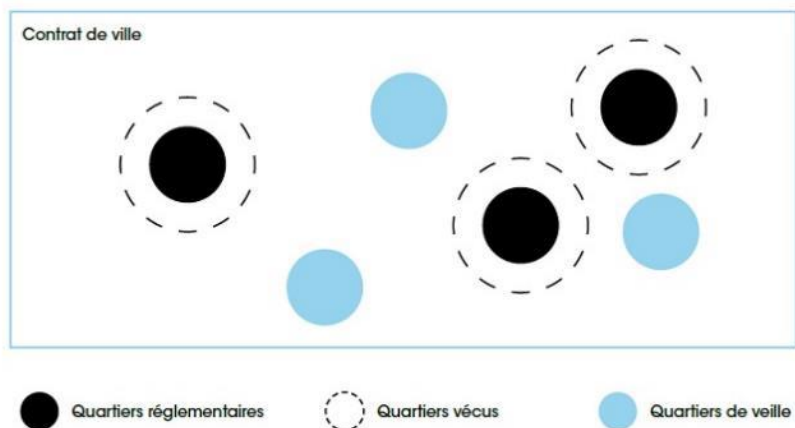
Ce nouveau cadre a pour effet de faire disparaître les zones urbaines sensibles (ZUS) créées par la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'*orientation pour l'aménagement et le développement du territoire* mais également l'ancienne géographie contractuelle dont les contours ont été tracés par voie réglementaire.

Au-delà du strict périmètre législatif du quartier prioritaire, la géographie de la politique de la ville est complétée par les notions de « quartiers vécus » et de « quartiers de veille active » :

Le quartier vécu correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent régulièrement (écoles, équipements sportifs, zones commerciales, parcs d'activités, etc.). La définition du quartier vécu conduit à identifier les institutions, les infrastructures et les équipements auxquels les habitants ont recours. Le périmètre du quartier vécu est

complexe à appréhender car il renvoie, selon les politiques publiques considérées, à des modes d'action et des échelles différentes. Il ne fait pas nécessairement l'objet d'une délimitation précise.

Le quartier de veille active correspond à un territoire qui n'est pas retenu dans la géographie prioritaire « légale » mais pour lequel les acteurs locaux considèrent qu'il est nécessaire de maintenir une attention particulière. Les quartiers de veille active doivent être mentionnés comme tels dans les contrats de ville sans faire l'objet d'une délimitation précise.



UNE NOUVELLE GOUVERNANCE TERRITORIALE

« Sur le territoire intercommunal, l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.

Sur le territoire de la commune, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le contrat de ville. »

ARTICLE 6, LOI DE PROGRAMMATION POUR LA VILLE ET LA COHESION URBAINE DU 21 FEVRIER 2014

La loi positionne **l'échelle intercommunale comme le niveau de pilotage stratégique des contrats de ville**. Pour cela elle renforce, clarifie et harmonise la compétence des EPCI en matière de politique de la ville qui devient obligatoire pour l'ensemble des EPCI (à l'exception des communautés de communes).

Les communes conservent, sur leur territoire et dans le respect de leur clause générale de compétence, la mise en œuvre opérationnelle des actions relevant de leurs champs d'intervention (éducation, sécurité, etc.).

UN NOUVEAU CADRE CONTRACTUEL

La réforme de la politique de la ville met fin aux contrats urbains de cohésion sociale et prévoit leur remplacement par des **contrats de ville uniques et globaux, à l'échelle de l'intercommunalité** qui doit permettre de mobiliser les différentes politiques publiques permettant de répondre aux besoins locaux identifiés.

D'une temporalité identique à celle du mandat municipal (6 ans), le contrat de ville **organise l'articulation des compétences de chacun des signataires potentiels** : l'Etat et ses différents opérateurs, les collectivités territoriales concernées, la Caisse des dépôts et consignations, les organismes d'habitations à loyer modéré, les organismes de protection sociale, les chambres consulaires et les autorités organisatrices de transport. Des ajustements pourront avoir lieu à partir de l'évaluation à mi-parcours (au bout de 3 ans).

« Les contrats de ville élaborés sur les territoires comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville fixent :

1° Les objectifs, notamment chiffrés, que les signataires s'engagent à poursuivre dans le cadre des domaines mentionnés à l'article 1^{er} de la présente loi ;

2° La nature des actions à conduire et, le cas échéant, les modalités opérationnelles de leur mise en œuvre ;

3° Les moyens humains et financiers mobilisés au titre des politiques de droit commun, d'une part, et des instruments spécifiques de la politique de la ville, d'autre part ;

4° Les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville ;

5° Les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus (...);

6° La structure locale d'évaluation chargée de mesurer et d'évaluer ces résultats (...). »

ARTICLE 6, LOI DE PROGRAMMATION POUR LA VILLE ET LA COHESION URBAINE DU 21 FEVRIER 2014

MOBILISATION DU DROIT COMMUN

Le contrat de ville doit reposer sur **l'engagement prioritaire des politiques de droit commun** (politiques publiques déployées indistinctement sur l'ensemble des territoires) avant de pouvoir disposer des crédits spécifiques liés à la politique de la ville (programme 147).

Les politiques de droit commun concernent les politiques mises en œuvre par l'Etat et ses opérateurs, les politiques qui relèvent du champ de compétences des collectivités territoriales et de leurs groupements de la branche famille, et les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement. Elles se traduisent par une territorialisation des politiques publiques pour cibler les quartiers et des engagements budgétaires spécifiques des différents acteurs.

Les politiques de droit commun déployées dans le cadre de la politique en faveur des quartiers en difficulté pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant des quartiers « vécu » et de « veille active ».

CONTEXTE TERRITORIAL

Le contrat de ville concerne le territoire de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS), regroupant les communes de Bures-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Gif-sur-Yvette, Igny, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Vauhallan, Villiers-le-Bâcle et Les Ulis. Il a pour ambition de lutter contre le processus de ségrégation sociale et urbaine dans les zones où se concentrent et se cumulent les difficultés sociales et économiques.

L'action publique au profit des quartiers prioritaires de la politique de la ville suppose une double échelle d'intervention :

- A l'échelle de l'agglomération, pour inverser les mécanismes qui génèrent et confortent les processus de dévalorisation des quartiers et pour enclencher des dynamiques positives d'agglomération.
- Aux échelles de la commune et du quartier prioritaire pour transformer les conditions de vie quotidienne des habitants et pour reconstruire l'attractivité de ces territoires.



Crédit photo : Mairie des Ulis

NOUVELLE CARTE INTERCOMMUNALE

Le calendrier d'élaboration du Contrat de ville s'inscrit dans la même temporalité que celle de l'achèvement de la carte intercommunale en Ile-de-France prévue par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM). Ce texte impose la constitution d'agglomération de plus de 200 000 habitants située dans l'unité urbaine de Paris, au 1^{er} janvier 2016.

Ainsi le Contrat de ville 2015 – 2020 intègre des objectifs, des orientations et actions qui pourront se déployer sur un territoire élargi, après les futures fusions d'EPCI prévues pour le 1^{er} janvier 2016.

AU CŒUR DU GRAND PARIS

La Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay est située sur le projet du Grand Paris visant à renforcer le dynamisme et l'attractivité au plan mondial de la région parisienne, en s'appuyant sur une stratégie de développement urbain durable et en développant une logique de partenariat entre les acteurs institutionnels sociaux et économiques. Le développement du Plateau de Saclay doit incarner le modèle de demain et c'est à travers cette logique ambitieuse que s'inscrivent la Communauté d'agglomération et ses partenaires.

La loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 *relative au Grand Paris* et le décret du 24 juin 2011 font du Contrat de Développement Territorial (CDT) le document engageant l'Etat et les collectivités territoriales concernées sur un partenariat opérationnel d'une durée de 15 ans. L'objectif du CDT est le développement et le renforcement de filières stratégiques.

Le **CDT « Paris-Saclay Territoire Sud »** couvre le territoire de 7 communes membres de la Communauté d'agglomération : Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin et Les Ulis. La cible de ce CDT est de renforcer le potentiel de croissance économique en s'appuyant sur une stratégie d'innovation, mobilisant les nombreux organismes de recherche et d'innovation, publics et privés, présents sur le territoire, et en offrant un cadre favorable à l'installation et au développement de nouveaux acteurs.

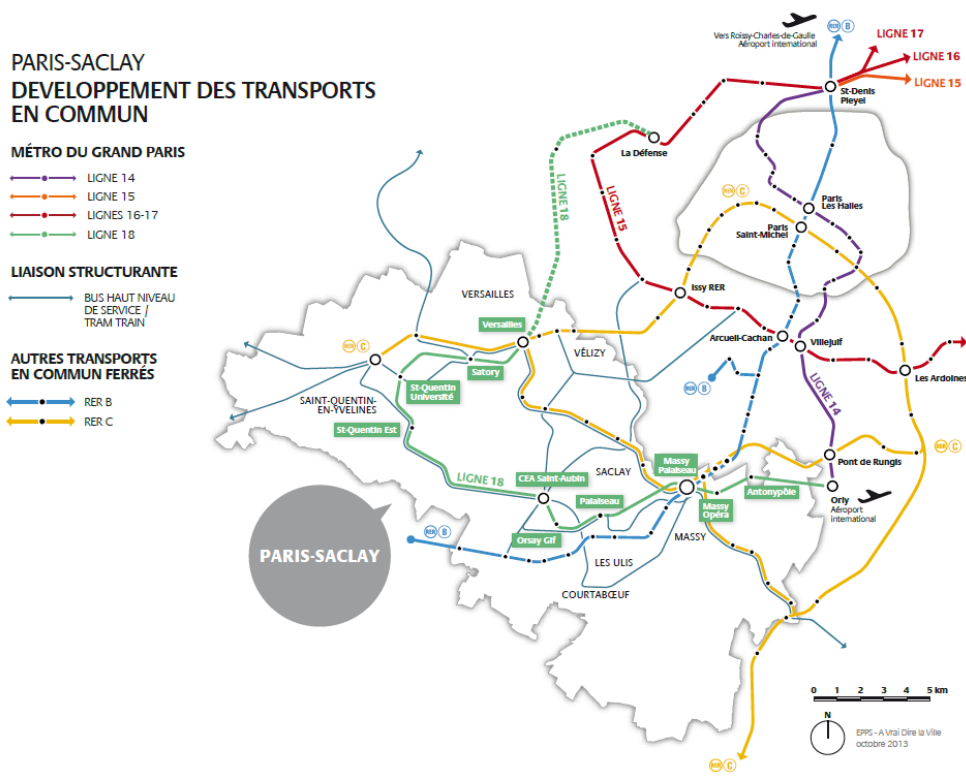
Le fort potentiel de développement économique et d'emplois dans les domaines dits à « haute valeur ajoutée » participe à l'émergence d'emplois induits dans des domaines moins qualifiés, susceptible de contribuer à l'équilibre social du territoire. Cet équilibre social repose sur un renforcement de l'esprit communautaire et sur l'exigence de renforcer la coordination entre les acteurs publics et privés.

Vivre ensemble, c'est aussi choisir de vivre et de partager les mêmes règles de vie et une même appartenance, à un territoire choisi, à une ville et à un quartier. La vie en collectivité doit reposer, d'abord, sur des règles, des principes et des valeurs respectés par tous.

Le projet Paris-Saclay impulse un mouvement incitant ces acteurs à construire une démarche partagée et intégrée. Derrière ces projets, il y a la volonté d'avoir des véritables quartiers attractifs avec des logements, des commerces et de la vie sociale. L'ensemble de ces opérations modifie progressivement, concrètement l'image du territoire et permettra d'amplifier le rayonnement des villes et des quartiers de la Communauté d'agglomération.

Il est prévu la desserte du territoire par la ligne 18 du réseau de transport du Grand Paris Express, projet stratégique pour le devenir de l'Ile-de-France qui doit permettre d'impulser

et d'accélérer les projets urbains situés à proximité. La ligne 18 contribuera à relier le campus Paris-Saclay aux autres pôles de la métropole parisienne.



Le CDT « Paris-Saclay Territoire Sud » préconise d'accorder une attention particulière à la Zone Urbaine Sensible (devenue « Quartier prioritaire ») des Ulis afin d'assurer son développement et son intégration dans la dynamique du cluster, en mettant notamment l'accent sur la redynamisation du parc d'activité de Courtabœuf et sur une meilleure connexion avec le Sud du plateau par le développement des transports. En cela, il s'agit de veiller à l'expression d'une solidarité territoriale à l'échelle de l'agglomération.

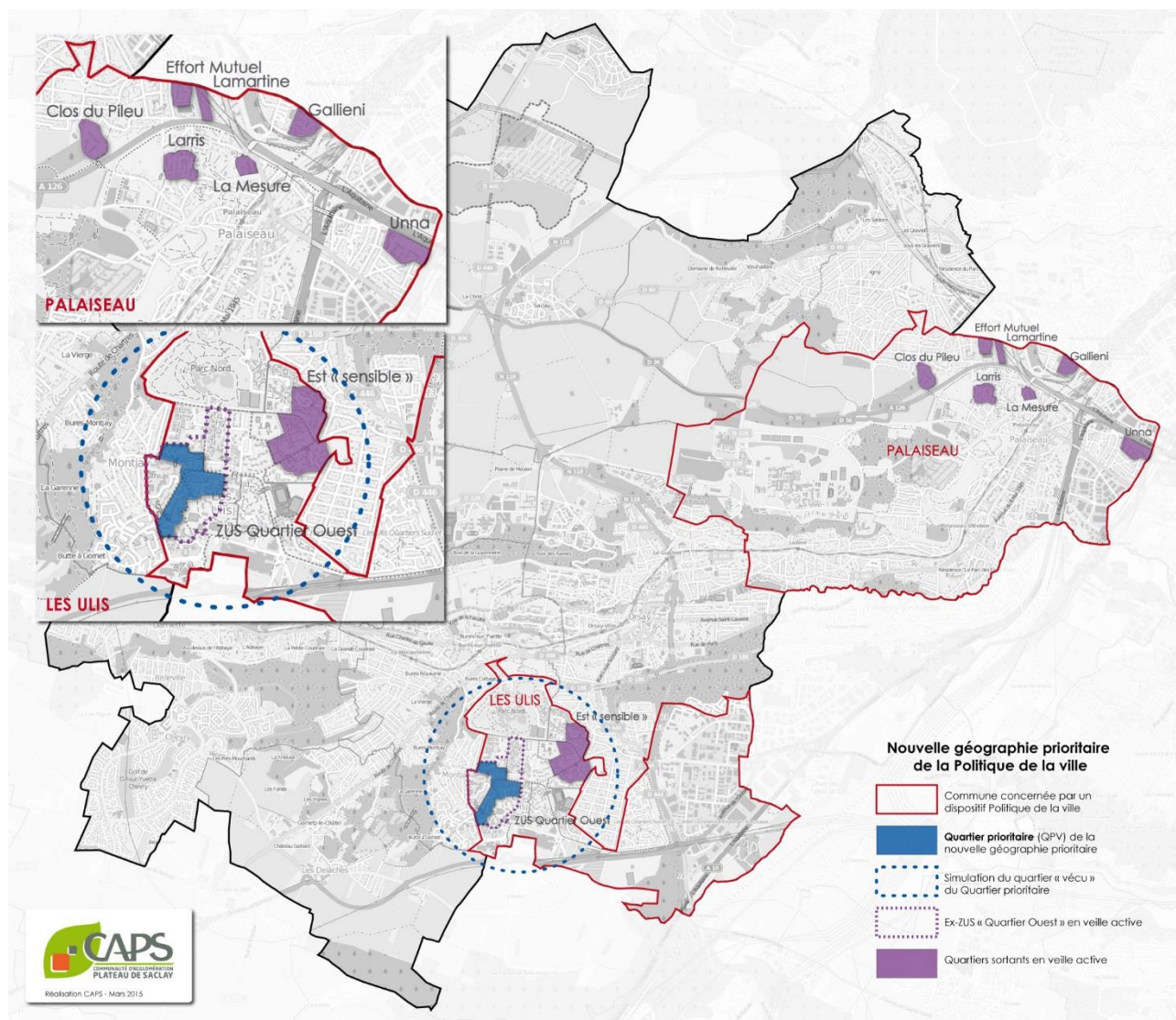
Le territoire de la CAPS est marqué par une **offre de logements présentant une structure déséquilibrée**. Liée à l'histoire de son urbanisation, il se compose, encore aujourd'hui, majoritairement de logements individuels.

La crise économique, limitant voire bloquant les perspectives d'ascension sociale des ménages en début de parcours, fait que la configuration du parc de logement favorise les « effets de concentration ». De plus, la crise immobilière locale et le départ d'une partie des « classes moyennes » ont contribué à la marginalisation de certaines catégories de populations dans les quartiers et ont bloqué leur parcours résidentiel. Par conséquent, un certain nombre d'îlots ont développé une fonction d'accueil social « de fait ».

L'ouverture de nouvelles zones en prolongement des quartiers déjà existants, l'optimisation des sites encore libres dans le tissu et les conversions de futures zones d'activités en zones mixtes habitat/activités apparaissent comme primordiales dans **l'élaboration d'une politique de peuplement à l'échelle intercommunale**. Cette dynamique de développement doit s'effectuer par une **démarche de travail territorialisé à l'échelle de l'agglomération** et entre les différents partenaires (Etat, bailleurs HLM, travailleurs sociaux).

Pour préserver l'identité du territoire, le travail sur la question du peuplement est centrale et cela doit passer par la constitution d'un équilibre social des quartiers (construction de logements de qualité, projets de lotissements et d'accession à la propriété).

LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE



Conformément à ses statuts approuvés par délibération le 25 juin 2009, la Communauté d'agglomération exerce en lieu et place de ses communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire la compétence politique de la ville (Article 7-4). Celle-ci se décline dans la gestion des dispositifs contractuels de développement urbain et local, et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire et dans la gestion de dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance.

Avant définition, par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, d'une nouvelle géographie prioritaire et d'un nouveau cadre contractuel, le territoire de la CAPS comprenait deux communes concernées par des dispositifs de la politique de la ville : Les Ulis et Palaiseau

LES ULIS

Sur le territoire de la commune des Ulis existait une Zone Urbaine Sensible, **la ZUS « Quartier Ouest »** créée en 1996 (décrets n° 9611-56 et n° 9611-57 du 26 décembre 1996 définissant la liste des zones urbaines sensibles et la liste des zones de redynamisation urbaine). S'y est ajouté en 2007 un périmètre contractuel dénommé **Est « sensible »**, visant à répondre au phénomène de paupérisation qui s'est élargie à l'est de la commune.

C'est pour ces deux quartiers que la commune des Ulis, l'Etat représenté par le Préfet de l'Essonne et le Préfet délégué de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances de l'Essonne ont signé un **Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) le 13 avril 2007** (document contractuel remplacé par le présent contrat de ville).

La commune a également signé le **11 septembre 2006 une Convention ANRU** visant à poursuivre l'Opération de Renouvellement Urbain initiée en octobre 2002.

PALaiseau

La commune de Palaiseau n'était pas concernée par une zone urbaine sensible, mais disposait sur son territoire de **six périmètres réglementaires** : Le Clos du Pileu, Les Larris, Résidence du Parc de l'Effort Mutuel, Lamartine, Unna et Galliéni pour lesquels un **Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) avait été signé le 14 novembre 2007** (document contractuel remplacé par le présent contrat de ville).

LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

La nouvelle géographie prioritaire a été définie par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 « fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ».

Pour la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, cette nouvelle géographie prioritaire entraîne la sortie de Palaiseau des communes concernées par des quartiers en Politique de la ville et une modification des périmètres concernés aux Ulis :

➔ **Aux Ulis** la précédente ZUS « **Quartier Ouest** » est remplacée, après modification de son périmètre, par un **Quartier prioritaire de la Politique de la ville (QPV)**.

Les résidences situées dans **l'ancien périmètre de la ZUS** mais en dehors du QPV : Les Amonts et les Hautes Bergères, ainsi que les résidences du **Quartier Est** (Les Bathes, Courdimanche, Chanteraine, La Châtaigneraie, Le Barceleau), précédemment concernées par le CUCS, sont aujourd'hui classées comme **quartiers de veille active**.

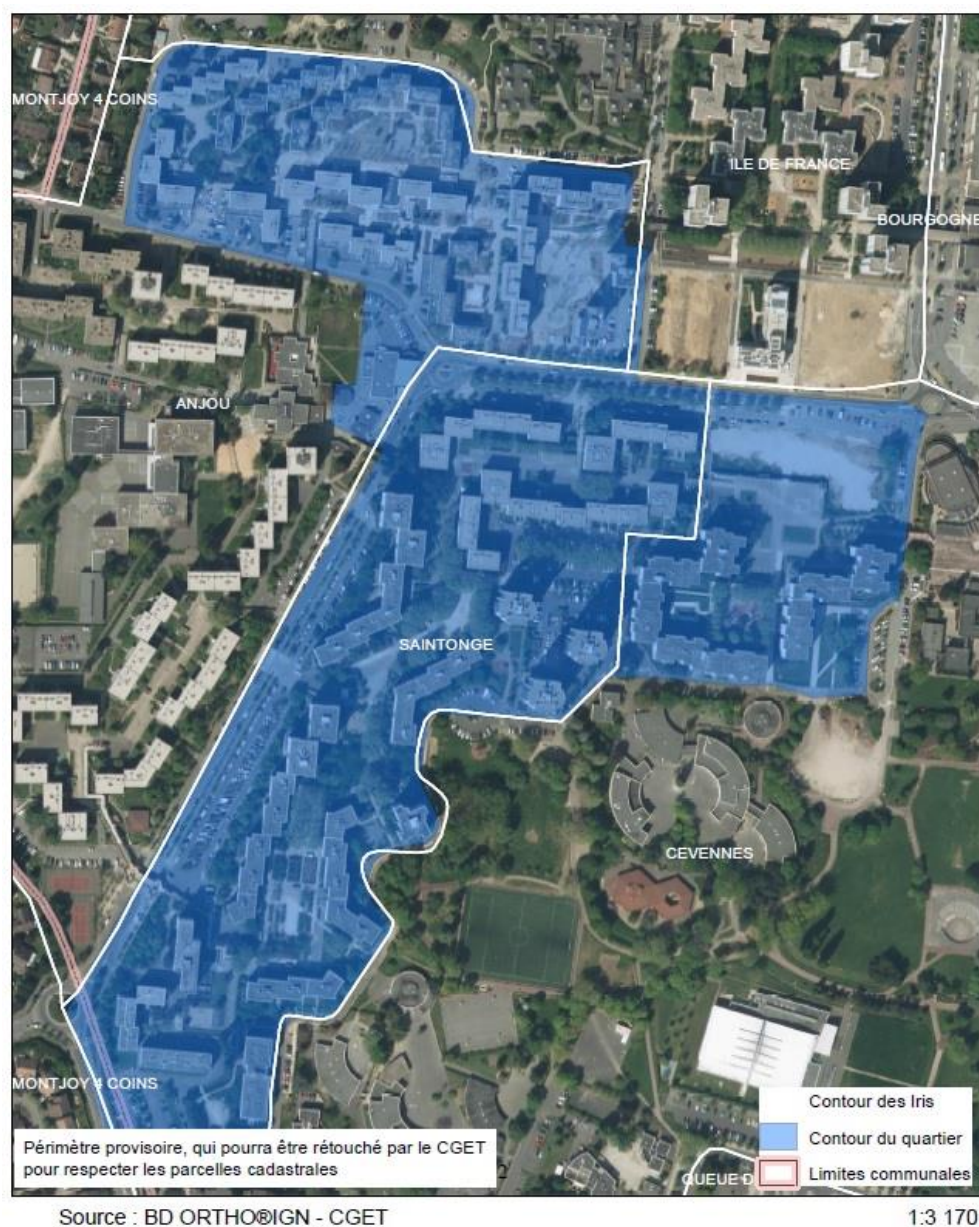
Ceux-ci sont également considérés **comme quartier vécu du QPV** au regard des usages, des équipements (Collège Aimé Césaire, Groupes scolaires, Maison de Justice et du Droit, Service Emploi – Insertion, etc.), des institutions (Pôle Emploi, Mission locale, etc.), et associations et, à ce titre, pourront bénéficier des crédits de la Politique de la ville.

Le « Quartier Ouest », reconnu prioritaire au titre de la Politique de la ville (QPV) fixé par le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 comprend les 6 résidences :

- Les Avelines
- La Daunière
- Le Bosquet
- Les Fraisiers
- Les Hautes-Plaines
- Foyer ADOMA

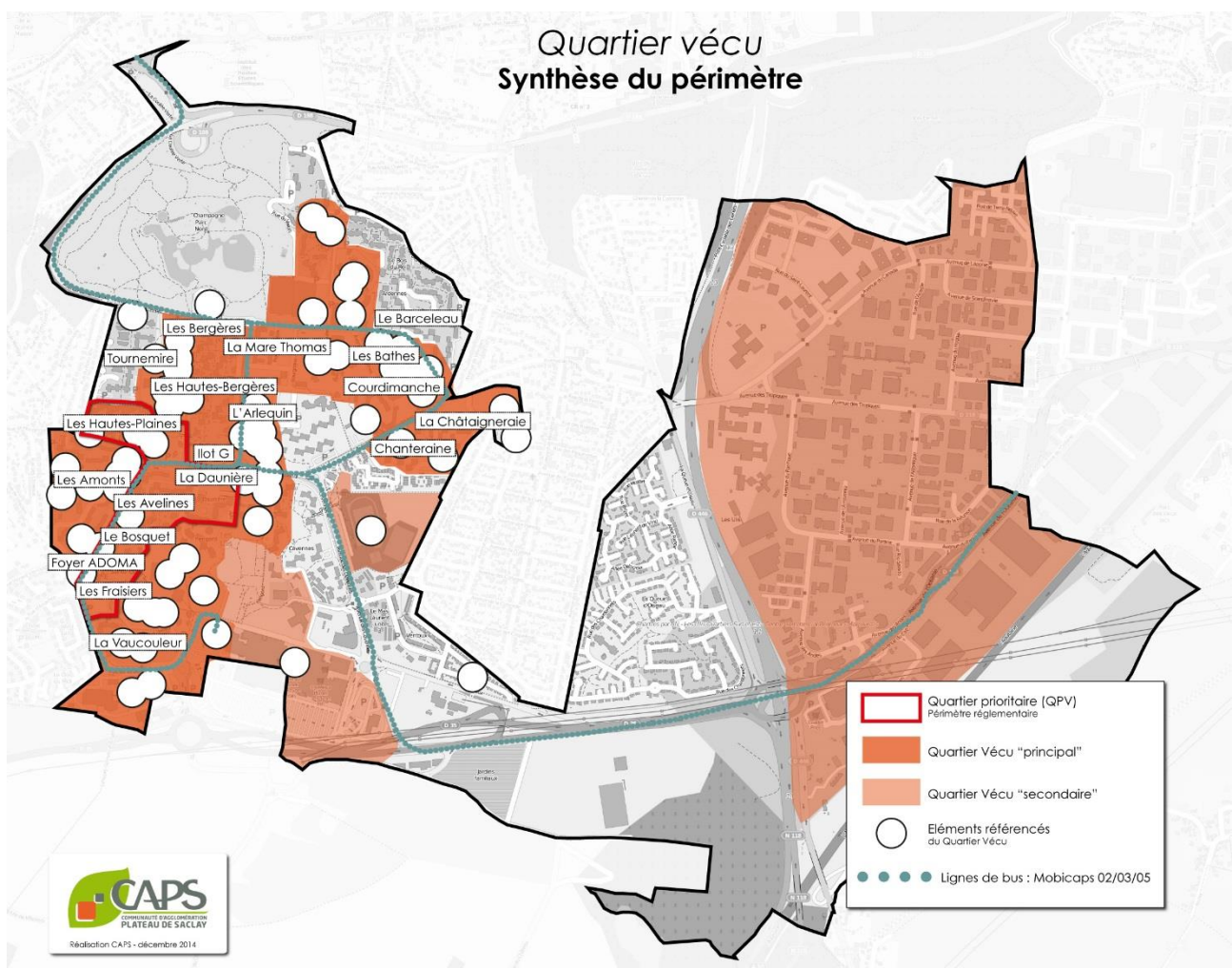
Elles rassemblent environ 5860 habitants et un revenu médian annuel par ménage de 11 600 euros (source RFL 2011).

En plus de ces résidences, le périmètre réglementaire du QPV comprend également le centre commercial des Amonts.

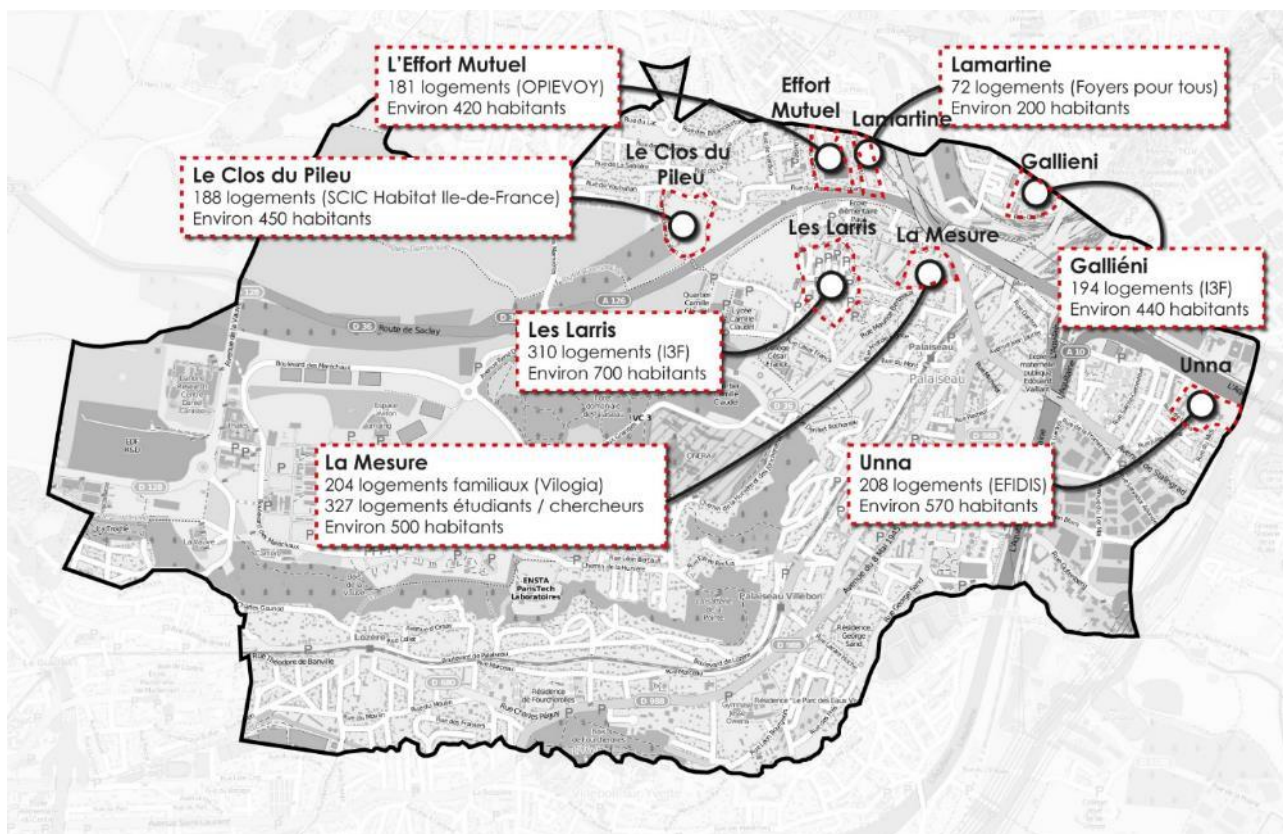


Quartier prioritaire « Quartier Ouest »

Le QPV est accompagné par son « quartier vécu » qui a été délimité à partir d'un travail d'identification des structures et institutions contribuant à la vie du quartier prioritaire. Ce périmètre, non exhaustif, est susceptible d'évoluer.



- ➔ **A Palaiseau** les quartiers du Clos du Pileu, de l'Effort Mutuel, des Larris, de Lamartine, de Gallieni et d'Unna, précédemment concernés par le CUCS, sont inscrits dans un **dispositif de veille active**, ainsi que le quartier de la Mesure, non concerné précédemment par le CUCS.



Par leurs dimensions intercommunales et globales, les actions préconisées dans le contrat de ville ne se limitent pas aux seuls quartiers prioritaires, quartiers de veille active et quartiers vécus, mais garantissent également une cohésion sociale et territoriale à une large échelle et à développer des dynamiques d'agglomération notamment dans les domaines de l'emploi/insertion et de l'habitat.

BILAN SYNTHETIQUE DES CUCS 2007 – 2014

Sur la précédente période contractuelle (2007 – 2014), le territoire communautaire actuel était donc couvert par deux Contrats Urbains de Cohésion Sociale. Ceux-ci prévoyaient la mise en œuvre et la cohérence d'un ensemble de dispositifs spécifiques sur un territoire, quelle que soit leur échelle d'intervention, et la mise en œuvre d'actions communales et associatives à destination des habitants des quartiers.

• Dispositifs contractuels thématiques

Les Ulis	Palaiseau
PRE : Programme de Réussite Educative	ASV : Atelier Santé Ville
PLIE : Programme Local d'Insertion et d'Emploi	PLIE : Programme Local d'Insertion et d'Emploi
CLSPD : Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
GUP : Gestion Urbaine de Proximité	CLSPD : Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance
CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	VVV : Ville Vie Vacances
VVV : Ville Vie Vacances	
Convention de rénovation urbaine	

Ces différents dispositifs, ont permis d'apporter des réponses appropriées à des problématiques particulières identifiées lors du diagnostic préalable à l'élaboration des CUCS (défauts de réussite scolaire et éducative des enfants des quartiers prioritaires, nécessaire coordination des acteurs de la sécurité et de la prévention, renforcement de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, inégalités face à l'accès aux soins, etc.).

Bien qu'agissant sur des thématiques ciblées, ils ont favorisé la transversalité et la porosité des actions de chaque dispositif (par exemple, entre l'éducation et la santé ou entre la sécurité et le cadre de vie) afin d'agir de manière coordonnée en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

- **Rénovation urbaine**

La commune des Ulis s'est engagée au début des années 2000 dans une Opération de Renouvellement Urbain (ORU). Puis, le 11 septembre 2006, elle a signé une convention de Rénovation Urbaine afin de poursuivre les opérations et projets de l'ORU.

Ces opérations ont permis de répondre à des objectifs de diversification de l'offre de logement, de revalorisation du parc d'habitat social, de sécurisation des espaces publics et privés, d'amélioration du cadre de vie, de lisibilité de l'espace public et de revalorisation des équipements publics.

Le Programme National de Rénovation Urbaine arrive aujourd'hui à son terme : toutes les opérations, sous la maîtrise d'ouvrage des bailleurs, ont été réalisées (à l'exception d'une opération de construction de logements en cours de réalisation à Orsay sous la responsabilité du bailleur I3F).

Trois opérations, sous maîtrise d'ouvrage de la commune, sont à ce jour en cours de réalisation :

- L'aménagement de la dalle des Avelines

Issu de la concertation avec les habitants, le projet a été élaboré en cohérence avec les requalifications des espaces extérieurs des Avelines. Ainsi, afin de limiter l'accès aux véhicules, la circulation piétonne a été rétrécie et séparée d'un espace qualifié de « résidentiel ». Les accès aux résidences s'effectueront à travers des allées résidentialisées, matérialisées par des portillons métalliques. Des murets en béton, une clôture et des plantations délimiteront l'espace de circulation piétonne donnant accès aux bâtiments ainsi « privatisés ». L'aire de jeux existante sera réaménagée pour améliorer le confort des habitants. L'étanchéité des deux dalles de la résidence a été réalisée par le bailleur OSICA.

- La restructuration de la dalle de la Daunière

Située à la jonction des circulations piétonnes entre l'esplanade de la République et les Amonts (Est-Ouest) d'une part, et les Parcs Nord et Sud d'autre part, la dalle de la Daunière apparaît comme un espace de rencontre matérialisé par une pergola en bois planté de glycines. La création d'une rampe d'accès au Nord permettra de mettre en valeur les axes traversants afin de mieux accompagner les cheminements piétons. Le sol sera réalisé dans un platelage en bois qui, avec les nombreuses jardinières plantées, donnera un côté plus bucolique à la résidence. Compte-tenu de ce programme, le bailleur I3F a procédé à la réfection complète de l'étanchéité de la dalle.

- Le réaménagement de la voirie et des espaces publics des Amonts

Les voies de desserte du quartier (Rue de Vendée, Rue de l'Aunis) seront réaménagées avec pour objectifs la mise en sécurité des usagers (plateaux surélevés, création de trottoirs de 2,30m, places réservées aux handicapés, etc.) et le désenclavement du quartier des Amonts. Les espaces sur dalle vieillissants seront modernisés (réfection de l'étanchéité d'une des quatre dalles, traitements uniformisés en béton désactivé et asphalte) et les espaces verts seront améliorés de manière à diversifier les essences végétales. Sur tout le quartier, un travail sur l'infiltration des eaux pluviales a été mené, via la création de noues paysagères. Trois aires de jeux seront réaménagées dans ce quartier.

Une relocalisation de certains services municipaux (jeunesse, PIJ, CCAS, aînés, logement, direction de la cohésion sociale et des solidarités), est prévue dans les anciens locaux de la CPAM des Ulis au 4^e trimestre 2016.

Deux opérations, sous maîtrise d'ouvrage de la SORGEM, sont également en cours de réalisation :

- ZAC du centre-ville

Le projet du cœur de ville cherche à améliorer l'offre de logements, de commerces et à développer les services et équipements de proximité. Il est prévu de créer 167 logements, répartis dans plusieurs lots d'immeubles : 66 sont en cours de construction. Les espaces publics repensés permettent une circulation plus facile pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes. Précédemment édifié sur dalle, le centre-ville retrouve son rayonnement en s'ouvrant au niveau de la rue sur la place de la Liberté, lieu de rencontres et d'échanges.

- ZAC des Amonts

Cette opération vise à recomposer le paysage urbain en intervenant sur la mise en place d'une rue principale au cœur du quartier et par l'implantation de trois nouveaux bâtiments, réalisés par Bouygues Immobilier. Les commerces seront installés au rez-de-chaussée de ces nouveaux immeubles. La nouvelle offre d'habitat contribuera au parcours résidentiel des Ulissiens (129 nouveaux logements) et à l'accueil des nouveaux habitants. Les bâtiments de la Maison pour Tous et de la Poste seront intégrés à ce nouvel ensemble urbain.

La commune de Palaiseau n'a jamais fait l'objet d'opération de rénovation urbaine.

- **Actions communales et associatives**

Ces restructurations ont été accompagnées par de nombreuses actions mises en places à l'initiative des communes et des associations (environ 60 associations partenaires aux CUCS des Ulis et de Palaiseau) dans le cadre des différentes thématiques et orientations prioritaires identifiées dans les CUCS : accompagnement renforcé des personnes les plus éloignées de l'emploi, soutien scolaire, aide à la parentalité, ateliers sociolinguistiques, prévention santé, animations culturelles et sportives, renforcement du lien social, etc.

Partenaires privilégiés des acteurs institutionnels, les associations contribuent aux politiques locales de cohésion sociale, que leur objet se situe dans les champs sportif, culturel, social, de l'habitat, de l'éducation, de l'emploi, du lien social, etc.

L'Etat et le Conseil Départemental de l'Essonne ont financé les actions entreprises dans le cadre des CUCS à hauteur de 20 % à 30 % du coût total du projet, le complément étant versé par les communes concernées, par la Communauté d'agglomération ou d'autres financeurs publics ou privés.

Entre 2010 et 2013, la participation de l'ACSE était d'environ 1,455 M€ pour les Ulis et 256 k€ pour Palaiseau tandis que la participation du Conseil Départemental s'élevait à 255 k€ pour les Ulis et 79 k€ pour Palaiseau.

- **Renforcement du travail partenarial**

Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale ont également permis de renforcer le travail partenarial et l'échange de « bonnes pratiques » professionnelles entre les acteurs qui interviennent dans les quartiers.

Le partenariat autour des dispositifs spécifiques et des actions communales et associatives a été conduit par l'équipe « Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale » (MOUS) de la CAPS à travers l'animation de comités de pilotage, de comités techniques et de groupes de travail thématiques, et la mobilisation des partenaires et opérateurs de la Politique de la ville sur le territoire communautaire.

En revanche, la participation des habitants, dans la définition des objectifs et dans la programmation annuelle des actions, apparaît comme un point de faiblesse des précédents CUCS. Il en est de même de l'appropriation par l'ensemble des acteurs du territoire communautaire des enjeux liés à la Politique de la ville.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Crédit photo : CAPS

SITUATION INTERCOMMUNALE

La CAPS est aujourd'hui la 3^e agglomération de l'Essonne en termes de population avec environ 125 000 habitants. Toutefois, celle-ci est **inégalement répartie** sur le territoire avec une urbanisation qui s'est principalement faite dans la vallée. Six des 11 communes (Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Igny, Orsay, Palaiseau et Les Ulis) présentent une densité urbaine élevée (entre 2000 et 4500 hab/km² contre 664,1 hab/km² de moyenne à l'échelle départementale) tandis que les 5 autres communes présentent des densités bien plus faibles (de 191 hab/km² pour Villiers-le-Bâcle à 598 hab/km² pour Vauhallan).

La croissance démographique tend à ralentir, voire à s'inverser dans les communes les plus peuplées. Ainsi, sur la période 1999-2008 (INSEE RP1999 – RP2008), on constate une perte de 8100 personnes sur la CAPS. Cette tendance à la baisse observée jusqu'à la fin des années 2010 s'inverse aujourd'hui sous l'effet des efforts soutenus de construction de logements et par des futurs projets d'urbanisation.

DEMOGRAPHIE

La population de la CAPS se caractérise par la **présence marquée de personnes âgées** (18 % de personnes âgées de 60 ans et plus contre 17 % à l'échelle départementale) et **de jeunes** (22 % de 17-25 ans contre 20 % à l'échelle départementale) tandis que les 30-59 ans sont moins représentés.

L'indice de jeunesse compris entre 1,6 et 2,2 selon les communes (contre une moyenne départementale : 1,6), a diminué de 0,4 point durant la période 1998-2008 ce qui témoigne d'une **tendance générale au vieillissement de la population**. Ce vieillissement de la population entraîne des besoins nouveaux en matière de logement, d'offre médicale, d'accompagnement à la perte d'autonomie, etc.

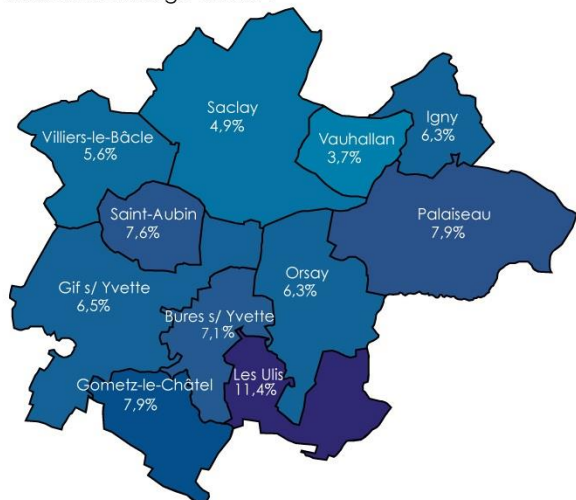
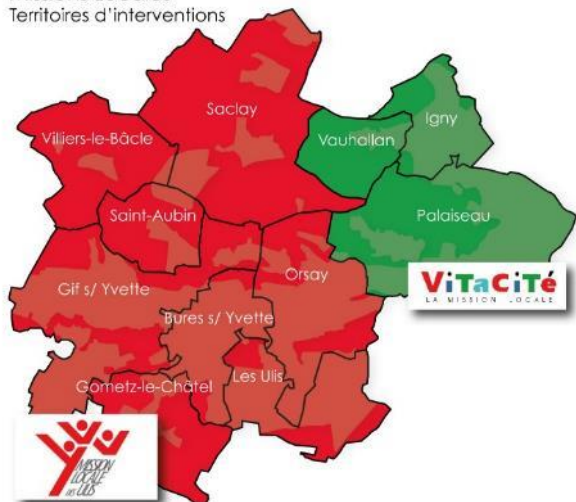
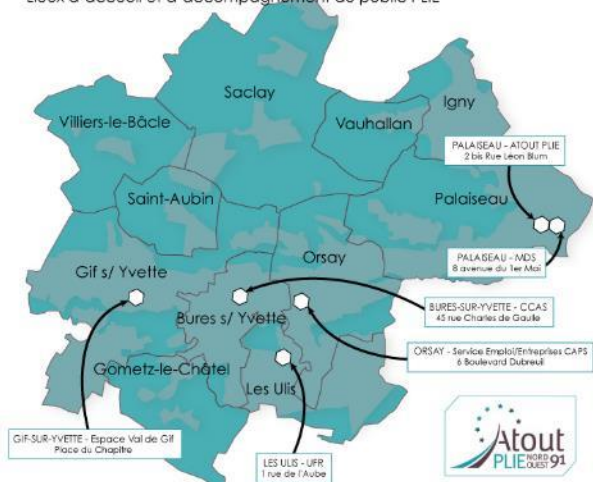
La répartition de ces deux classes d'âge est très hétérogène sur le territoire. La forte proportion des jeunes s'explique par une importante **population étudiante** et par la forte présence d'une **population jeune dans les quartiers populaires tels que ceux des Ulis**.

EMPLOI ET ACTIVITE ECONOMIQUE

La CAPS est un **important bassin d'emploi** avec un indice de concentration d'emploi de 1,18 (soit 118 emplois pour 100 actifs résidents territoire). Cet indice est plus fort que celui du département (0,79) en raison de la présence d'un important pôle d'emploi : CEA, établissements d'enseignements supérieurs, Parc d'activité de Courtabœuf, etc.

Le taux de chômage est bas (7,8 % contre 9,3 % à l'échelle nationale) mais a subi une hausse généralisée à l'ensemble du territoire de 3 points sur 3 ans (2007-2010). **La part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) est élevée sur le territoire de la CAPS** et tend à augmenter plus vite qu'en moyenne sur le département : Entre 2007 et 2010, le nombre de DELD a augmenté de 56,6 % en Essonne alors qu'il a augmenté de 63,8 % à Gif-sur-Yvette et de 62,9 % aux Ulis. **La commune des Ulis présente à la fois un taux de demandeurs**

Taux de chômage en 2011

Missions Locales
Territoires d'interventionsPlan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)
Lieux d'accueil et d'accompagnement du public PLIE

d'emploi élevé et une évolution importante de ceux-ci (en particulier chez les jeunes de moins de 25 ans).

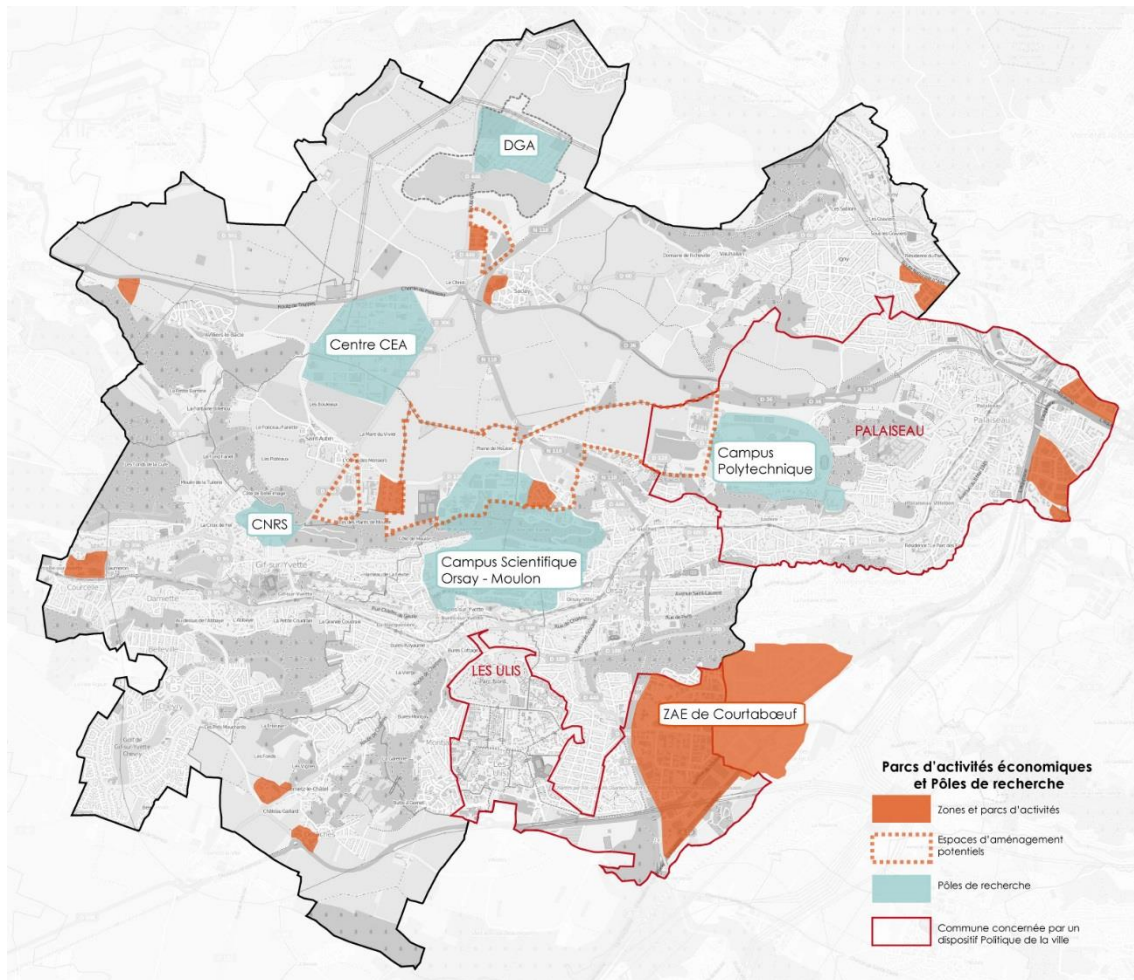
De manière générale, excepté pour la commune des Ulis, la Communauté d'agglomération semble moins touchée que le reste du département par les problématiques d'insertion. L'offre de services en matière d'insertion sociale est correctement dimensionnée aux problématiques rencontrées : la CAPS est couverte par un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), par deux missions locales (missions locales des Ulis et Vitacité) et par de nombreux services publics : Service emploi-insertion de la CAPS, deux agences de Pôle Emploi, CAF, CPAM, un CCAS par commune, etc. Cependant, le territoire semble confronté à une faiblesse des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), capables notamment de candidater aux marchés publics liés au développement du projet Cluster.

Au travers d'un développement économique historiquement orienté vers l'innovation, la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay est le lieu de regroupement d'une université tournée vers la recherche fondamentale (Université Paris Sud), de grandes écoles d'ingénieurs (Ecole Polytechnique, Supélec, etc.) et de management (HEC). Elle accueille une forte présence d'organismes de recherche nationaux : CEA, CNRS, INRA, INRIA, ONERA, etc. À ces activités de recherche et développement publique s'ajoute la forte présence de la R&D privée, faisant du territoire le 2^e pôle de recherche français après Paris.

Le territoire de la CAPS est connecté à d'autres grands pôles de développement, en particulier le pôle d'Orly, qui permet la connectivité internationale et le pôle d'Evry, spécialisé dans les biotechnologies avec bassin d'emploi important.

Le territoire dispose également d'un important pôle tertiaire (Le Parc d'Activités de Courtabœuf qui constitue un site privilégié pour l'accueil d'entreprises), d'une offre

commerciale de proximité et des zones de chalandise plus conséquentes avec le centre commercial des Ulis 2.



LE PARC D'ACTIVITES DE COURTABŒUF

D'une superficie de 380 ha aménagés sur les communes des Ulis, de Villebon et de Villejust, le Parc d'activités de Courtabœuf est une des plus grandes zones d'activités de France et d'Europe. Avec environ 24000 emplois et 1300 entreprises dans les secteurs de l'informatique, des biotechnologies, de la grande distribution, de l'industrie et de l'électronique, Courtabœuf est un des principaux pôles économiques de l'OIN Paris-Saclay.

À cela s'ajoute la valorisation du cadre de vie par le biais du **maintien de l'activité agricole sur le plateau de Saclay** (29 % de la superficie du territoire, source MOS 2008). Cela représente des enjeux et un engagement majeur pour la CAPS qui s'est dotée de la compétence facultative de l'agriculture périurbaine, avec en parallèle, le **développement d'un réseau d'économie sociale et solidaire** (Pôle Territorial de Coopération Economique).

ACCESSIBILITE, TRANSPORTS

Au cœur de l'aire urbaine de Paris, le territoire communautaire dispose **d'infrastructures routières permettant son accessibilité** et sa connexion avec le reste de l'agglomération parisienne. En effet, il est traversé du Nord au Sud par la RN118 et d'Est en Ouest par l'autoroute A126 prolongée par la RD36. La RD35, route « transversale », permet de desservir le parc d'activités de Courtabœuf. Les trafics les plus importants sont visibles sur la RN118 (plus de 70 000 véhicules par jour) et la RD444 (plus de 40 000 véhicules par jour).

Cependant, cette desserte est régulièrement saturée aux heures de pointe et l'offre de transports en commun ne permet pas de répondre à cette saturation. Ces derniers reposent principalement sur la ligne B du RER et d'un transport en commun en site propre permettant de desservir le Plateau de Saclay depuis la gare de Massy-Palaiseau. De plus, le lien entre le pôle multimodal de Massy et le parc d'activités de Courtabœuf est à renforcer.

Les transports en commun, ayant vocation à structurer les déplacements vers et depuis Paris, sont l'un des enjeux majeurs des projets du Grand Paris.

RESEAU MOBICAPS

Le réseau mobicaps, composé de 24 lignes pour plus de 450 arrêts, représente plus de 4 millions de km réalisés par an et plus de 6 millions de personnes transportées (soit en moyenne environ 24 000 par jour).

COMPOSITION ET NIVEAU DE VIE DES MENAGES

La CAPS a le profil d'un territoire relativement aisé, marqué par une surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures (22,5 % contre 16,5 % à l'échelle de la région) et des retraités (21,6 %). À l'inverse, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers sont peu présents à l'échelle intercommunale (16,5 % pour les professions intermédiaires contre 18 % au niveau départemental ; 13,6 % pour les employés et 6,3 % pour les ouvriers). Ce constat est à nuancer sur les Ulis où les employés et ouvriers sont très présents (22,9 % et 12,9 %).

De plus, la population est davantage titulaire d'un diplôme supérieur au bac (47,1 % contre 30 % sur le département).

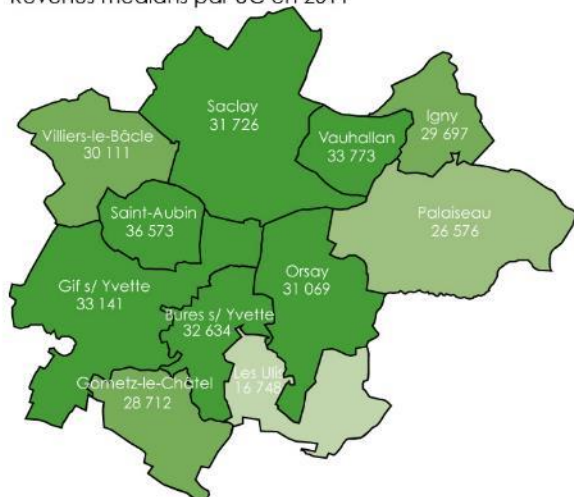
Niveaux de qualification et CSP des habitants par commune de la CAPS (Source INSEE RP2011)		
Communes	Taux de titulaire d'un diplôme supérieur au bac	Taux de CSP « Cadres et professions intellectuelles supérieures »
Bures-sur-Yvette	60,3 %	27,5 %
Gometz-le-Châtel	45,5 %	24,9 %

Gif-sur-Yvette	60,2 %	28,7 %
Igny	42,4 %	23,2 %
Orsay	56,4 %	26,4 %
Palaiseau	45,5 %	22,1 %
Saclay	48,5 %	30,9 %
Saint-Aubin	60,8 %	Données non disponibles à cette échelle
Les Ulis	28,0 %	10,0 %
Vauhallan	51,3 %	Données non disponibles à cette échelle
Villiers-le-Bâcle	47,0 %	Données non disponibles à cette échelle
Moyenne CAPS	47,1 %	22,5 %

Le revenu médian est supérieur à la moyenne du département (30 873 euros/an pour la CAPS contre 22 909 euros/an pour le département soit 7964 euros/an de plus), tout comme le taux de foyers fiscaux imposables (77,1 % contre 67,9 % pour le département).

Revenus médians et taux de foyers fiscaux imposables par commune		
<i>(Source INSEE RP2011)</i>		
Communes	Revenus médians par UC	Taux de foyers fiscaux imposables
Bures-sur-Yvette	32 634 €	79,9 %
Gometz-le-Châtel	28 712 €	78,4 %
Gif-sur-Yvette	33 141 €	81,5 %
Igny	29 692 €	78,6 %
Orsay	31 069 €	76,5 %
Palaiseau	26 576 €	72,3 %
Saclay	31 726 €	81,1 %
Saint-Aubin	36 573 €	87,9 %
Les Ulis	16 748 €	58,0 %
Vauhallan	33 773 €	78,6 %
Villiers-le-Bâcle	30 111 €	84,3 %
Moyenne CAPS	30 873 €	77,1 %

Revenus médians par UC en 2011



Néanmoins, il y a de grandes disparités entre l'ensemble du territoire, et les Ulis et Palaiseau (dans une moindre mesure). Ces deux communes regroupent des quartiers en difficulté où la précarité va de pair avec une dépendance accrue aux revenus de transferts (37 % et 30,4 % d'allocataires CAF sous le seuil de bas revenus). Il y a une surreprésentation des populations « dépendantes » aux prestations familiales ayant des revenus composés au moins à 50 % de prestations sociales au sein de la ZUS « Quartier Ouest » (65,4 %) alors qu'elles représentent 57 % dans

le reste de la commune des Ulis. De plus, sur ces deux communes, les taux de foyers fiscaux imposables sont inférieurs à la moyenne de la CAPS : 58,0 % aux les Ulis, 72,3 % à Palaiseau (67,9 % pour le département).

Si la taille des ménages est conforme à celle de la moyenne du département (2,49 personnes), il existe une part importante de familles monoparentales aux Ulis (23,6 %), notamment dans les IRIS du quartier prioritaire (ex : IRIS Saintonge 31,5 %) et de familles nombreuses (16,1 % pour la commune et 21,8 % pour l'IRIS Saintonge). Le taux de natalité est inégalement réparti : très élevé aux Ulis (18,5 ‰) et à Palaiseau (15 ‰), à *contrario* des autres communes où il est proche de 11-12 ‰.

Taux de familles monoparentales et familles nombreuses pour les communes de la CAPS		
(Source INSEE RP2011)		
Communes	Taux de familles monoparentales	Taux de familles nombreuses
Bures-sur-Yvette	7,8 %	10,3 %
Gometz-le-Châtel	6,4 %	7,5 %
Gif-sur-Yvette	8,5 %	10,6 %
Ignny	7,9 %	11,9 %
Orsay	6,5 %	9,6 %
Palaiseau	10,2 %	10,0 %
Saclay	8,1 %	12,3 %
Saint-Aubin	Données non disponibles à cette échelle	
Les Ulis	23,6 %	16,1 %
Vauhallan	Données non disponibles à cette échelle	
Villiers-le-Bâcle	Données non disponibles à cette échelle	
Moyenne CAPS	9,3 %	11,2 %

L'HABITAT ET LE LOGEMENT

La CAPS compte environ 50 000 logements soit 10 % du parc de logement de l'Essonne.

Majoritairement composé de propriétaires (60 %), le contraste entre habitat individuel et collectif est très marqué entre les communes : plus de 80 % de maisons individuelles à Saclay, Saint-Aubin ou Vauhallan tandis que La ville des Ulis compte 94 % de logements collectifs.

Avec un solde migratoire de -0,72 % par an, la mobilité au sein du parc de logements tend à considérer la CAPS comme un territoire de transit pour les ménages. Toutefois, le territoire est très attractif et le taux de vacance des logements est bas. Si les retraités et professions intermédiaires quittent le territoire, on observe un *turn over* important au sein des catégories

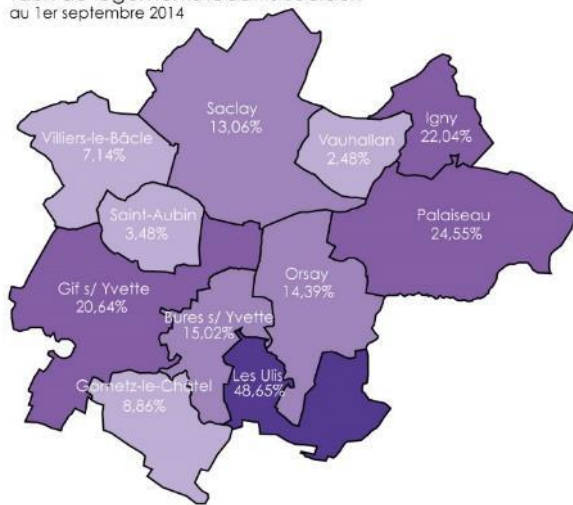
socio-professionnels (CSP) supérieures : les ménages qui quittent le territoire sont remplacés par des ménages de même catégorie sociale.

Ceci met en exergue l'inadéquation de l'offre et de la demande face à l'évolution des ménages et aux difficultés des jeunes à s'installer face à la faible croissance du parc de logements (3 % entre 1998 et 2008, contre 8 % à l'échelle départementale) ayant pour conséquence un marché immobilier onéreux.

Par ailleurs, pour faire face à la demande de logements sociaux (10 % de la demande départementale), le parc social bénéficie

d'une dynamique de construction qui renforce les disparités territoriales. En effet, le taux de logement HLM atteint 48,6 % aux Ulis, est compris entre 20 et 25 % sur trois communes (Palaiseau, Igny et Gif-sur-Yvette) et inférieur à 15 % pour l'ensemble des autres communes.

Taux de logements locatifs sociaux
au 1^{er} septembre 2014



Nombre et taux de logements sociaux sur les communes de la CAPS au 1^{er} septembre 2014

(Source DDT de l'Essonne)

Communes	Nombre de logements locatifs sociaux	Taux de logements locatifs sociaux
Bures-sur-Yvette	550	15,0 %
Gometz-le-Châtel	90	8,9 %
Gif-sur-Yvette	1681	20,6 %
Igny	910	22,0 %
Orsay	969	14,4 %
Palaiseau	3127	24,6 %
Saclay	179	13,1 %

Saint-Aubin	10	3,6 %
Les Ulis	4470	48,6 %
Vauhallan	19	2,5 %
Villiers-le-Bâcle	43	8,9 %
Moyenne CAPS	12048	24,84 %

Globalement, le patrimoine bâti sur la Communauté d'agglomération est ancien, la majorité des logements ayant été construits entre 1949 et 1974 (1968 et 1974 pour Les Ulis). Ce constat est notamment marqué pour les communes de Palaiseau et des Ulis (respectivement 55 % et 47,7 %). Ce parc vieillissant entraîne des enjeux importants en termes de réhabilitation énergétique sur le territoire.

LES EQUIPEMENTS, SERVICES A LA PERSONNE

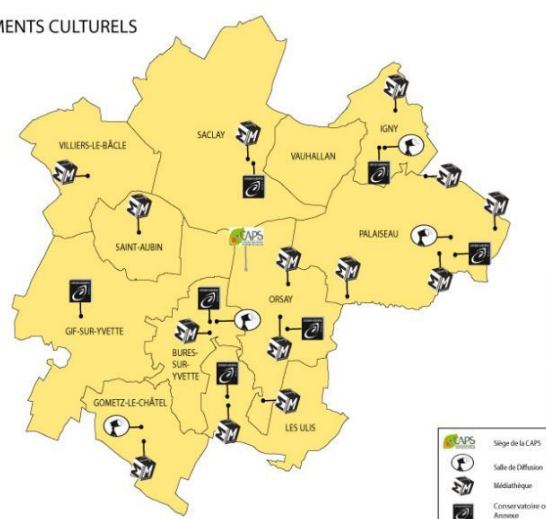
Le niveau d'équipements est satisfaisant au regard de la strate démographique.

Les capacités d'accueils scolaires sont globalement suffisantes et bien réparties sur le territoire de même que les capacités d'accueil des jeunes enfants (75 % de capacité théorique d'accueil pour la CAPS contre 68 % de moyenne départementale). Un recalibrage peut toutefois être envisagé, en lien avec les besoins ressentis (horaires décalés et atypiques, personnes à mobilité réduite, etc.) et futurs (pour accompagner les projets urbains liés au CDT).

Sur le volet de la santé, une partie de la population de la CAPS est confrontée à certaines difficultés d'accès aux soins. Néanmoins, le territoire a une « espérance de vie à la naissance » et un IDH2 (Indice de Développement Humain – indicateur intégrant les dimensions santé, éducation et revenu, particulièrement pertinent pour mesurer les inégalités de santé et leurs principales composantes) supérieurs aux moyennes départementales.

Le territoire de la communauté d'agglomération est bien pourvu en équipements culturels avec un réseau de conservatoires et de médiathèques (gratuites pour l'inscription et le prêt) et 3 cinémas labélisés « Art et Essai » (dont le cinéma Jacques Prévert sur la commune des Ulis). L'espace culturel Boris Vian aux Ulis est conventionné « jeune public et adolescent ». La CAPS a une densité moyenne d'équipements sportifs supérieure à la moyenne départementale : 31,14 équipements pour 10 000 habitants sur la CAPS (28,05 sur le département).

 ETABLISSEMENTS CULTURELS



LES ULIS

La commune des Ulis compte 24 917 habitants (source : *Recensement de la population 2011*). Elle a connu un développement rapide à partir des années 1970 avec une construction massive de logements, de zones d'activités et l'implantation du Centre Commercial Ulis 2.

Elle est née d'un processus politique (District Urbain Bures – Orsay) qui a abouti à un découpage territorial spécifique avec une interpénétration avec les communes d'Orsay et de Bures. Encadrant un tissu urbain relativement dense, deux parcs ont été aménagés : le parc « Nord » d'une surface de 33 hectares et le parc « Sud » d'une surface de 25 hectares. La commune a aussi la particularité d'avoir sur son territoire une partie importante du parc d'activités de Courtabœuf qui est un des principaux employeurs de la ville.

La ville des Ulis se caractérise par une conception urbaine spécifique composée de dalles et de tours (inspirée des principes de la Charte d'Athènes et du Corbusier), parfois peu lisible, notamment pour les équipements, et des ruptures territoriales fortes avec les communes avoisinantes. Cet urbanisme vieillissant contribue au déficit d'image et à la stigmatisation de la commune dans son environnement.

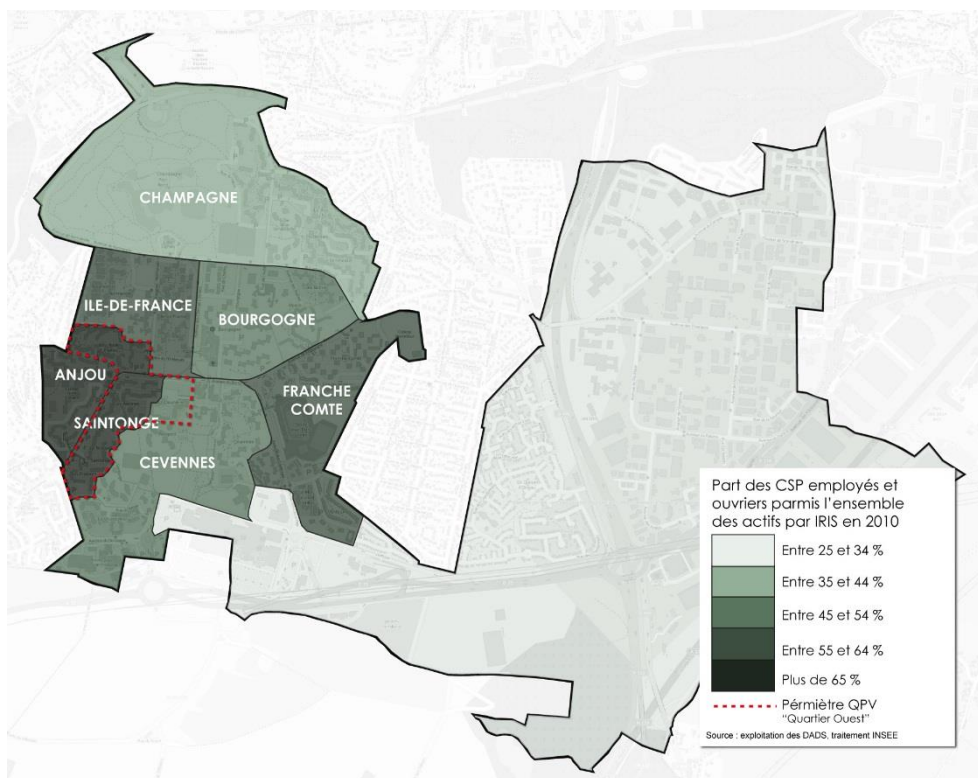
DEMOGRAPHIE

De 1977, date de la création de la commune par arrêté préfectoral, à 1982 la population communale a connu une forte croissance démographique passant de 20 316 habitants à 28 256 habitants. De 1982 à 2010, on observe une baisse du nombre d'habitants qui s'explique par la diminution du taux de natalité, par le desserrement des ménages et par l'engouement, à partir des années 1980, pour l'accès à la propriété alors que le parc de logement « monotypé » et composé d'environ 50 % de logements sociaux ne permettait pas de répondre à cette demande. Depuis 2010, la courbe tend à s'inverser.

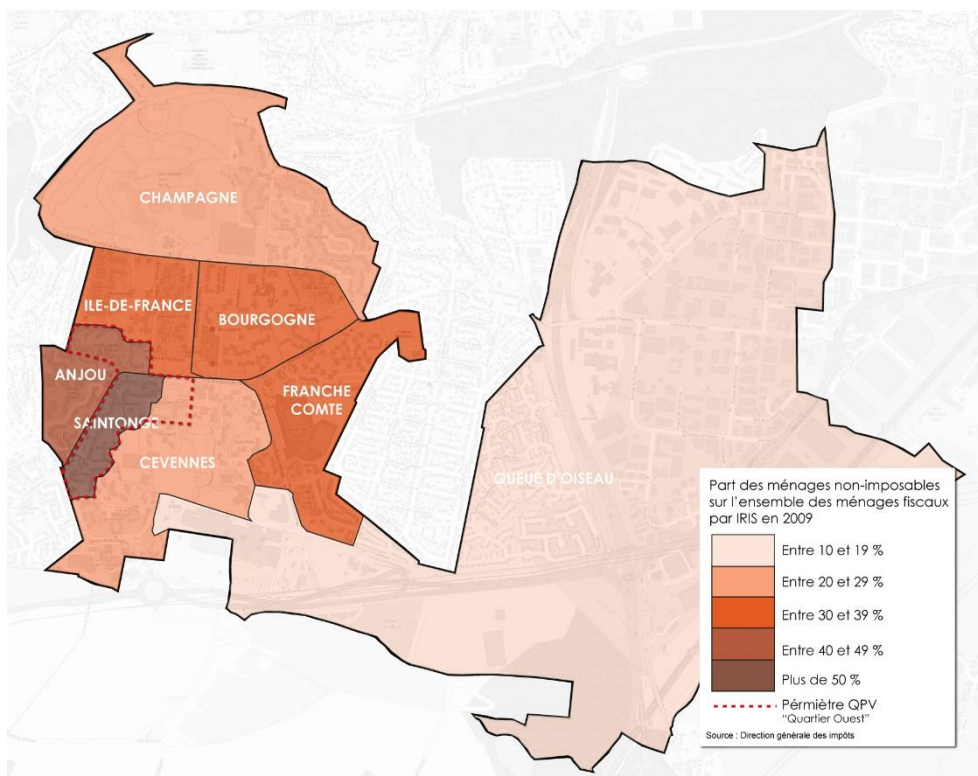
La population est majoritairement jeune : les moins de 30 ans représentent 45,6 % de la population, mais elle suit la tendance nationale au vieillissement. Les plus de 60 ans représentaient 7,2 % de la population totale de la commune en 1999 contre 13,2 % en 2010. La question du vieillissement dans les quartiers prioritaires pose de nouveaux défis aux pouvoirs publics.

SITUATION ECONOMIQUE

Aux Ulis, les catégories socioprofessionnelles se répartissent de la façon suivante : 22 % d'employés, 12 % d'ouvriers, 27 % de professions intermédiaires. Si la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est importante (environ 37 %), ces derniers sont principalement localisés dans le quartier « la Queue d'Oiseau », excentré du centre-ville de la commune. A l'inverse, les ouvriers et employés se concentrent dans les quartiers les plus fragiles.



Les revenus fiscaux des ménages ullissiens sont globalement largement inférieurs aux moyennes départementales. En 2011, le revenu déclaré moyen par foyer fiscal était de 21 900 € (29 700 € en moyenne en Essonne). En parallèle, le pourcentage de foyers imposables atteignant 58 % (67,9 % en moyenne en Essonne). Le taux de foyers non imposables sur la commune est stable depuis 10 ans.



La population couverte par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) représente 13 962 personnes, soit 57 % de la population totale. Le nombre d'allocataires a augmenté de 4 % entre 2009 et 2014 (+170 allocataires) et a connu une hausse plus forte que le nombre de

personnes couvertes, les nouveaux allocataires étant plus souvent des personnes seules. Près de 50 % habitent l'ancienne ZUS « Quartier Ouest », notamment sur l'IRIS Saintonge correspondant aux quartiers des Amonts, des Avelines et des Fraisiers.

Allocataires et population au recensement				
	Les Ulis		Essonne	
	Effectifs 2014	Evolution 2009-2014	Effectifs 2014	Evolution 2009-2014
Nombre d'allocataires	4797	+4 %	205 212	+10 %
Population couverte par la CAF	13 962	+2 %	624 738	+7 %
Population au recensement (INSEE RP2011)	24 641	-1 %	1237507	+3 %
Population couverte par la CAF/population au recensement	57 %	+2 pts	50 %	+2 pts

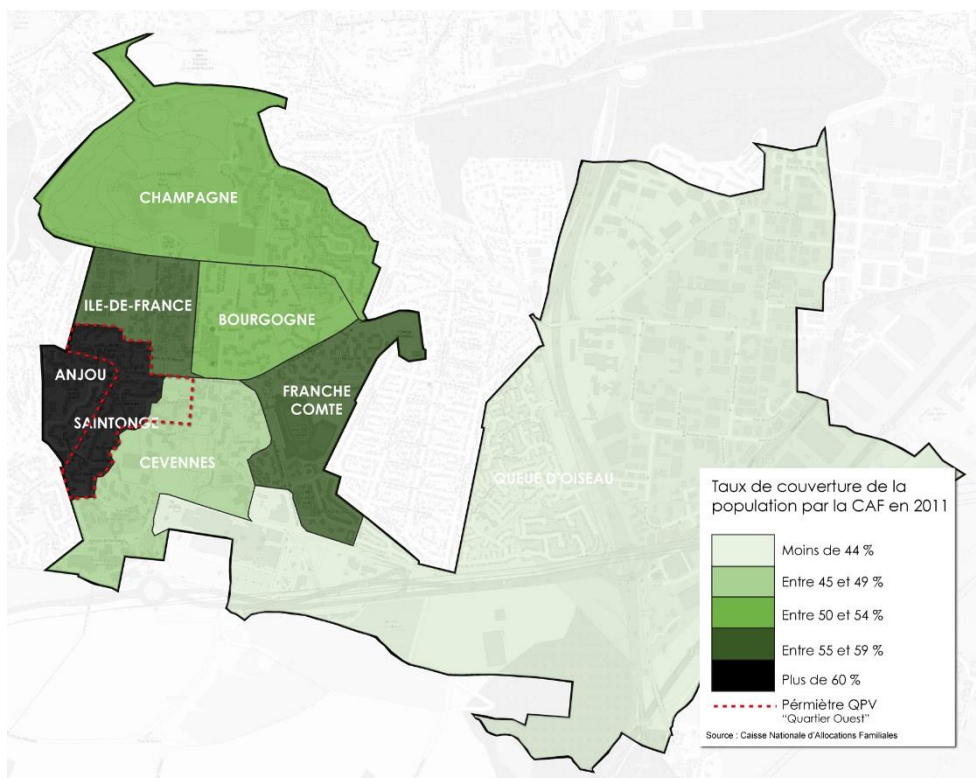
Source : CAF – BCA 2009 et 2014, INSEE – RP 2006 et 2011

Au 31 décembre 2014, la CAF verse des prestations de précarité à 28 % des allocataires de la commune (23 % en Essonne), à savoir 20 % au titre du RSA et 8 % au titre de l'AAH (contre respectivement 16 % et 6 % dans le département). Depuis 2009, les bénéficiaires de prestations liées à la précarité ont très fortement augmenté (principalement RSA socle +4 pts, RSA activité +2 pts et AAH +2 pts).

Prestations précarité versées				
	Les Ulis		Essonne	
	Effectifs 2014	Répartition 2014	Effectifs 2014	Répartition 2014
Nombre d'allocataires	4797		205 212	
Revenus garantis et compléments	1340	28 %	46 581	23 %
Revenu de Solidarité Active	958	20 %	33 293	16 %
Allocation Adulte Handicapé	382	8 %	13 315	6 %

Source : CAF – FIC 2014

Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire représentent aux Ulis 5,5 % de la population. Cette part est supérieure à celle constatée dans le département (4,4 %) mais proche de celle de la région (5,9 %).



EDUCATION

Le canton des Ulis est considéré comme étant dans une situation de « cumul de fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain » (source : *Atlas Académique des risques sociaux d'échec scolaire – juin 2014*). Le taux de réussite au brevet des collèges s'améliore depuis 2005 mais il reste largement inférieur à la moyenne départementale. Les taux de réussite aux examens dans les établissements ulisiens sont inférieurs aux moyennes nationales, y compris par rapport aux moyennes des établissements des quartiers prioritaires et des réseaux de réussite scolaire (RSS). Il y a en moyenne 7 points d'écart entre les taux de réussite des collèges des Ulis et l'ensemble de l'Essonne. Les résultats au baccalauréat sont contrastés en raison du « recrutement large » du lycée de l'Essouriau, mais ils ont quand même tendance à baisser pour les filières professionnelles.

Les retards et les décrochages scolaires augmentent significativement dans les classes de 6^e et de 3^e et la proportion d'élèves en retard est nettement supérieure à la moyenne départementale (entre 5 et 10 points d'écart en moyenne avec l'ensemble de l'Essonne).

Certains établissements scolaires sont particulièrement touchés par une baisse des effectifs traduisant des « stratégies d'évitement » de la part d'une partie de la population. Le collège Aimé Césaire, situé à proximité directe du quartier prioritaire, est particulièrement touché par ce phénomène et a connu une baisse d'environ 4 % de ses effectifs en 3 ans.

SITUATION SANITAIRE

L'Indice de Développement Humain n°2 (IDH2), indicateur synthétique de santé prenant en compte la santé, l'éducation et le niveau de vie, est pour les Ulis de 0,53. Celui-ci est

inférieur aux moyennes départementales (0,59) et régionales (0,57). Il est également l'indice communal le plus faible de l'ensemble du territoire de la CAPS.

L'offre de soins sur la commune des Ulis est d'une densité inférieure à celle du département et de la région (notamment pour les spécialistes cf. page 58 - Source C@rtoSanté - ARS). Les principales problématiques identifiées chez les Ullisiens dans le domaine de la santé concernent la part importante d'affections de longue durée (ALD – terme et source CPAM) chez les plus de 65 ans et les difficultés d'accès aux soins. Il convient de mentionner notamment un faible nombre de dépistage de cancers réalisés et les problèmes bucco-dentaires observés chez les enfants.

EMPLOI ET ACTIVITE ECONOMIQUE

Le taux de chômage était en 2011 de 11,5 % sur la commune des Ulis. Celui-ci était donc supérieur à la moyenne départementale (environ 10 %) et largement supérieur à celui de la communauté d'agglomération (8,5 %). De plus, la situation s'est dégradée entre février 2013 et février 2014 du fait de l'augmentation de 6,5 % du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A sur la commune. En revanche, si l'augmentation des demandeurs d'emploi est continue depuis 2010, cette hausse est moindre que celles observées en moyenne dans le département de l'Essonne ou dans la région Ile-de-France.

La part des demandeurs d'emploi de longue durée (29 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de la commune en 2014) a augmenté de 3 points entre février 2013 et février 2014. Comparativement à la moyenne de la Communauté d'agglomération, les demandeurs d'emploi Ullisiens de catégorie A sont globalement moins diplômés : 52 % d'entre eux ont un niveau inférieur au baccalauréat (contre environ 40 % pour la CAPS). Conjointement, la demande d'emploi porte principalement sur des métiers à « faible valeur ajoutée » de services (assistance auprès d'enfants, secrétariat, nettoyage de locaux), de manutention (magasinage et préparation de commandes) et de vente.

Actuellement, les principaux secteurs pourvoyeurs d'emploi aux Ulis sont les secteurs de la restauration, le commerce, le développement informatique et le conseil en assurance. Il y a donc une inadéquation entre les offres d'emplois et le bas niveau de qualification d'une importante partie de la population. L'offre locale (communale et intercommunale) correspond assez peu aux emplois recherchés.

HABITAT ET CADRE DE VIE

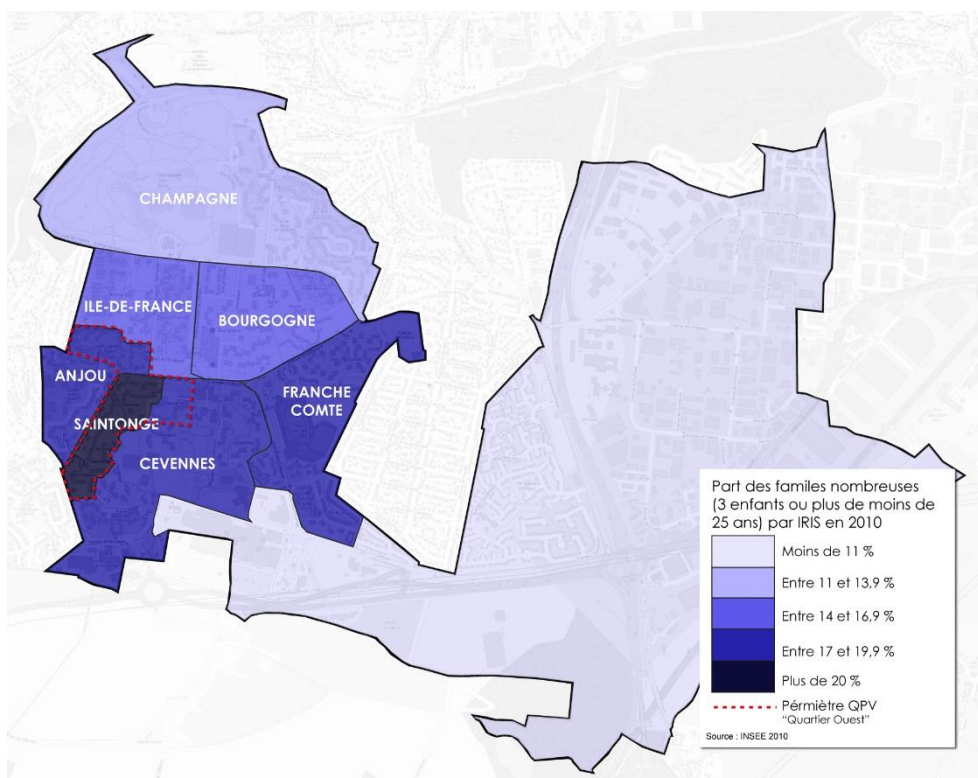
48,6 % des logements de la commune des Ulis sont des logements sociaux. Ce taux est le plus élevé de la Communauté d'agglomération. De plus, certaines résidences du parc privé occupent une fonction sociale « de fait » en accueillant des populations, propriétaires ou locataires, disposant de revenus comparables à ceux des populations occupants l'habitat social.

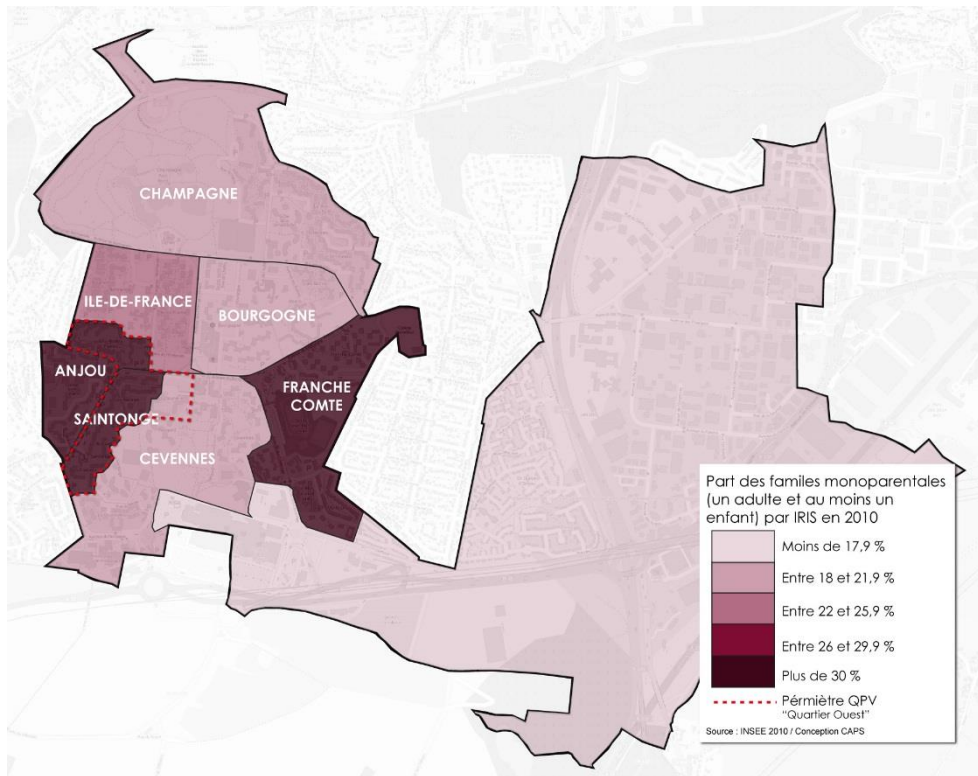
Au 1^{er} juillet 2014, les services de l'Etat y ont recensé plus de 1200 demandeurs de logements sociaux pour la commune des Ulis. Le revenu moyen mensuel des ménages demandeurs

est de 1700 €. Parmi les ménages demandeurs, 84 % ont des revenus inférieurs au seuil du PLAI alors qu'à peine 1 % sont éligibles au PLS.

Le territoire communal se caractérise par une forte homogénéité urbaine liée à son côté « ville-nouvelle ». Cette situation conduit la commune des Ulis à présenter une offre de logements « monotypée » où les appartements représentent plus de 90 % de l'ensemble du parc.

La commune des Ulis est également confrontée à une forte proportion de familles nombreuses (3 enfants ou plus de moins de 25 ans) : 16,1 % de familles nombreuses contre 11,2 % en moyenne pour la CAPS et de familles monoparentales (un adulte et au moins un enfant) 23,6 % contre 9,3 % pour la CAPS. A l'échelle infra-communale, ces constats sont encore plus marqués : dans certains quartiers, le pourcentage de familles nombreuses est supérieur à 20 % et les familles monoparentales représentent un taux supérieur à 30 %.





Si les opérations de renouvellement urbain menées depuis le début des années 2000 ont permis de diminuer certaines problématiques sociales et urbaines, la persistance de celles-ci nécessite de poursuivre les efforts réalisés. Le Foyer ADOMA qui n'a pas été intégré dans le périmètre de l'ANRU1 apparaît aujourd'hui comme le dernier site particulièrement déqualifié du quartier Ouest.

Des opérations restent cependant à achever ou à réaliser : l'aménagement de la dalle des Avelines, la restructuration de la dalle de la Daunière, le réaménagement de la voirie et des espaces publics des Amonts, la ZAC du Centre-ville, la ZAC des Amonts et le foyer ADOMA.

Dans le quartier Est, le secteur du centre commercial de Courdimanche souffre d'une problématique urbaine importante qui aboutit à une dégradation forte et générale de l'ambiance sur le quartier.

LE QUARTIER EST DES ULIS : QUARTIER VECU ET QUARTIER DE VEILLE ACTIVE

Le Quartier Est, **disposant d'importantes résidences sociales ou intermédiaires** (le Barceleau gérée par Toit et Joie, la Chataigneraie gérée par Logis Transport, Chanteraine et les Bathes gérées par l'Opievoy et Courdimanche gérée par OGI) figurait précédemment dans la géographie prioritaire du CUCS des Ulis. A ce titre, le quartier **peut être considéré comme un quartier vécu et en veille active, car « sortant » du dispositif de géographie prioritaire.**

En parallèle, de **nombreux équipements et structures associatives localisés sur le quartier Est contribuent à la vie du QPV « Quartier Ouest »** (voir carte de synthèse du quartier vécu). En cela, le Quartier Est peut être intégré dans les deux dispositifs géographiques complémentaires à la notion de quartier prioritaire.

Au cours de ces dernières années, la commune des Ulis a financé des transformations urbaines majeures sur ce secteur, notamment la requalification de l'avenue de Bourgogne qui dessert ces résidences (2013) ainsi que la requalification des espaces extérieurs de la résidence Chataigneraie et de ses abords. Toutefois, le secteur souffre encore de dysfonctionnements urbains importants liés au centre commercial de Courdimanche.

De plus, malgré un revenu médian globalement supérieur au revenu médian de référence pour la définition par l'Etat des quartiers prioritaires, **les résidences du Quartier Est sont confrontées à des difficultés sociales et économiques persistantes.** La limitation et la résorption de celles-ci pourront justifier une attention particulière de la part des partenaires du Contrat de ville dans le cadre de leurs politiques spécifiques et de droit commun.



Crédit photo : Mairie des Ulis

DIAGNOSTIC QUARTIER PRIORITAIRE

Le diagnostic du quartier prioritaire a été réalisé sur la base des données du quartier prioritaire (QPV) « Quartier Ouest », construite à partir des données à l'IRIS, fournies par le Commissariat Général à l'Egalité des territoires en février 2015.

Le QPV « Quartier Ouest » est en intersection avec 3 IRIS :

- Cévennes (l'IRIS représente une part de 18,0 % du QPV)
- Saintonge (l'IRIS représente une part de 52,9 % du QPV)
- Anjou (l'IRIS représente une part de 28,4 % du QPV)

Ces données viennent compléter les éléments de diagnostic précédents pour la Communauté d'agglomération et la commune des Ulis.

Les taux d'activité des habitants du QPV « Quartier Ouest » âgée de 15 à 64 ans sont globalement proches des taux moyens d'activité de la Communauté d'agglomération. En revanche, ils sont largement supérieurs aux moyennes de la Communauté d'agglomération pour la tranche d'âge 15 – 24 ans, traduisant une entrée plus précoce sur le marché du travail des habitants du quartier.

Taux d'activité des 15 – 64 ans par sexe (Source INSEE RP2010)		
	Taux hommes	Taux femmes
QPV « Quartier Ouest »	Entre 63 et 79 %	Entre 64 et 70 %
CAPS	74,3 %	70,4 %

Taux d'activité des 15 – 24 ans par sexe (Source INSEE RP2010)		
	Taux hommes	Taux femmes
QPV « Quartier Ouest »	Entre 43 et 54 %	Entre 36 et 47 %
CAPS	33,4 %	32,3 %

Cependant, le **taux de chômage** est globalement plus important dans le QPV qu'en moyenne sur la CAPS. La compilation des données des taux d'activités, de chômage et des salariés à temps partiel permet d'observer des situations de fragilité par rapport à l'emploi pour les habitants du QPV, ceux-ci apparaissant sensibles aux risques de chômage et de précarité.

Taux de chômage (au sens du recensement) par sexe (Source INSEE RP2010)		
	Taux hommes	Taux femmes
QPV « Quartier Ouest »	Entre 13 et 17 %	Entre 10 et 18 %
CAPS	7,8 %	8,2 %

Part des salariés occupant un emploi à temps partiel par sexe (Source INSEE RP2010)		
	Taux hommes	Taux femmes
QPV « Quartier Ouest »	Entre 7,7 et 11,4 %	Entre 23,7 et 27 %
CAPS	6,5 %	23,3 %

Part des salariés étrangers par sexe (Source INSEE RP2010)		
	Taux hommes	Taux femmes
QPV « Quartier Ouest »	Entre 20 et 38,8 %	Entre 16 et 29,7 %
CAPS	Données non disponibles	

Concernant les **prestations sociales**, le « Quartier Ouest » est marqué par une forte proportion d'allocataires et de personnes en situation de « dépendance » aux prestations sociales (c'est-à-dire que leur revenu est composé au moins à 50 % de prestations sociales).

Part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales (Source CNAF 2013)		
QPV « Quartier Ouest »	CAPS	Essonne
Entre 25 et 30 %	15,2 %	23,7 %

Part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à plus de 100% de prestations sociales (Source CNAF 2013)		
QPV « Quartier Ouest »	CAPS	Essonne
Entre 15 et 20 %	8,8 %	15,2 %

Part d'allocataires CAF touchant des aides personnelles au logement (Source CNAF 2013)		
QPV « Quartier Ouest »	CAPS	Essonne
Entre 60 et 70 %	47,3 %	50,1 %

Le QPV est également marqué par une **relative fragilité du tissu économique** caractérisée notamment par une faible densité d'entreprises à proximité du quartier et, parmi celles-ci, par une relative forte proportion de « nouveaux établissements ».

Densité d'entreprises pour 1000 habitants (Source SIRENE 2012)		
QPV « Quartier Ouest »	CAPS	Essonne
Inférieur à 20	53	45

Part de création d'établissements dans le nombre total d'établissements (Source SIRENE 2012)		
QPV « Quartier Ouest »	CAPS	Essonne
Entre 25 et 30 %	20,1 %	21 %

Enfin, le « Quartier Ouest » se situe dans une bonne moyenne en ce qui concerne le nombre de médecins généralistes et de structures de garde d'enfants d'âge préscolaire.

Nombre de médecins omnipraticiens pour 100 000 habitants (Source BPE 2013)		
QPV « Quartier Ouest »	CAPS	Essonne
Entre 90 et 140	82	79

Nombre de structures de garde d'enfant d'âge préscolaire pour 1000 habitants âgés de 0 à 2 ans (Source BPE 2013)		
QPV « Quartier Ouest »	CAPS	Essonne
Supérieure à 6	9	5

PALaiseau

La commune de Palaiseau n'est plus concernée par la géographie prioritaire de la Politique de la ville. Les 6 quartiers concernés par le CUCS 2007 – 2014 : Le Clos du Pileu, Effort Mutuel, Lamartine, Les Larris, Gallieni et Unna et un nouveau quartier : La Mesure, sont maintenant considérés dans le Contrat de ville comme des quartiers de veille active.

La commune de Palaiseau, Sous-préfecture de l'Essonne, composée de 30 316 habitants (source : Recensement de la population 2011) est l'une des plus peuplées du département et rayonne sur le Nord-ouest de celui-ci en raison de son dynamisme et de sa vocation à devenir un pôle de compétitivité mondiale. Elle présente pourtant une image contrastée en raison de la présence de poches de pauvreté sur son territoire (notamment des quartiers du Pileu, des Larris, et d'Unna). Ces difficultés exigent le maintien d'une politique préventive pour garantir une cohésion sociale sur l'ensemble de la commune et de la communauté d'agglomération.

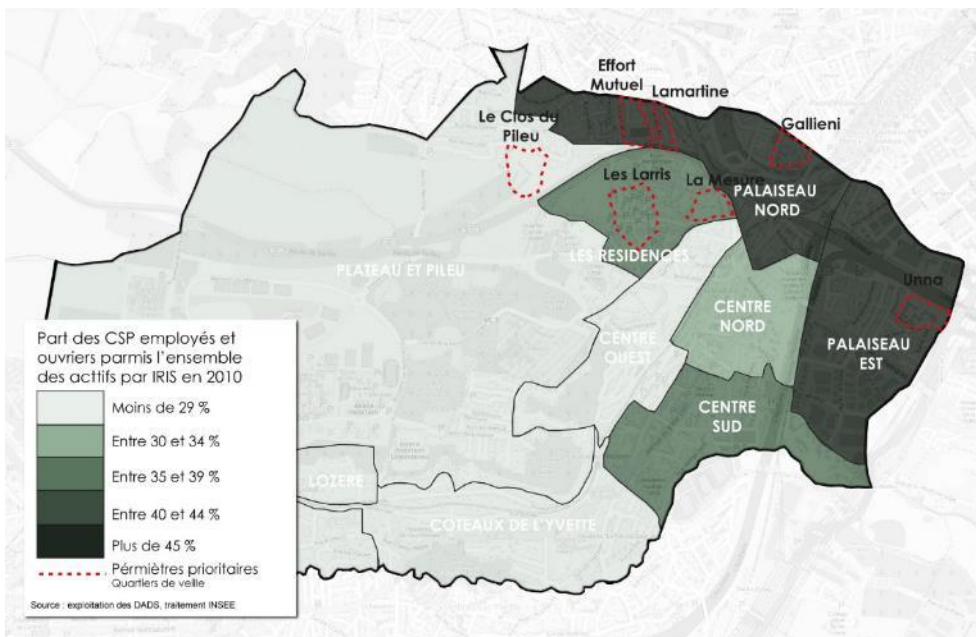
DEMOGRAPHIE

Après une longue période de stagnation entre 1975 et 1999, la population communale connaît une croissance relativement importante depuis les années 2000. Les récentes constructions de logements ont notamment contribué à cette augmentation : la population a crû de 2 % entre 2009 et 2013 (soit 1000 habitants). Cette dynamique semble se poursuivre avec la construction de nouveaux quartiers tels que l'éco-quartier de Camille Claudel (2000 logements) et le quartier de la Gare militaire (250 logements dont 185 logements sociaux et 65 PLSA) à la limite de Massy et du Pileu. Ce dernier sera occupé à partir de 2016 et sa population fréquentera surtout le quartier du Pileu (sectorisé sur l'école Henri Wallon).

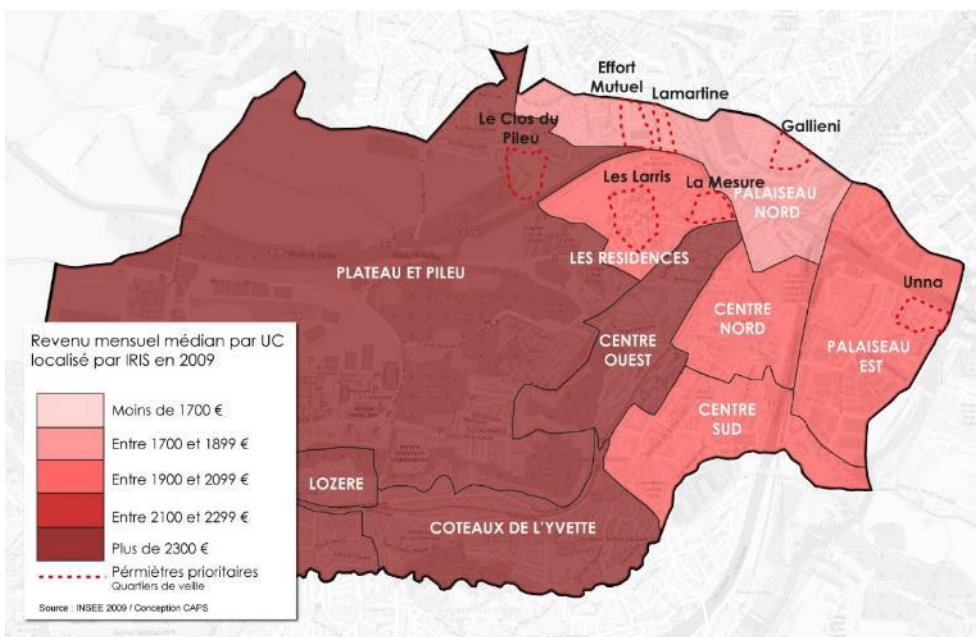
Le solde naturel positif est d'abord lié à une mortalité faible (5,3 ‰ en moyenne entre 1999 et 2009 à Palaiseau contre 6 ‰ pour l'ensemble de la région d'Ile-de-France) plutôt qu'à une natalité forte (conforme aux moyennes départementales et régionales). Les jeunes de moins de 20 ans représentent près de 25 % de l'ensemble de la population communale soit environ 3 points de moins que la moyenne départementale. Parallèlement, les plus de 60 ans sont surreprésentés (près de 18 % à Palaiseau contre environ 17 % en moyenne en Ile-de-France). L'indice de jeunesse est donc faible sur l'ensemble de la commune, mais tend à augmenter dans les quartiers les plus fragiles.

SITUATION ECONOMIQUE

Palaiseau est composée d'une population de cadres et professions intellectuelles supérieures (36,4 %), d'employés et professions intermédiaires (48,1 %) et d'ouvriers (11,9 %). Les employés et ouvriers sont surreprésentés dans les quartiers de veille active par rapport à l'ensemble de la commune.



Les revenus sont globalement supérieurs à ceux de la moyenne départementale. Le revenu net déclaré moyen par foyer fiscal était en 2011 de 33 935 € et 72,3 % des foyers fiscaux étaient imposables (en Essonne : 29 766 € de revenu net déclaré moyen et 67,9 % de foyers imposables). Le nombre de foyers non imposables palaisiens est en augmentation continue depuis 2007 (environ 4500 foyers en 2011).



La population couverte par la CAF représente 14 931 personnes, soit 49 % de la population totale. Parmi ceux-ci, 34 % des bénéficiaires sont localisés sur l'IRIS Plateau et Pileu. Le nombre d'allocataires a augmenté de 23 % entre 2009 et 2013 (+ 1129 allocataires).

Allocataires et population au recensement				
	Palaiseau		Essonne	
	Effectifs 2013	Evolution 2008-2013	Effectifs 2013	Evolution 2008-2013
Nombre d'allocataires	5994	+23 %	198 971	+7 %
Population couverte par la CAF	14 913	+10 %	610 277	+5 %
Population au recensement (INSEE RP2011)	30 149	+1 %	1 225 191	+2 %
Population couverte par la CAF/population au recensement	49 %	+4 pts	50 %	+2 pts

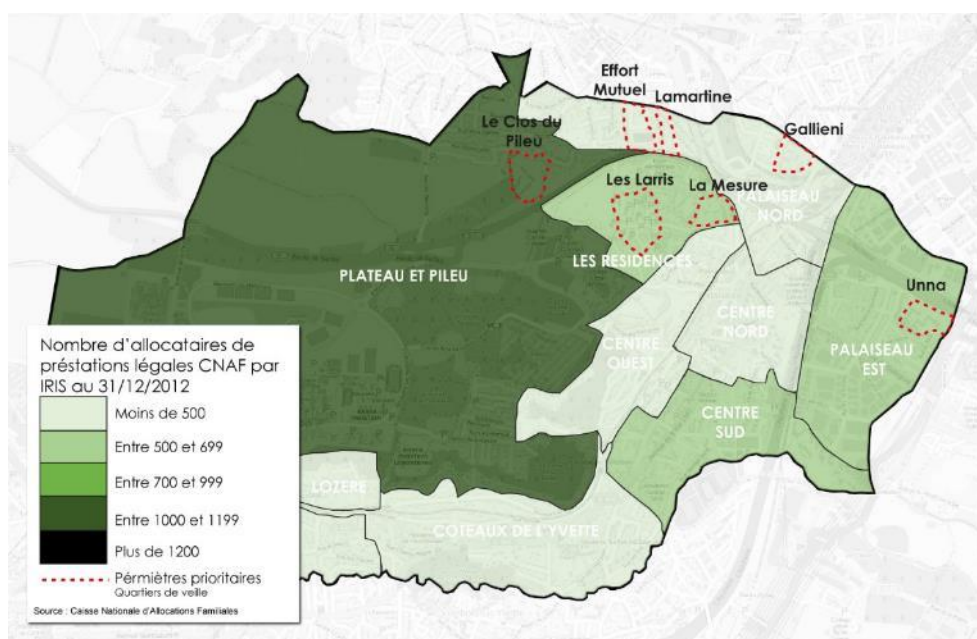
Source : CAF – BCA 2009 et 2014, INSEE – RP 2006 et 2011

Au 31 décembre 2013, la CAF verse des prestations précarité à 14 % des allocataires de la commune (contre 22 % en Essonne). A savoir, 9 % au titre du RSA et 5 % au titre de l'AAH (contre respectivement 15 % et 7 % dans le département). Depuis 2009, les bénéficiaires de prestations liées à la précarité ont fortement augmenté, en raison notamment de la construction de nouvelles résidences dont les occupants ouvrent souvent droit aux aides au logement.

Prestations précarité versées				
	Palaiseau		Essonne	
	Effectifs 2013	Répartition 2013	Effectifs 2013	Répartition 2013
Nombre d'allocataires	5994		198 971	
Revenus garantis et compléments	848	14 %	43 547	22 %
Revenu de Solidarité Active	548	9 %	30 413	15 %
Allocation Adulte Handicapé	303	5 %	13 172	7 %

Source : CAF – FIC 2014

Concernant la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) 2,9 % de la population communale est titulaire de cette allocation. Cette proportion est largement inférieure aux moyennes départementales (4,4 %) mais surtout régionale (5,9 %). Les bénéficiaires de la CMU-C se concentrent dans les IRIS Palaiseau Est (4,5 % d'allocataires), Palaiseau Nord (3,9 %), Centre nord (3,6 %) et Centre sud (3,6 %).



SITUATION SOCIALE ET SANITAIRE

Si le canton de Palaiseau (Palaiseau et Igny) est considéré en matière éducative comme étant dans une situation de « sécurité économique et soutien culturel » (source : *Atlas Académique des risques sociaux d'échec scolaire – juin 2014*) des difficultés de réussites scolaires sont identifiées sur certains établissements. C'est le cas notamment de l'école élémentaire Paul Langevin qui accueille des enfants du quartier des Larris.

Concernant la situation sanitaire, la commune dispose d'une offre de médecine libérale relativement importante (notamment concernant les spécialistes) ainsi que de nombreuses structures sanitaires et médico-sociales. Mais l'offre apparaît trop inégalement répartie entre les quartiers et en tension en raison de l'âge moyen des praticiens.

EMPLOI ET ACTIVITE ECONOMIQUE

En 2011, le taux de chômage à Palaiseau était de 8,4 % contre 10 % en moyenne sur le département de l'Essonne et 8,5 % pour la Communauté d'agglomération. S'il apparaît faible au regard des territoires de comparaison, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a augmenté de plus de 10 % entre février 2013 et février 2014. Le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans est également en augmentation continue depuis 2011. Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (recherche de plus d'un an) a augmenté de 4 points entre février 2013 et février 2014. Ils représentent 32 % des demandeurs d'emploi.

Les demandeurs d'emploi palaisiens sont en moyenne légèrement moins diplômés que sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération. La demande porte donc principalement sur des métiers de service (assistance auprès d'enfants, secrétariats, comptabilité), de manutention (magasinage et préparation de commandes) et de vente.

Le territoire intercommunal est le principal pôle d'emploi pour la commune de Palaiseau. Les habitants bénéficient des emplois induits par la présence des grandes filières et des établissements d'enseignement supérieur. De plus, le projet Paris-Saclay aura un impact positif sur le développement d'emplois qualifiés, mais également moins qualifiés : la hausse du nombre d'usagers du territoire devant entraîner une augmentation des emplois de services aux particuliers et aux entreprises.

Toutefois, les grandes filières ont souvent un recrutement « plus large » que les seules échelles locales communales et intercommunale en raison de l'inadéquation trop souvent observées entre les offres d'emplois très spécialisées et le bas niveau de qualification d'une partie de la population habitant les quartiers de Palaiseau.

HABITAT ET CADRE DE VIE

Les logements sociaux représentent à Palaiseau 24,55 % de l'ensemble des logements (au 31 décembre 2013). Palaiseau dispose du deuxième plus important taux de logements sociaux de la Communauté d'agglomération après les Ulis. Bien qu'il présente des situations

contrastées entre les quartiers en veille active et le reste de la commune, le parc locatif social joue globalement un véritable rôle social dans certaines zones où les conditions de vie quotidienne tendent à se dégrader.

Certains de ces quartiers connaissent une augmentation des dysfonctionnements sociaux et urbains. Le quartier des Larris doit, par exemple, faire face à l'accueil de populations reconnues prioritaires DALO (Droit au logement opposable) et dont les caractéristiques socio-économiques sont particulièrement difficiles.

Certains IRIS de Palaiseau (« Palaiseau Nord » et « Palaiseau Est » notamment), où sont situés des quartiers en veille active, sont confrontés à de forts taux de familles monoparentales (23,5 % pour Palaiseau Est et 18 % pour Palaiseau Nord contre 9,3 % en moyenne pour la CAPS).

Au 1^{er} juillet 2014, les services de l'Etat ont recensé plus de 1100 demandeurs de logements sociaux pour la commune de Palaiseau. Environ 65 % de ces demandeurs ont des revenus inférieurs aux seuils du PLAI et environ 4 % peuvent prétendre aux PLS. Le revenu mensuel moyen des ménages demandeurs de logements sociaux est de 1700 €.

SYNTHESE QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE

L'ensemble des 7 quartiers de veille active sur la commune de Palaiseau représentent environ **1600 logements (dont 330 logements étudiants-chercheurs) et 3100 habitants**. Ceux-ci se répartissent comme suit :

- **Les Larris** : 310 logements gérés par I3F
- **La Mesure** : 200 logements familiaux dont 92 logements sociaux gérés par VILOGIA et 327 logements étudiants-chercheurs
- **Unna** : 208 logements gérés par EFIDIS
- **Galliéni** : 194 logements gérés par l'OPIEVOY
- **Le Clos du Pileu** : 188 logements gérés par SCIC Habitat Ile-de-France (OSICA)
- **L'Effort Mutuel** : 181 logements gérés par l'OPIEVOY
- **Lamartine** : 72 logements gérés par Foyer pour tous

Ces quartiers souffrent pour la plupart d'une **assez forte stigmatisation qui entraîne des stratégies résidentielles d'évitement** de la part de certains ménages de « classes moyennes » et contribue à leur spécialisation sociale, au détriment de la mixité. Leurs situations géographiques excentrées du centre-ville (certains étant même coupés par des axes routiers structurants) et certains problèmes de signalétiques concourent également à l'absence d'attractivité.

De plus, ceux-ci sont souvent **insuffisamment pourvus en services et équipements à destination des publics les plus « fragiles »** économiquement et socialement et les **transports publics ne permettent pas aux habitants d'accéder facilement au centre-ville**.

Enfin, si ces quartiers apparaissent relativement « calmes » en comparaison d'autres territoires de la Politique de la ville, ils ne sont pas exempts de dégradations et doivent faire face à des problématiques d'isolement. De manière générale, c'est dans **ceux-ci que se concentrent les difficultés économiques, sociales et sanitaires de la commune de Palaiseau**.

STRATEGIE TERRITORIALE



Crédit photo : Mairie de Palaiseau



Crédit photo : Mairie des Ulis

Le Contrat de ville constitue le **cadre unique de la Politique de la ville sur le territoire communautaire** reposant sur quatre piliers :

- Pilier Cohésion sociale
- Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain
- Pilier Développement économique et emploi
- Pilier Valeurs de la République et citoyenneté

Ces quatre piliers s'expriment sur 6 axes définissant la stratégie territoriale du Contrat de ville :

1. Education et petite enfance
2. Santé et accès aux soins
3. Sécurité, prévention de la délinquance et accès au droit
4. Vie sociale des quartiers
5. Habitat, transport et cadre de vie
6. Emploi, insertion et développement économique

Le contrat de ville prend également en compte, dans ses axes stratégiques déclinés en actions, trois problématiques transversales :

- la lutte contre les discriminations et la question de la mémoire des quartiers
- la jeunesse
- l'égalité entre les femmes et les hommes

Afin de s'assurer de l'effectivité de la prise en compte de ces trois problématiques, celles-ci feront l'objet d'une approche intégrée qui consiste à réduire les inégalités existantes dans l'accès à l'emploi, aux droits, aux services et aux espaces publics. L'approche intégrée mobilise une approche transversale sur tous les axes d'intervention et la mise en œuvre d'actions spécifiques.

Les différents champs d'action présentés pour chaque axe et orientation stratégique feront l'objet de **fiches actions spécifiques**, révisables annuellement, précisant les modalités opérationnelles de mise en œuvre, les moyens humains et financiers mobilisés ainsi que les objectifs précis et chiffrés et leurs modalités d'évaluation.

PILIER COHESION SOCIALE

Les actions relevant du pilier « cohésion sociale » visent à réduire la pauvreté, à tisser le lien social et à renforcer la solidarité entre les générations. Elles s'attachent à répondre tout particulièrement aux besoins des familles monoparentales, des jeunes et des personnes âgées. Elles visent l'exercice de la citoyenneté et l'égalité réelle d'accès aux droits. Ce pilier concerne notamment l'éducation et la petite enfance, les enjeux de santé et d'accès aux soins, la prévention de la délinquance et la présence judiciaire de proximité et la vie sociale des quartiers.



Crédit photo : Mairie des Ulis

AXE STRATEGIQUE : EDUCATION ET PETITE ENFANCE

CONTEXTE GENERAL

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération, les difficultés scolaires et éducatives se **concentrent sur quelques établissements** localisés à proximité de certains quartiers Politique de la ville des communes des Ulis et de Palaiseau. Parmi celles-ci, la commune des Ulis apparaît comme un « point noir » en matière de **risques sociaux d'échec scolaire** qu'il convient d'associer à des facteurs liés aux conditions de vie : conditions d'emploi des parents, environnement familial, social et culturel.

Sur ces quelques établissements apparaît une **tendance au « décrochage » scolaire**, nécessitant une vigilance particulière de l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs. Il s'agit de prévenir en amont, lorsque le décrochage, processus complexe combinant plusieurs facteurs, est en construction.

Réduire les inégalités scolaires et éducatives exige de **mettre en place les conditions de la réussite éducative et scolaire des enfants et adolescents** des territoires les plus sensibles aux difficultés, en agissant sur les champs de **l'éducation**, de la **vie scolaire**, de **l'accompagnement à la scolarité** et du **soutien à la parentalité**. Ces différents champs permettent d'appréhender les problématiques éducatives en prenant en compte l'individu dans sa « globalité » et en cherchant la transversalité des réponses. La réussite éducative met l'accent sur l'ensemble des aspects socio-éducatifs qui touchent aux conditions matérielles des familles et ont un impact sur la scolarité, la socialisation et l'intégration.

Le large partenariat engagé autour de la réussite éducative permet de croiser les regards, mobiliser et coordonner les interventions et les responsabilités institutionnelles. La Maison départementale des solidarités (MDS) participe à ce titre aux équipes pluridisciplinaires de soutien.

La prévention qui est un pilier de la mission de protection de l'enfance permet d'agir sur l'accompagnement de la construction de la parentalité et le soutien au développement des réponses de proximité.

Aux Ulis, l'éducation constitue un axe structurant et un domaine privilégié de la politique municipale. Cela se traduit par un soutien important à un **Programme de Réussite Educative (PRE)**, dispositif permettant un suivi personnalisé des enfants et des familles par 4 référents de parcours placés sous l'autorité d'un coordinateur, qui concerne environ 420 élèves par an et qui a permis de développer les partenariats autour de l'enfant et de sa famille en renforçant la prise en charge de chaque situation.

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE ET CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE DES ULIS

Sur la période de 2010 à 2013, le coût du Programme de Réussite Educative (PRE) des Ulis s'est élevé à 1 436 000 € financés à hauteur de 851 000 € par la commune des Ulis (environ 59 %) et 583 000 € par l'Etat (environ 41 %). Cela correspond à une participation annuelle moyenne de 212 000 € pour la commune et de 145 000 € pour l'Etat. Dans un même temps, le coût du CLAS des Ulis s'est élevé à 1 061 000 € financés à hauteur de 198 000 € par l'Etat (environ 20 %), 431 000 € par la commune (environ 41 %), 86 000 € par le Conseil Général (environ 9 %) et 320 000 € par la Caisse d'Allocations Familiales au titre du droit commun

La politique municipale en matière d'éducation est complétée par un **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité** (CLAS) qui permet d'apporter un soutien aux élèves en dehors du temps scolaire (285 enfants concernés).

De plus, le collège Aimé Césaire situé dans le quartier des Amonts, à proximité directe du quartier prioritaire, bénéficiera, à partir de septembre 2015, d'un classement en **réseau d'éducation prioritaire** (REP) (qui remplace le précédent zonage d'éducation prioritaire ZEP) visant à renforcer les moyens alloués aux établissements les plus en difficulté.

A Palaiseau, la municipalité conduit une politique active en direction de l'enfance et de la jeunesse. Celle-ci repose sur l'accueil des enfants dans les structures « petite enfance et enfance », l'organisation d'activités périscolaires et extrascolaires enfance et jeunesse, un accompagnement éducatif renforcé dans l'accompagnement à la scolarité (un CLAS municipal, la Pause cartable, et un CLAS associatif, Satellite). La politique éducative de la ville est également mise en œuvre par les structures de quartier qui maillent le territoire : 5 lieux qui s'adressent à toutes les tranches d'âges, regroupés en deux maisons de quartier et un centre social. L'ouverture d'une nouvelle école maternelle et élémentaire est prévue, à la rentrée de septembre 2015, dans le quartier Camille Claudel.

La présence sur le territoire communautaire de **nombreux établissements d'enseignement supérieur** déjà implantés (Université Paris-Sud, Ecole Polytechnique, Supélec, etc.) et futurs (ENS, Ecole centrale, etc.) appelle à organiser des passerelles entre ceux-ci et les habitants des quartiers en politique de la ville. Les domaines liés à la recherche et l'innovation étant constitutifs de l'identité du territoire de la Communauté d'agglomération, il paraît opportun de soutenir les actions visant à **diffuser une culture scientifique** et une « **culture de l'innovation** » dans les quartiers et de chercher à améliorer la part d'étudiants de ces établissements issus des quartiers prioritaires.

ENGAGEMENTS MINISTERIELS DE DROIT COMMUN POUR LA THEMATIQUE EDUCATION

*Dans le cadre de la Convention signée entre le **ministère de la ville** et le **ministère de l'éducation nationale et de la réussite éducative** (7 octobre 2013), ce dernier s'engage notamment à organiser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les quartiers prioritaires, à cibler prioritairement pour les QPV les postes d'enseignants créés, de soutenir l'implication des parents dans les parcours scolaires des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école et de soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative (poursuivre les PRE notamment).*

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Des effectifs scolaires en baisse dans certains établissements aux Ulis qui traduisent des stratégies d'évitement de la part d'une partie de la population. Baisse de 3,97 % des effectifs sur 3 ans pour le collège Aimé Césaire. A l'inverse, en raison de la démographie, les **effectifs scolaires sont en augmentation à Palaiseau**, nécessitant un réajustement régulier de la carte scolaire. Les locaux, vieillissants, ne permettant pas l'accueil optimal des élèves, dans les salles de classes, mais également sur les temps périscolaires, notamment le midi.

Des niveaux faibles de réussite scolaire dans les établissements scolaires des Ulis. *Des taux de réussite aux examens dans les établissements ulisiens inférieurs aux moyennes nationales, y compris par rapport aux moyennes des quartiers prioritaires et Réseaux de Réussite Scolaire (RRS) : 7 points d'écart en moyenne entre les taux de réussite des collèges des Ulis et l'ensemble de l'Essonne.*

Forte proportion d'élèves en retard et en décrochage scolaire. Forte proportion d'élèves en retard d'un an ou plus en classe de 6^e et en classe de 3^e (entre 5 et 10 points d'écart avec la moyenne de l'Essonne). A Palaiseau, les retards scolaires se rencontrent dans les quartiers en veille active, où la Pause Cartable intervient au sein des structures de quartiers : Galliéni, Les Larris, Unna.

Des difficultés comportementales particulières ont été identifiées sur certaines écoles notamment l'école Langevin à Palaiseau située à proximité des quartiers des Larris et de la Mesure. Si plusieurs actions de soutien à la parentalité, associatives ou municipales existent à Palaiseau, leur lisibilité est desservie par un manque de coordination et d'inscription dans la durée.

Nécessité de renforcer l'accès aux filières scientifiques des habitants des quartiers. Au lycée de l'Essouriau des Ulis, les élèves ulisiens représentent 40 % de l'effectif global, mais 29 % seulement sont présents dans les filières S et STI. Les élèves du quartier prioritaire ne sont inscrits dans les filières scientifiques qu'à hauteur de 6 %. De plus, ces deux dernières années, une baisse a été constatée du nombre d'élèves ulisiens orientés dans les filières scientifiques.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Orientation n°1 : Favoriser la réussite éducative et scolaire

■ Objectifs :

- Conforter le Programme de Réussite Educative (PRE) des Ulis
- Mettre en place un dispositif de veille éducative à Palaiseau
- Développer les actions de remise à niveau et les passerelles entre les différents niveaux scolaires
- Consolider l'offre d'accompagnement à la scolarité et à la vie sociale (CLAS)
- Renforcer le partenariat avec l'Education nationale
- Développer l'accueil des enfants de moins de 3 ans

▪ Champs d'action :

- ⇒ Conforter et renforcer le Programme de Réussite Educative (PRE) de la commune des Ulis

Poursuivre le partenariat engagé entre le PRE et les établissements scolaires et la MDS pour la prise en charge des élèves en difficulté dans les champs d'intervention de la réussite éducative, de l'accès aux soins, de l'accompagnement scolaire, etc.

Poursuivre le partenariat mis en œuvre entre le PRE et les 2 collèges des Ulis sur l'accompagnement-relais des élèves temporairement exclus de ces établissements.

Renforcer le dispositif visant à revaloriser l'image et le rôle de l'école et de lui redonner du sens.

Développer le lien entre le PRE et l'Ecole de la 2^e Chance pour accompagner les sorties précoces du système scolaire vers la vie active.

- ⇒ Mettre en place un dispositif de veille éducative par la commune de Palaiseau

Dispositif visant à permettre aux acteurs travaillant auprès des jeunes de repérer les situations les plus fragiles et coordonner leur accompagnement.

- ⇒ Solliciter une inscription du Collège Aimé Césaire des Ulis en REP +

Au regard des difficultés du Collège Aimé Césaire dans lequel se concentrent les élèves les plus en retard et où les cas de « décrochages scolaires » sont les plus nombreux, l'intégration de ce collège en REP+ doit permettre de renforcer l'accompagnement des élèves dans leurs apprentissages, de renforcer la formation des équipes éducatives et fournir un cadre propice aux apprentissages en contribuant à lutter contre les inégalités entre les territoires.

- ⇒ Développer le projet « Passerelles » entre le CM2 et la 6^e et entre maternelles et CP sur un mode expérimental

Projet qui vise à favoriser l'adaptation des élèves au changement de cycle et notamment pour faciliter la réussite en 6^e. Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'une modification des cycles pédagogiques de l'Education nationale avec la création d'un « cycle de consolidation » CM1, CM2, 6^e dès la rentrée scolaire de 2015.

- ⇒ Poursuivre le dispositif « Réussir sa sixième » avec les collèges Aimé Césaire et Mondétour aux Ulis

Dispositif « réussir sa sixième » à l'initiative du Conseil Départemental de l'Essonne mis en place dans les collèges Aimé Césaire et Mondétour visant à favoriser l'organisation d'activités sur les temps périscolaires pour faciliter l'intégration des élèves nouvellement arrivés dans le second degré.

- ⇒ Soutenir la mise en place du dispositif « Réussir sa sixième » dans les collèges Joseph Bara, César Franck et Charles Péguy à Palaiseau

- ⇒ Conforter et renforcer le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) des Ulis et de Palaiseau

Les Ulis :

Poursuivre les actions menées dans le cadre du CLAS des Ulis au sein de 4 CLAS municipaux et 2 CLAS associatifs permettant la mise en place d'un accompagnement adapté à la situation de l'enfant et de ses difficultés scolaires. Les familles sont libres de choisir l'accompagnement scolaire à partir de l'offre locale.

Diversifier les activités dans les CLAS en privilégiant le volet « apports culturels » par rapport à l'aide aux devoirs pour renforcer l'ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville et le volet « soutien à la parentalité » pour associer les parents à l'accompagnement à la scolarité de leurs enfants.

Renforcer la complémentarité avec l'accompagnement éducatif du collège qui n'est pas jugé suffisant et qui doit permettre de répondre à la difficulté de capter le public collégien.

Articuler et mettre en cohérence les différents dispositifs et leur implication dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Améliorer la coordination avec l'Education nationale et la CAF sur le volet soutien à la parentalité en permettant qu'un représentant de l'IEN et de la CAF assistent aux réunions de travail CLAS municipaux – CLAS associatifs.

Palaiseau :

Pérenniser le dispositif municipal de la « Pause cartable » d'accompagnement à la scolarité, qui permet à travers un réseau de bénévoles présents dans les structures de proximité d'intervenir dans les quartiers en veille active.

Poursuivre le soutien à l'association Satellite qui agit en complément sur l'autre partie de la ville et renforcer le partenariat entre les deux opérateurs sur les outils pédagogiques et les modalités de travail avec les parents.

Elargir la réflexion sur l'accompagnement à la scolarité aux études surveillées, à l'accompagnement éducatif, aux activités pédagogiques complémentaires, de façon à mieux organiser le repérage du décrochage scolaire et son traitement par les différents acteurs intervenant auprès de l'enfant.

- ⇒ Assurer la présence de représentants municipaux aux comités d'éducation à la santé et la citoyenneté

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) est une instance de réflexion, d'observation et d'élaboration qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté, à la santé et de prévention de la violence. Il fonctionne dans chacun des collèges et au lycée.

- ⇒ Construire un référentiel de l'ensemble des actions conduites dans les établissements scolaires
- ⇒ Promouvoir des actions de sensibilisation et d'information en fonction des priorités définies par les chefs d'établissement

Poursuivre les actions menées dans les établissements scolaires de sensibilisation à la santé (nutrition, obésité, prévention dentaire, etc.) et développer des actions de prévention des comportements psychosociaux à risque dans les établissements scolaires.

- ⇒ Mettre en place des temps de concertation entre les membres de la communauté éducative
- ⇒ Développer le tutorat intergénérationnel au sein des collèges et des lycées, mobilisant les personnes âgées afin d'accompagner les collégiens et lycéens dans leurs scolarités.

Orientation n°2 : Apporter un soutien à la parentalité

■ Objectifs :

- Renforcer les actions contribuant au soutien à la parentalité
- Renforcer la coordination entre les acteurs œuvrant dans le champ de la parentalité (PMI)
- Développer les relations entre les parents et l'école
- Renforcer les capacités d'accueil préscolaires et périscolaires

■ Champs d'action :

Aux Ulis :

La maison des parents des Ulis inaugurée en septembre 2012 a vocation à coordonner les actions municipales initiées dans le domaine de la parentalité et à apporter son expertise dans l'ingénierie des projets.

- ⇒ Développer l'expérience de l'accompagnement scolaire Parents – Enfants mis en œuvre à la Maison Pour Tous de Courdimanche et l'étendre à celle des Amonts
- ⇒ Développer des projets pour améliorer le rapport à la lecture
- ⇒ Valoriser et remobiliser les pères dans l'éducation des enfants
- ⇒ Promouvoir le REAAP (Réseau d'écoute et d'accompagnement des parents) auprès du secteur associatif, en particulier par le biais des centres sociaux au travers de leur référent famille respectif.
- ⇒ Augmenter l'offre de service d'accueil « petite enfance » dans la commune des Ulis
- ⇒ Développer un Lieu d'Accueil Enfants / Parents (LEAP) dans la commune des Ulis en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales

Un LEAP est un lieu qui accueille de manière libre et sans pré-inscription des petits enfants accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent ou éventuellement assistante maternelle) pour un temps déterminé, dans un lieu aménagé, avec des professionnels et/ou des bénévoles garants d'un règlement intérieur et/ou des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Ces espaces favorisent l'écoute et le questionnement des parents sur leurs pratiques éducatives et permettent de confronter ces pratiques par la rencontre avec d'autres parents, de les sensibiliser à l'importance de l'échange avec leurs enfants, y compris chez les tout petits. Ils participent également à rompre l'isolement de certaines familles que leur situation socio-économique fragilise en particulier celles situation de monoparentalité. Ces structures contribuent également à la socialisation des enfants.

- ⇒ Créer un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) dans la commune des Ulis

Un RAM est pour les parents un espace d'écoute et d'information où les assistantes maternelles accompagnent les familles dans la recherche du mode de garde approprié en fonction de leurs besoins et apporte des éléments informatifs concernant l'emploi d'une assistante maternelle agréée.

Le RAM est également, pour les assistantes maternelles, un lieu « ressource » où peuvent s'organiser des temps de rencontre et d'échanges de pratiques dans le but d'améliorer la qualité de leur accueil et de rompre l'isolement dû à la profession exercée essentiellement au domicile des professionnelles.

- ⇒ Etudier la démolition/reconstruction de l'équipement d'accueil de loisirs à destination notamment des enfants du Quartier prioritaire des Ulis

La création d'un nouvel équipement d'accueil de loisirs doit permettre de restituer l'école des Avelines à sa fonction première d'école élémentaire et de moderniser l'accueil des enfants afin d'accompagner les exigences éducatives où l'innovation occupe une place prépondérante.

- ⇒ Poursuivre les « passerelles école-famille »

Dispositif qui vise à sensibiliser en premier lieu les parents. Ces temps d'échange sont co-construits avec l'éducation nationale et ont des thématiques diverses (les jeux dangereux à l'école, les conduites à risque, le sommeil, l'adolescence, etc.).

- ⇒ Relancer le dispositif « mallette des Parents »
- ⇒ Mettre en place le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » au collège Aimé Césaire

Objectif d'améliorer notamment l'accompagnement des familles allophones vers une meilleure connaissance de l'institution scolaire, des droits et devoirs des élèves et parents, un apprentissage de la langue française et une meilleure compréhension des principes, des valeurs et des usages de la société française. Il s'agit de donner les moyens aux parents d'aider leurs enfants dans leur scolarité.

A Palaiseau :

- ⇒ Recenser l'offre à Palaiseau pour les parents de chaque tranche d'âge
- ⇒ Améliorer la connaissance mutuelle entre professionnels et le repérage des publics
- ⇒ Evaluer la faisabilité d'un lieu dédié de type « Maison de la famille »
- ⇒ Soutenir la mise en place de groupe de paroles de parents

Orientation n°3 : Mettre en œuvre des passerelles avec les établissements d'enseignement supérieur

■ Objectifs :

- Promouvoir l'enseignement supérieur dans les quartiers de la Politique de la ville
- Favoriser l'accès à la culture scientifique dans les quartiers
- Permettre aux jeunes du quartier prioritaire de mieux appréhender le monde de l'entreprise

▪ Champs d'action :

- ⇒ Développer des actions de tutorat et de parrainage avec les établissements d'enseignement supérieur

Renforcer l'engagement des grandes écoles situées sur le Plateau de Saclay dans la Politique de la ville.

- ⇒ Développer le partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur et pôles de recherche et le PRE des Ulis

Avec SUPELEC : Projet initié avec l'association « Esperance Béton » pour la visite de l'école (du campus, des laboratoires avec démonstrations d'expériences en présence des ingénieurs et des chercheurs). Ce partenariat doit permettre à des lycéens de Bac Pro électrotechnique et des filières scientifiques de découvrir le quotidien d'une grande école et d'échanger avec les étudiants pour affiner les ambitions et projets professionnels.

Avec le CNRS de Gif-sur-Yvette : Projet qui a pour objectif de sensibiliser les lycéens à la découverte du Centre National de Recherche Scientifique. Cette action a pour vocation de faire découvrir les métiers de la recherche, mais aussi toutes les professions qui gravitent dans ce pôle scientifique.

Avec l'école Polytechnique : Partenariat qui doit permettre à des élèves des lycées de l'Essouriau des Ulis et Poincaré à Palaiseau de découvrir le quotidien d'une grande école et d'échanger avec les étudiants pour affiner les ambitions et projets professionnels.

Avec l'institut Villebon Georges Charpak : Collaboration qui doit permettre d'organiser des visites de l'institut et de découvrir des méthodes pédagogiques nouvelles pour les lycéens en filières S, STI2D, STL ou STAV.

- ⇒ Conforter le dispositif des Cordées de la réussite

3 cordées de la réussite sur les établissements scolaires des Ulis : *Ma chance l'université* entre l'Université Paris Sud, le collège Aimé Césaire et le Lycée de l'Essouriau, *Mat'les vacances* entre l'école Polytechnique et le Lycée de l'Essouriau et *une grande école, pourquoi pas moi* entre l'école Polytechnique et le Lycée de l'Essouriau.

- ⇒ Mettre en œuvre des « ateliers scientifiques » dans les quartiers

- ⇒ Accompagner les collégiens et lycéens à la recherche de stages en entreprises, notamment par le biais de la déclinaison locale de la charte « entreprises et quartiers »

Orientation n°4 : Anticiper le décrochage scolaire par une meilleure coordination entre les acteurs

▪ Objectif :

- Intensifier et coordonner le travail entrepris par les différents acteurs pour lutter contre le décrochage scolaire

▪ Champs d'action :

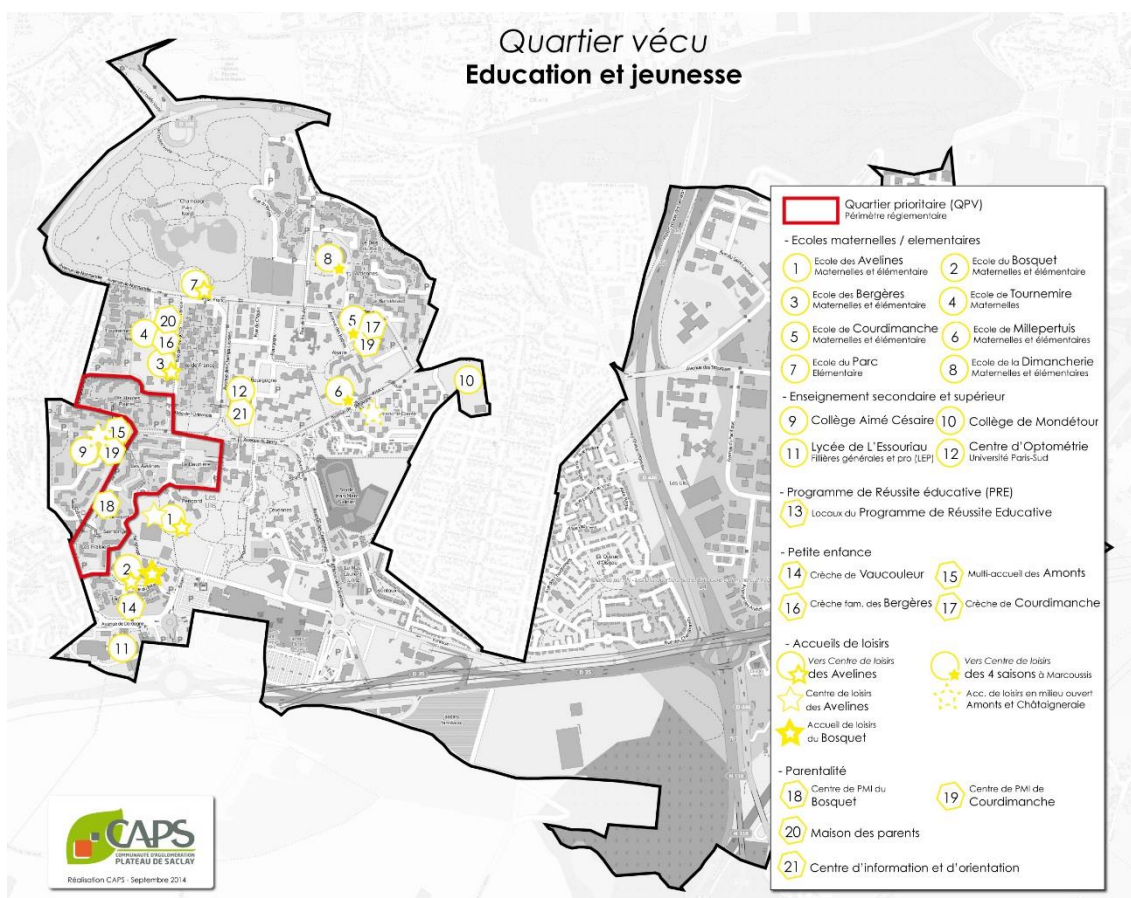
- ⇒ Développer les conditions d'une collaboration entre les partenaires pour l'identification, l'accompagnement et le suivi des élèves les plus en difficulté

- ⇒ Promouvoir et accompagner la mise en œuvre de chantiers-écoles sur la commune des Ulis et le territoire communautaire au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires
- ⇒ Créer une complémentarité dans l'accompagnement et le suivi des élèves exclus temporairement ou définitivement des établissements scolaires entre l'Education nationale, le PRE (Les Ulis), le service jeunesse et la prévention spécialisée
- ⇒ Renforcer la complémentarité avec la Plate-forme de décrochage scolaire du lycée de l'Essouriau

Action menée en partenariat avec la Mission Locale des Ulis pour environ 40 jeunes de 16 et 17 ans.

- ⇒ Soutenir l'action de prévention du décrochage scolaire au collège Aimé Césaire
- ⇒ Faire de la commune des Ulis la destinataire des signalements de niveau 2 du protocole Mimosa (visant à lutter contre l'absentéisme scolaire) permettant la mise en place d'une mesure de rappel à l'ordre.
- ⇒ S'appuyer sur la mesure de responsabilisation pour permettre à l'élève de réfléchir à la portée de son acte tant à l'égard de la victime éventuelle que de la communauté éducative.

Permettre de réaliser des mesures de responsabilisation à l'extérieur de l'établissement scolaire.



AXE STRATEGIQUE : SANTE ET ACCES AUX SOINS

CONTEXTE GENERAL

La plupart des communes de la Communauté d'agglomération ont une **espérance de vie** et un **IDH2** (Indice de Développement Humain – indicateur intégrant les dimensions santé, éducation et revenu, particulièrement pertinent pour mesurer les inégalités de santé et leurs principales composantes) globalement supérieurs aux moyennes départementales et régionales à l'exception de la commune des Ulis. IDH2 en 2006 : Les Ulis (0,53), Essonne (0,59) et Ile-de-France (0,57). Les quartiers en Politique de la ville sont confrontés à des problématiques particulières qui nécessitent une **prise en charge spécifique pour réduire les inégalités de santé** visant à lever les freins socio-culturels de recours aux soins.

Ces problématiques concernent notamment les **difficultés dans l'accès aux soins et notamment de « premier recours »**, qui s'explique par une démographie médicale moins développée sur ces quartiers, mais aussi les difficultés financières (souvent corrélées à un non-recours aux droits), culturelles, etc. La deuxième problématique des quartiers en politique de la ville se manifeste par une **forte proportion de personnes atteintes d'affections de longue durée** (ALD).

La relative **faible densité de l'offre médicale** dans les quartiers **concerne principalement les spécialistes, paramédicaux et les chirurgiens-dentistes** (source ARS Ile-de-France cf. éléments de diagnostic). Si le nombre de médecins généralistes semble suffisant au regard de la population, l'offre est en tension en raison du vieillissement des praticiens (et de la faiblesse de leur remplacement) mais également de la surconsommation d'actes médicaux de généralistes au lieu de spécialistes en raison des tarifs des consultations généralement moins élevés et de la faible offre en spécialistes.

Le Centre municipal de Santé des Ulis, en proposant des consultations dans les domaines dentaire, gynécologique, diététique, des soins infirmiers et diverses activités de prévention en partenariats avec des institutions ou associations spécialisées, contribue à réduire les inégalités territoriales de santé au bénéfice des habitants du quartier prioritaire.

Le dispositif d'Atelier Santé Ville mis en place dans le cadre du CUCS de Palaiseau exerce, pour sa part, une fonction de coordination des acteurs de l'ensemble du territoire communautaire, profitant prioritairement aux habitants des quartiers en politique de la ville.

L'ATELIER SANTE VILLE DANS LE CADRE DU CUCS

L'Atelier Santé Ville de Palaiseau avait un coût annuel d'environ 60 000 € financé à hauteur de 20 000 euros/an par l'Etat (33 %) et 40 000 euros/an par la commune (66 %).

Le Centre Départemental de Prévention et de Santé (CDPS) organise des consultations infirmières de prévention (CIPE) dédiées aux jeunes de la mission locale des Ulis, foyer de travailleurs migrants des Ulis, personnes aux RSA, personnes inscrites à Pôle emploi des Ulis et toute autre personne en situation de vulnérabilité sociale.

La surreprésentation d'habitants des quartiers en Politique de la ville atteints d'affections de longue durée s'explique par l'influence des conditions de vie, induisant des difficultés

sanitaires spécifiques sur ces territoires et par un moindre recours à des comportements préventifs des populations. Ces difficultés s'expriment de façons contrastées aux différentes échelles communales et infra-communales avec, pour certains quartiers, des indicateurs de vulnérabilité ou de précarité préoccupants.

L'approche préventive vise à agir sur les déterminants sociaux et territoriaux de santé. Elle est nécessairement transversale, car la santé d'un individu ne dépend pas uniquement de la seule offre de santé, mais d'une combinaison de facteurs tels que les conditions de vie matérielles, le sentiment d'appartenance à un groupe, l'éducation, l'emploi, l'environnement, etc.

Les quartiers en politique de la ville sont concernés par la problématique particulière de surpoids et d'obésité, en particulier chez les jeunes. Celle-ci est renforcée par les nombreuses demandes qui sont exprimées par les habitants et par les professionnels des champs sanitaire, social et éducatif dans le domaine de la nutrition dans le but de disposer d'informations et de relais sur les questions d'alimentation et de promotion de la santé via l'activité physique.

La question de la santé mentale, en lien avec le pôle de psychiatrie du centre hospitalier d'Orsay, est également une orientation stratégique du volet « Santé » du Contrat de ville. Le traitement des souffrances psychosociales et des troubles psychiques, pouvant concerner tout un chacun, mais touchant particulièrement les personnes en difficultés sociales, pourra reposer sur la capitalisation des actions du collectif intercommunal en santé mentale, créé en 2013 par quatre communes de la CAPS et différentes associations et sur sa transformation, à terme, en un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM).

ENGAGEMENTS MINISTERIELS DE DROIT COMMUN POUR LA THEMATIQUE SANTE ET ACCES AUX SOINS

*Dans le cadre de la Convention signée entre le **ministère de la ville** et le **ministère de la santé et des affaires sociales** (19 avril 2013), ce dernier s'engage notamment à améliorer l'accès aux droits, à mobiliser les ARS, les CPAM et les professionnels de santé pour disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers, à renforcer les initiatives de prévention par la prise en compte des besoins spécifiques et à faciliter l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluri-professionnel de proximité et le développement de la télémédecine dans les QPV.*

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

La part des personnes de plus de 65 ans atteintes d'une ALD aux Ulis (47,2 % chez les hommes et 50,5 % chez les femmes) est globalement supérieure à celle observée en moyenne dans le département (47 % chez les hommes et 37 % chez les femmes)

L'offre de soins de la ville des Ulis a une densité inférieure à celle du département et de la région en spécialistes, paramédicaux et chirurgiens-dentistes : la commune des Ulis a en 2013, par exemple, une densité de dentistes de 3,2 pour 10 000 habitants contre 4,2 pour le département et 5,2 pour la région et une densité de Masseurs-Kiné de 3,6 pour 10 000 habitants contre 6,0 pour le département et 6,6 pour la région (source C@rtoSanté ARS).

La commune de Palaiseau dispose d'une offre de médecine libérale importante, mais inégalement répartie entre les quartiers et **en tension** : 55 % des médecins sont à moins de 5 ans de la retraite. Ils sont, en outre, plus faiblement conventionnés en secteur 1 par rapport à la moyenne sur le département (70 % contre 76 % pour l'Essonne).

En 2009/2010, la ville des Ulis avait un **très faible taux de dépistage du cancer du sein** (taux de dépistage DO+DI à 52,5 % contre 62,5 % pour le département) et du cancer colorectal. Depuis, **les actions en faveur des publics les plus défavorisés ont permis d'améliorer les taux de réalisation du dépistage organisé** : le taux de participation au dépistage du cancer du côlon est passé de 23,14 % à 25,8 %, se rapprochant de la moyenne départementale (27,9 %) qui, elle, est restée stable, et celui du cancer du sein de 27,20 % à 36,65 % en 2012/2013 approchant le taux départemental de 39,39 %.

Les écoles situées à proximité du quartier prioritaire présentent des **taux élevés d'enfants présentant au moins une carie à soigner** (de 22 à 27 % en maternelle et 35 % en élémentaire aux Avelines, de 24 à 30% en maternelle aux Bergères et 31 % en élémentaire au Bosquet).

Des **besoins de formation** pour répondre à des problématiques liées aux addictions ou à des fragilités psychologiques des publics identifiés par les professionnels de l'emploi-insertion et de l'accompagnement social.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Orientation n°1 : Promouvoir la connaissance mutuelle entre acteurs ressources et favoriser le travail en réseau

■ Objectifs :

- Mettre en place des espaces de concertation et de co-élaboration des projets
- Favoriser la participation des habitants / usagers et la concertation avec les professionnels et les institutions
- Renforcer les savoirs et savoir-faire des acteurs de proximité en matière d'inégalités sociales et territoriales de santé
- Organiser des événements favorisant la connaissance entre acteurs

■ Champs d'action :

- ⇒ Mettre en place des actions de formation sur les questions de santé à destination des professionnels accueillant les publics en situation de précarité
- ⇒ Renforcer la coordination des acteurs autour de l'offre de premier recours

Orientation n°2 : Améliorer la connaissance des besoins de santé

■ Objectifs :

- Améliorer la connaissance des besoins de santé et du recours aux soins des habitants des quartiers
- Analyser l'impact des évolutions démographiques
- Mettre en place des outils d'observation permanente

■ Champs d'action :

⇒ Envisager la création d'un observatoire intercommunal sur les questions de santé

La création d'un observatoire doit permettre de mettre en exergue les disparités sociales, environnementales et territoriales sur le territoire de la Communauté d'agglomération et ainsi de déployer des actions répondant en particulier aux besoins des habitants des quartiers en politique de la ville.

⇒ Définir des indicateurs sanitaires particuliers pour les habitants des quartiers en politique de la ville

⇒ Identifier en particulier les personnes des quartiers en politique de la ville présentant un handicap, éloignées du soin en raison de difficultés économiques et sociales particulières

Orientation n°3 : Réduire les inégalités et favoriser l'accès aux droits, aux soins et à la prévention

■ Objectifs :

- Prévenir les ruptures de couverture maladie et promouvoir l'accès à une couverture complémentaire
- Conforter le centre municipal de santé des Ulis comme offre de soins de proximité et de prévention
- Poursuivre et développer les actions initiées par l'Atelier Santé Ville (ASV) de Palaiseau en créant un ASV à l'échelle intercommunale
- Faciliter l'installation des professionnels de santé, notamment dans les quartiers
- Développer des actions d'accompagnement vers le soin
- Améliorer le recours des habitants aux dispositifs de dépistage
- Mieux prendre en compte la question du handicap

■ Champs d'action :

⇒ Organiser un forum avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie sur la question de l'accès aux droits à une couverture maladie

⇒ Mettre en place des permanences à la Maison de Justice et du Droit pour renforcer l'information sur les droits des assurés ou l'accès à une couverture maladie et leur accompagnement

- ⇒ Mieux faire connaître la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) du centre hospitalier d'Orsay
- ⇒ Soutenir et développer les actions du centre municipal de santé des Ulis

Le Centre municipal de santé des Ulis propose des consultations dentaires, gynécologiques, d'infirmiers, une consultation de diététique pour les enfants et jeunes en surpoids, une séance hebdomadaire de vaccinations, et accueille diverses activités mises en œuvre par des institutions ou associations créant ainsi un très important maillage et mises en réseau de professionnels de santé, au sein d'une même entité fonctionnelle.

Le Centre municipal de santé s'inscrit dans un travail partenarial important et joue un rôle majeur de coordination entre les professionnels de la santé publique : il est envisagé le portage d'une mission de coordination de prévention sanitaire et sociale par le Centre municipal de santé des Ulis.

- ⇒ Consolider le partenariat entre le centre de santé municipal des Ulis et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- ⇒ Envisager la création d'un Atelier Santé Ville (ASV) communautaire pour favoriser la coordination de l'ensemble des acteurs et réduire les inégalités

L'Atelier Santé Ville doit permettre, sur un territoire donné, d'améliorer la cohérence et la pertinence des actions destinées aux populations des quartiers de la politique de la ville. Il a vocation à identifier les besoins spécifiques des publics, les déterminants de santé et participer au fonctionnement de l'observatoire, à faciliter la mobilisation et la coordination des différents intervenants, à rendre effectif l'accès aux services publics sanitaires et sociaux et à favoriser la participation de la population à l'élaboration des actions.

Créé en 2009, l'Atelier Santé Ville de Palaiseau a permis d'agir sur des problématiques identifiées dans le cadre d'un diagnostic telles que l'accès aux droits, l'accompagnement vers le soin et le suivi dans un parcours de santé, l'offre de soin, la santé globale des enfants et des jeunes, etc. Les actions initiées par l'Atelier Santé Ville de Palaiseau pourraient être poursuivies à une échelle intercommunale.

- ⇒ Développer l'offre et les conditions d'exercice des praticiens libéraux, notamment par la création à l'échelle de l'intercommunalité de Maisons de santé pluridisciplinaire liées aux projets d'aménagement du Plateau de Saclay

Cf : Maisons pluridisciplinaires de santé dans le Volet Santé du Contrat de Développement Territorial Paris-Saclay Territoire Sud

Une Maison de santé pluridisciplinaire ou pluri-professionnelle permet de réunir des professionnels libéraux autour d'un projet de santé et d'un projet de structure, articulés aux caractéristiques du territoire en matière de besoins de santé et d'offre de soins.

Ce type de structure paraît adapté aux besoins en raison de la situation actuelle de faiblesse de l'offre médicale, mais permet également d'anticiper les projets d'aménagement liés au Contrat de Développement Territorial.

- ⇒ Soutenir le tutorat d'interne par les médecins du territoire pour faciliter leur installation future
- ⇒ Soutenir et développer l'accompagnement des personnes en situation de handicap

Actions, du CDPS, de prévention santé « hors les murs » avec différents partenaires présents sur le territoire de la CAPS. Thématiques : l'accès à la santé, les addictions, la santé mentale, la contraception, la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST), la vaccination, l'indice de masse corporel, etc.

Orientation n°4 : Sensibiliser aux comportements favorables à la santé

■ Objectifs :

- Prévenir les comportements à risque, en particulier chez les plus jeunes (addictions, vie sexuelle, harcèlement, etc.)
- Affirmer le rôle central de la PMI dans la coordination des parcours des parents et des jeunes enfants
- Promouvoir l'hygiène de vie et le bien-être alimentaire (sommeil, nutrition, santé bucco-dentaire, activité physique)
- Développer l'appropriation des activités agricoles et naturelles par les habitants des quartiers

■ Champs d'action :

- ⇒ Développer des actions de sensibilisation et de promotion de la santé auprès des jeunes (contraception, IST, conduites à risque, VIH, toxicomanie, dépistage, etc.)

Poursuivre durablement les interventions en milieu scolaire et les développer auprès du public adolescent en associant les Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) et le Conseil des jeunes des Ulis.

Soutenir les actions de prévention sur les comportements psychosociaux en école élémentaire.

Inscrire dans les CLSPD un volet « prévention des conduites à risques ».

- ⇒ Poursuivre et renforcer la prévention et le dépistage des cancers

Actions de promotion des dépistages organisés (cancer du sein, cancer colorectal) et des dépistages du cancer du col de l'utérus, cancer de la peau, information sur les risques liés aux UV, lutte contre le tabagisme, etc.

- ⇒ Renforcer le partenariat avec la PMI sur les questions de sensibilisation aux comportements favorables à la santé des parents et enfants

Développer des actions de sensibilisation « hors les murs » qui permettent à la structure de mieux faire connaître ses interventions auprès des habitants des quartiers.

- ⇒ S'appuyer sur les associations sportives, notamment le Club Omnisport des Ulis et les associations sportives de Palaiseau comme relais pour conduire des actions de prévention et de sensibilisation à l'hygiène de vie
- ⇒ Mettre en place des actions pour sensibiliser les habitants des quartiers à la nutrition
- ⇒ Sensibiliser à la consommation de produits issus de l'agriculture locale

Développer des actions avec les structures d'insertion par l'activité économique intervenant dans le domaine de l'agriculture (Jardin de Cocagne, Potagers de Marcoussis, etc.) et avec les agriculteurs du Plateau de Saclay.

Orientation n°5 : Favoriser l'analyse et l'action concertée en matière de santé mentale

■ Objectif :

- Conforter et étendre le réseau et les projets du Collectif intercommunal en santé mentale à travers la création d'un CLSM

■ Champs d'action :

- ⇒ Faire évoluer le Collectif intercommunal en santé mentale en Conseil Local de Santé Mentale

Dispositif qui doit permettre de répondre aux préoccupations de l'ARS en matière de santé mentale : vieillissement de la population, renforcement des liens en soin et médico-social et le développement des liens avec les dispositifs départementaux.

- ⇒ Pérenniser le Réseau d'Evaluation des Situations d'Adultes en Difficulté (RESAD) pour les communes qui le souhaitent pour favoriser l'analyse conjointe entre travailleurs sociaux et professionnels de la psychiatrie de situations d'adultes en grande difficulté psychologique

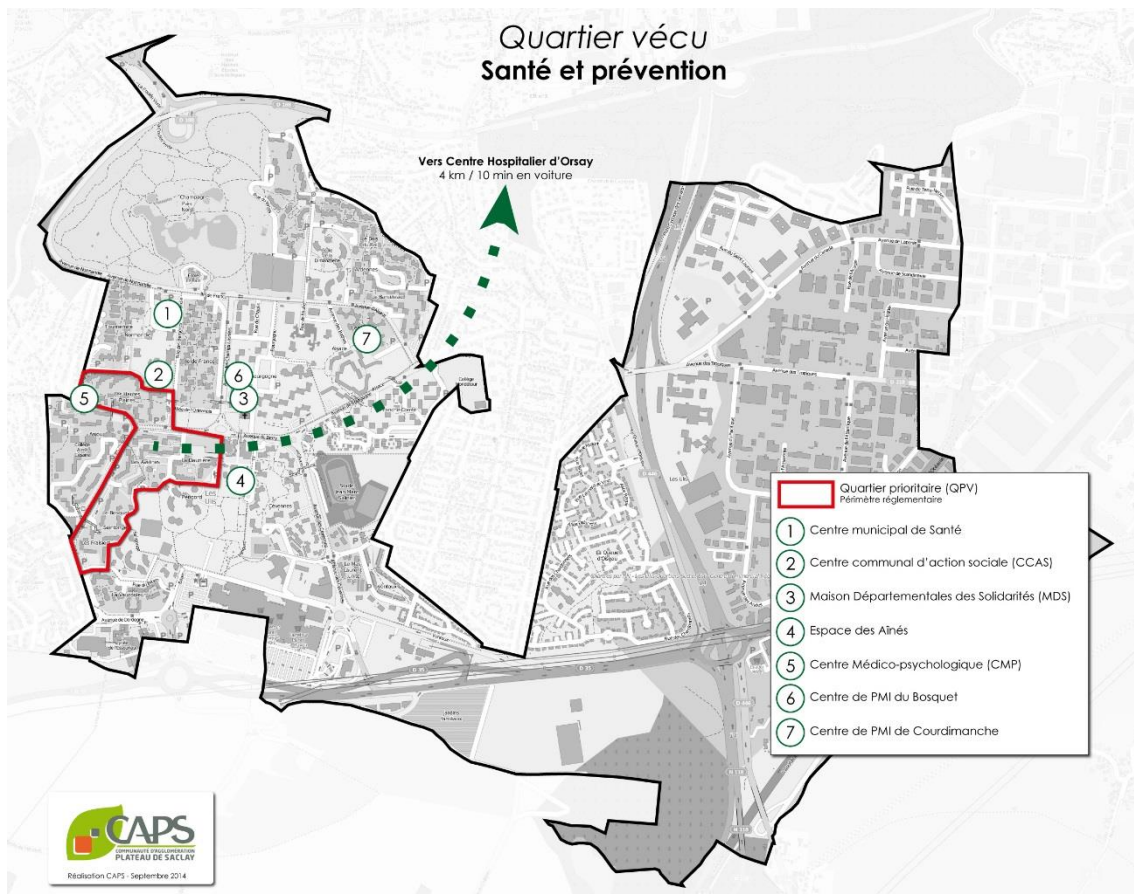
Orientation n°6 : Prendre en compte la question du vieillissement dans les quartiers

■ Objectifs :

- Identifier les aînés et en particulier les plus fragiles socialement pour un meilleur accompagnement
- Accompagner les personnes âgées isolées

■ Champs d'action :

- ⇒ En lien avec le service des aînés des Ulis, identifier les personnes âgées du quartier prioritaire.
- ⇒ Faire en sorte que les populations retraitées du quartier prioritaire soient mieux intégrées dans les dynamiques locales en faveur des personnes âgées.
- ⇒ Renforcer le partenariat avec le Centre de santé des Ulis pour développer un meilleur accès aux soins pour ces publics
- ⇒ Travailler avec le centre hospitalier d'Orsay sur l'accompagnement des sorties d'hospitalisation



AXE STRATEGIQUE : SECURITE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET ACCES AU DROIT

CONTEXTE GENERAL

Le Contrat de ville s'inscrit dans la stratégie locale de prévention de la délinquance mise en œuvre par les communes. Il s'appuie sur le Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD) des Ulis créé en 2003 et accompagne la mise en place de celui de Palaiseau. Les éléments de diagnostic, orientations stratégiques et actions sont issus principalement du **diagnostic local de sécurité** (DLS) des Ulis et de la **stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance**.

Le CLSPD se réunit à l'initiative de son président en formation plénière au moins une fois par an pour faire le point sur l'évolution de la délinquance, le bilan des actions conduites et pour définir des perspectives locales en matière de prévention de la délinquance. Il peut également se réunir en comité restreint en fonction des besoins et s'organise en différents groupes de travail (Cellule de tranquillité publique et Point Police).

Malgré une **baisse constante des faits de délinquance générale constatés depuis 2008** aux Ulis et une stabilisation depuis 2013, il a été enregistré lors du DLS une **augmentation des faits constatés de « délinquance de proximité »** (indicateur opérationnel des forces de police pour orienter leur action contre la petite et moyenne délinquance). Le DLS met également en avant une confrontation à des faits de délinquance relativement nouveaux sur le territoire, notamment des cambriolages, vols de deux roues et vols avec violence.

Cette forme de délinquance est vécue par les habitants comme endogène et fortement liée aux trafics de stupéfiants. Elle s'accompagne d'actes de vandalisme entraînant des coûts importants de réparation pour les bailleurs, de dépôts sauvages, de véhicules « ventouses », de nuisances sonores diurnes et nocturnes, etc. qui contribuent à la dégradation du cadre de vie.

L'exposition aux nuisances, aux incivilités et aux délits contraint certains habitants à adopter des conduites de précaution, d'évitement ou d'adaptation. **Le sentiment d'insécurité est moins souvent lié à la délinquance qu'à des nuisances** comme les actes de vandalisme, les rassemblements de jeunes, le bruit, et nécessite d'apporter des réponses adaptées sur ces territoires en terme de prévention et de tranquillité publique.

Face à ces problématiques, les habitants mettent en avant l'absence d'autorité parentale et de lieux de convivialité, le contrôle et la présence humaine insuffisants dans les espaces publics, l'état et la fermeture de certains commerces et les incompréhensions dans les rapports entre la police et la population.

Dans le cadre du Contrat de ville, les actions en faveur de la prévention de la délinquance, doivent articuler les approches préventives et répressives, **prendre en compte les tendances au rajeunissement des auteurs d'actes de délinquance** (malgré une légère amélioration sur ce point en 2014) en veillant à une adaptation et à une priorisation des interventions sur ces publics.

L'accès au droit et l'aide aux victimes doivent également concourir à l'établissement d'un climat de paix sociale en permettant d'assurer une présence judiciaire spécifique à

proximité directe du quartier prioritaire, garantissant une justice plus proche et plus accessible pour les citoyens, face à la multiplication des conflits de la vie quotidienne.

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

La Maison de Justice et du Droit, équipement visant à assurer dans les quartiers une présence judiciaire de proximité, a un coût annuel de 138 000 € financé par la Communauté d'agglomération dans le cadre de sa compétence Politique de la ville.

ENGAGEMENTS MINISTERIELS DE DROIT COMMUN POUR LA THEMATIQUE SECURITE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET ACCES AU DROIT

*Dans le cadre de la Convention signée entre le **ministère de la ville** et le **ministère de l'Intérieur** (27 septembre 2013), ce dernier s'engage notamment à améliorer le lien entre la police et la population (augmentation du nombre de délégués à la cohésion police-population et d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie et développement des expérimentations locales favorisant le dialogue avec la police), à renforcer et adapter l'action des services de police et de gendarmerie dans les quartiers, à renforcer l'effort de prévention de la récidive et réduire les phénomènes de délinquances spécifiques dans les quartiers.*

*Dans le cadre de la Convention signée entre le **ministère de la ville** et le **ministère de la Justice** (8 juillet 2013), ce dernier s'engage notamment à conforter la justice de proximité (via les bureaux d'aide aux victimes, aux MJD et PAD), à prévenir la récidive par une généralisation des conventions entre la justice et les bailleurs sociaux et par des instructions visant à garantir l'effectivité des mesures prononcées, et à lutter contre les discriminations (en partenariat avec le Défenseur des droits).*

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Une baisse constante de la délinquance générale est constatée aux Ulis entre 2008 et 2012 (- 22 %). Cependant, depuis 2011, on enregistre une progression sensible des faits de délinquance générale et de « délinquance de proximité » (indicateur opérationnel des forces de police pour orienter leur action contre la petite et la moyenne délinquance), sans atteindre cependant les chiffres de 2008. En 2014, en comparaison de l'année 2013, les faits de délinquance de proximité sont de nouveau en légère baisse. Le DLS met également en avant une augmentation des vols avec violence, des vols dans les véhicules et des vols avec effraction. Le taux de crimes et délits (55 ‰) situe Les Ulis dans la moyenne nationale.

Des trafics de stupéfiants banalisés dans les halls et en pied d'immeubles qui nuisent au climat du quartier. Plus de 40 % des faits constatés chaque année sur la circonscription de police de Palaiseau (7 communes), pour infraction à la législation sur les stupéfiants, sont localisés aux Ulis.

Une augmentation continue de la fréquentation de la MJD depuis 2011 et une diversification de l'activité. De 8216 contacts en 2011 à 8866 en 2013 (4004 personnes reçues et 4862 appels téléphoniques). Diversification des permanences vers le droit du logement et le droit à la consommation.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Orientation n° 1 : Prévenir la délinquance des mineurs

▪ Objectifs :

- Rappeler les droits et les devoirs pour les mineurs
- Lutter contre la récidive et favoriser l'information des mineurs et des jeunes majeurs
- Définir une stratégie d'action orientée vers la protection des mineurs en danger
- Contribuer aux politiques d'insertion sociale des jeunes et de lutte contre l'exclusion par l'accès aux loisirs éducatifs et aux vacances
- Favoriser l'implantation pérenne d'éducateurs de prévention spécialisée
- Redéfinir un territoire d'étude spécialisé pour la mise en œuvre de la prévention spécialisée à l'échelle intercommunale

▪ Champs d'action :

⇒ Mettre en place des interventions sur les droits et devoirs en milieu scolaire

Exposition 9-12 ans « Moi jeune citoyen » : La commune des Ulis a fait l'acquisition de ce matériel pédagogique conçu prioritairement pour les classes de CM1, CM2, 6^e et 5^e qui a pour objet de sensibiliser les élèves au respect de certaines règles et de la loi à partir de situations observées dans leur vie quotidienne.

Ce projet a été évoqué dans le cadre des conseils d'éducation à la santé et à la citoyenneté des collèges Aimé Césaire et Mondétour, et présenté à l'inspectrice de l'Education nationale.

Un réseau d'intervenants (employés municipaux, enseignants, etc.) a été constitué pour animer les séances auprès des élèves à l'issue d'une formation assurée par la PJJ.

⇒ Développer les interventions du référent Prévention-sureté de la CSP de Palaiseau dans les domaines des addictions, de la drogue, de l'alcool, du harcèlement, dans les relations jeunes-police, etc.

⇒ Optimiser les réponses en matière de réinsertion et d'alternatives aux poursuites pénales et à l'incarcération

Le champ d'application de ces mesures est important dans la mesure où elles peuvent être prises à l'encontre de tous les auteurs de contraventions (mesure alternative) ou de délits punis à titre de peine principale d'amende ou d'une peine d'emprisonnement d'une durée inférieure ou égale à cinq ans. Ces mesures peuvent être prononcées à l'encontre de mineurs auteurs d'actes délictueux.

Les mesures alternatives aux poursuites pénales sont en principe proposées par un délégué du procureur de la République dans le cadre d'un rendez-vous personnalisé qui se déroule au tribunal de grande instance, dans un tribunal d'instance, dans une maison de justice et du droit ou dans un point d'accès au droit. Le mineur auteur d'infractions pénales est convoqué devant un délégué du procureur, spécialement désigné, siégeant aux Ulis à la MJD.

⇒ Former des acteurs locaux à la prévention de la récidive en lien avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)

⇒ Diversifier les postes d'accueil susceptibles d'accueillir des TIG et des mesures de réparation pénale

Envisager la mise en place d'une bourse communautaire de travail non rémunéré en lien avec le parquet. L'objectif est de concilier l'exigence de proximité avec le domicile de l'auteur de l'infraction pour rendre l'exécution de cette mesure réaliste et l'exigence de « professionnalisation » du poste qui nécessite un accueil régulier de personnes condamnées.

⇒ Mettre en œuvre de manière plus régulière la procédure du rappel à l'ordre

Le rappel à l'ordre s'applique aux faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publique dans la commune. Le rappel à l'ordre doit être exclu s'agissant de faits susceptibles d'être qualifiés de crimes ou délits et lorsqu'une plainte a été déposée.

⇒ Signer un protocole sur la mise en œuvre du rappel à l'ordre avec le Parquet d'Evry

⇒ Poursuivre les échanges nominatifs en CLSPD restreint et encadrer la constitution d'un fichier nominatif suivant une charte de déontologie

⇒ Soutenir les actions Ville – Vie – Vacances

⇒ Développer des séjours de citoyenneté active

⇒ Consolider les dispositifs qui permettent d'accueillir les jeunes du type « jobs vacances », stage en entreprises, etc.

⇒ Redéployer une association de prévention spécialisée aux Ulis

Conformément aux orientations départementales pour la prévention spécialisée du Conseil Départemental de l'Essonne un déploiement de la prévention spécialisée est prévu sur le territoire des Ulis/Orsay dès 2015 (délibération n°2015-02-0001 du 26 janvier 2015).

Une mission d'exploration a été confiée par le Conseil Départemental à l'association Inter'Val afin d'examiner les conditions d'un redéploiement de la prévention spécialisée sur le territoire des Ulis/Orsay. A l'issue de cette phase de diagnostic des besoins et des dynamiques partenariales du territoire, un plan d'action est proposé par l'association.

En articulation avec le Conseil Départemental qui est l'animateur de la prévention spécialisée, une collaboration est attendue entre l'association Inter'Val, qui déploiera une équipe d'éducateurs spécialisés sur ce territoire, et les services municipaux et intercommunaux pour la mise en œuvre de chantiers éducatifs, du travail de rue et une présence régulière sur les dalles de la commune des Ulis.

⇒ Pérenniser à Palaiseau le partenariat avec l'association de prévention spécialisée Inter'Val

Partenariat sur la base d'un diagnostic partagé du territoire et de priorisation des sites de présence sociale.

⇒ Développer à plus long terme, avec le Conseil Départemental un Territoire d'étude spécialisé pour la mise en œuvre d'une association de prévention spécialisée à une échelle intercommunale

Orientation n° 2 : Garantir la tranquillité publique

■ Objectifs :

- Favoriser la mise en place de dispositifs de vidéo-protection
- Elargir les missions de la Police municipale des Ulis
- Favoriser la prise en compte de la « prévention situationnelle » dans les projets d'aménagement
- Conforter la complémentarité de chaque acteur sur les quartiers
- Améliorer les relations police-population
- Améliorer la connaissance des phénomènes de délinquance dans les quartiers prioritaires
- Renforcer les échanges avec la population sur les questions de sécurité et de tranquillité publique
- Impulser à Palaiseau la mise en place d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)
- Etudier la faisabilité d'un agrandissement ou d'un repositionnement du commissariat des Ulis pour améliorer notamment l'accueil des victimes

■ Champs d'action :

- ⇒ Mettre en place un dispositif de vidéo-protection aux Ulis
- ⇒ Signature d'une convention de coordination entre la police municipale de Palaiseau et la Police nationale

Développer un haut niveau de collaboration entre les polices municipales et la police nationale.

- ⇒ Etendre les horaires de service de la Police municipale des Ulis et créer une brigade de nuit
- ⇒ Faciliter la prévention situationnelle sur l'ensemble des futurs projets d'aménagement en sollicitant les avis du référent sûreté partenariat prévention au sein de la Circonscription de Police de Palaiseau
- ⇒ Prioriser les contrôles routiers et les structures légères d'intervention (SLIC) dans les quartiers prioritaires
- ⇒ Mettre en œuvre une procédure bailleurs / ville / Police Nationale pour le signalement des troubles à la tranquillité publique
- ⇒ Favoriser les rencontres Police-Population

Promouvoir le métier de policier pour faciliter l'accès des jeunes des quartiers aux métiers de la sécurité et ce, en lien avec la mission locale : entretiens individuels. Rendre plus régulière les rencontres jeunes/police à l'initiative du service municipal « jeunesse » des Ulis.

Mettre en œuvre des actions de prévention auprès des seniors : conférences, réunions publiques, etc.

Pérenniser l'adhésion de la vie des Ulis au centre de Loisirs Jeunes Police de la Direction départementale de la sécurité publique.

- ⇒ Mettre en place des réunions annuelles par bailleur avec la Police nationale pour favoriser l'observation, les échanges et le partenariat
- ⇒ Elaborer un Diagnostic Local de Sécurité sur la commune de Palaiseau
- ⇒ Créer un CLSPD à Palaiseau de façon à mettre en œuvre, de façon concertée, des actions prioritaires ainsi que leur évaluation annuelle.
- ⇒ Etudier la faisabilité d'un agrandissement ou d'un repositionnement du commissariat des Ulis

Orientation n° 3 : Promouvoir et développer l'accès au droit et l'aide aux victimes

■ Objectifs :

- Développer la Maison de Justice et du Droit comme structure porteuse de la compétence communautaire d'accès au droit
- Soutenir les actions d'éveil aux droits et aux devoirs
- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'égalité et de prévention aux violences sexistes

■ Champs d'action :

- ⇒ Continuer à développer des permanences à la Maison de Justice et du Droit répondant aux demandes des usagers

Promouvoir la Maison de Justice et du Droit pour une plus grande visibilité des services proposés et accessibles à tous les usagers de la Communauté d'agglomération.

- ⇒ Ouvrir davantage la MJD sur son environnement par la mise en œuvre d'actions d'information et de sensibilisation avec les partenaires locaux

S'assurer de la complémentarité entre les services offerts par la MJD et les actions menées par les associations œuvrant localement dans le domaine de l'accès au droit. Renforcer le rayonnement de la MJD dans les quartiers de la Politique de la ville.

- ⇒ Mettre en place des actions de sensibilisation à la citoyenneté dans les collèges et lycées dans le cadre du Point d'Accès au Droit en milieu scolaire porté par le CDAD de l'Essonne et l'association Justice et ville

Point d'accès au droit en milieu scolaire afin de répondre à divers sujets et problématiques à caractère juridique (ex : la justice des mineurs, l'utilisation d'internet, compétence des tribunaux et voies de recours).

- ⇒ Renforcer le partenariat entre la Police nationale et la Maison de Justice et du Droit en matière de suivi de dépôt de plaintes/mains courantes et de traitement.

Réflexion à engager sur la mise en place d'une permanence renforcée dédiée à l'aide aux victimes aux Ulis avec un psychologue et un juriste spécialisé dans l'accueil et l'information de la victime.

- ⇒ Poursuivre la formation de la Police nationale sur l'accueil des victimes

Formation en circuit interne ou en faisant appel à d'autres intervenants (Mediavipp)

⇒ Renforcer l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des personnes victimes de violences intra-familiales

Affecter un référent social au commissariat subdivisionnaire des Ulis pour l'accueil des victimes de violences intra-familiales.

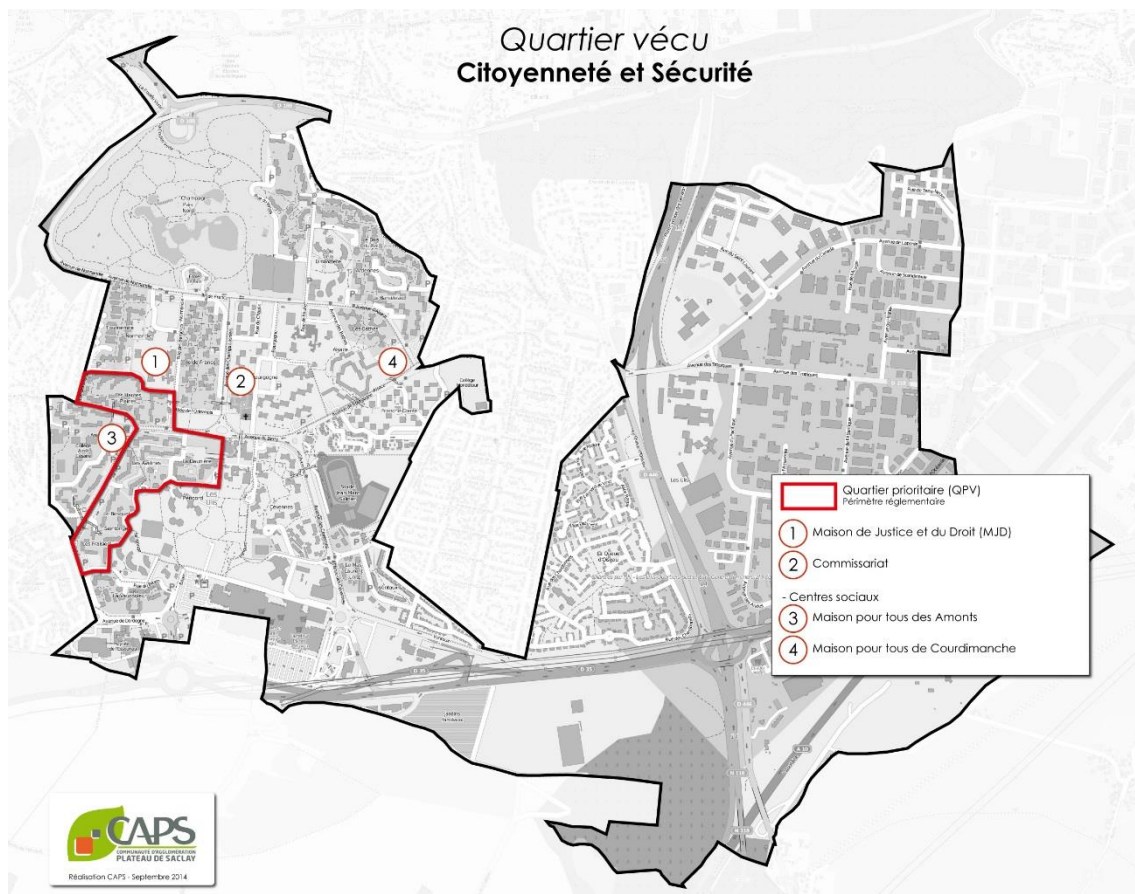
Identifier au sein de la CSP de Palaiseau un référent chargé de l'accueil des victimes, plus particulièrement des violences conjugales, pour les partenaires et associations.

Développer les permanences d'accueil et d'information des victimes de violences familiales et intrafamiliales.

Initier des actions de suivi des enfants témoins de violences intra-familiales

⇒ Renforcer l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des femmes victimes de violences

Développer les groupes de paroles pour les femmes victimes de violence organisée par l'association « Paroles de femmes » en Mairie des Ulis et à la MPT de Courdimanche.



AXE STRATEGIQUE : VIE SOCIALE DES QUARTIERS

CONTEXTE GENERAL

Les associations, amicales de locataires et centres sociaux contribuent quotidiennement à préserver le lien social dans les quartiers de la politique de la ville. Bien qu'agissant dans des domaines diversifiés, ces acteurs contribuent à la mobilisation des habitants pour la conception et la mise en œuvre de projets collectifs. Ils œuvrent également au renforcement de la dynamique culturelle des quartiers.

ACTIONS LIEES A LA VIE SOCIALE DES QUARTIERS DANS LE CUCS DES ULIS

Sur la période de 2010 à 2013, les partenaires du CUCS des Ulis ont financé des actions concernant la vie sociale des quartiers (dans les domaines de la jeunesse, de la culture, de la vie sociale et parentalité et de l'intégration) à hauteur de 1 778 000 euros dont 243 000 euros subventionnés par l'Etat soit environ 14 %) et 83 000 euros par le Conseil Départemental (soit environ 5 %) La CAF contribue au financement des centres sociaux à hauteur de 146 700 euros par an.

Les amicales de locataires ont un rôle important à jouer dans l'amélioration de la vie au sein du quartier en permettant aux locataires de s'exprimer, de faire remonter des informations qui concernent leur cadre de vie et/ou être aidés dans leurs démarches vis-à-vis des bailleurs.

Une attention particulière sera portée sur les activités culturelles et sportives. Concernant les activités culturelles, les précédents Contrats Urbains de Cohésion Sociale ont permis de mettre en lumière les inégalités en matière de pratiques culturelles. L'accès à la culture n'apparaît pas une pratique « naturelle » pour les populations des quartiers prioritaires. Face à cette situation, il s'agit de répondre en proposant des projets diversifiés d'accès à la culture, dans les équipements spécifiques (espaces culturels, médiathèques, conservatoires) mais également par des actions dites « hors les murs », permettant le rapprochement physique entre les œuvres et les quartiers.

Les réseaux de médiathèques et de conservatoires de la CAPS mais aussi les différentes salles de diffusion (notamment l'espace culturel Boris Vian et la médiathèque François Mitterrand aux Ulis, les médiathèques du Pileu et des Hautes-Garennes à Palaiseau) contribuent, par leurs actions, à favoriser la présence artistique et culturelle dans les quartiers en politique de la ville.

Si la pratique d'activités sportives est importante dans le développement des individus, elle est également un vecteur de lien social, de valeurs éducatives et un levier de citoyenneté. En effet, les clubs sportifs apparaissent comme des lieux de brassages sociaux.

L'engagement citoyen, et notamment chez les plus jeunes, apparaît également comme un impératif pour préserver le lien social dans les quartiers. A travers le futur Conseil citoyen, mais également des autres instances de démocratie locale, il s'agit de favoriser l'expression des habitants et des usagers en les considérant comme des acteurs à part entière du quartier, appelés à mobiliser leur expertise et à contribuer à la définition des actions les plus pertinentes au regard des besoins identifiés dans le quartier et ses alentours.

Le Conseil citoyen du quartier prioritaire des Ulis complètera, de nombreuses instances de concertation, en fonction, en création ou en renouvellement telles que les conseils de

quartier, le conseil des Aînés, le conseil des résidents étrangers, les conseils des jeunes et le conseil des crèches.

A Palaiseau, un réseau de conseils de quartier qui s'appuie sur les structures de quartier fait participer les habitants. Ainsi, dans les quartiers en veille active, sont actifs les conseils de quartier du Pileu (Effort mutuel, Lamartine et Pileu), du Plateau (Larris), du centre (Galliéni et La Mesure) et des Garennes (Unna).

ENGAGEMENTS MINISTERIELS DE DROIT COMMUN POUR LA THEMATIQUE VIE SOCIALE DES QUARTIERS

*Dans le cadre de la Convention signée entre le **ministère de la ville** et le **ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative** (4 avril 2013), ce dernier s'engage notamment à réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive (notamment en ciblant les financements du CNDS vers les quartiers prioritaires), à renforcer l'engagement des jeunes (en faisant progresser la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique), d'alléger les procédures de conventionnement avec les acteurs associatifs et de soutenir les petites associations de proximité.*

*Dans le cadre de la Convention signée entre le **ministère de la ville** et le **ministère de la Culture et de la Communication** (5 mars 2014), ce dernier s'engage notamment à faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants des quartiers par une mobilisation des équipements et des acteurs culturels, à développer l'éducation artistique et culturelle, à soutenir les médias de proximité et valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers.*

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Une vitalité associative qui contribue au lien social dans le quartier prioritaire. Les deux Maisons pour Tous – centres sociaux des Ulis contribuent à la mobilisation des habitants pour la conception et la mise en œuvre de projets collectifs. A Palaiseau Le centre social des Hautes Garennes et son antenne à Galliéni, ainsi que la maison de quartier Gérard Philippe et son antenne aux Larris, sont également des relais au plus près des quartiers en veille active.

De nombreuses relations entre les amicales de locataires et les services communaux, leviers d'expression des locataires qui permettent de faire remonter des informations concernant leur cadre de vie et/ou de recevoir une aide dans leurs démarches vis-à-vis des bailleurs.

Des associations sportives dynamiques qui touchent un public large et diversifié. Plus de 4000 adhérents au Club Omnisport des Ulis et des jeunes, non licenciés, participant aux activités pendant les vacances scolaires.

Une offre culturelle relativement importante, mais qui ne profite pas assez aux habitants des quartiers. La fréquentation des équipements culturels par les habitants des quartiers politique de la ville est relativement faible : parmi les habitants des Ulis abonnés à la médiathèque François Mitterrand, 22 % sont issus du quartier prioritaire (pour environ 25 % de la population).

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Orientation n°1 : Favoriser le développement du lien social et le mieux vivre ensemble

■ Objectifs :

- Valoriser le rôle social des centres sociaux/Maisons Pour Tous et des maisons de quartier
- Soutenir les associations de proximité et les amicales de locataires
- Stimuler, accompagner et mettre en œuvre les initiatives des habitants
- Renforcer le lien social intergénérationnel
- Développer et conforter les dispositifs de lutte contre l'illettrisme et les ateliers sociolinguistiques

■ Champs d'action :

- ⇒ Pérenniser les agréments de la Caisse d'Allocations Familiales sur le volet social et familial des équipements
- ⇒ Mettre en place un projet de réhabilitation du Centre social / Maison Pour Tous des Amonts
- ⇒ Maintenir les postes d'adultes relais à la Maison Pour Tous des Amonts
- ⇒ Développer une dynamique plus affirmée de projets transversaux entre les centres sociaux

Développer des partenariats avec d'autres institutions : écoles, collèges, services sociaux et communaux, jeunesse, aînés, etc.

Les centres sociaux ont un rôle particulier de soutien aux projets des habitants. Par ailleurs, les associations qui sont détectées comme dynamique dans l'animation de la vie sociale peuvent bénéficier d'un agrément CAF au titre d'espace de vie sociale en complémentarité avec les centres sociaux.

- ⇒ Recenser les différentes actions des acteurs de proximité pour renforcer leur visibilité auprès des habitants et renforcer leur complémentarité
- ⇒ Poursuivre la méthodologie qui associe étroitement les habitants dans la conception et la réalisation des actions
- ⇒ Former les bénévoles des amicales de locataires pour qu'elles deviennent force de proposition sur des projets dans leurs résidences et leurs quartiers et que leurs actions soient valorisées auprès des locataires

Permettre aux membres des amicales de locataires et aux habitants du quartier prioritaire de participer à des formations (avec organismes tels que l'ADIL91, l'USH, le CRPVE91, le Conseil Général, etc.) en vue de renforcer leur participation effective à l'amélioration de leur cadre de vie et à la vie du quartier. Cette montée en puissance passe en effet par une meilleure connaissance de l'environnement, du fonctionnement et des contraintes des organismes HLM.

- ⇒ Relancer une amicale des résidents du foyer ADOMA

- ⇒ Développer et conforter les réseaux d'échanges des savoirs
- ⇒ Mettre en place un espace réservé aux associations sur la commune des Ulis
- ⇒ Favoriser le lien conventionnel avec les associations

Contractualiser notamment avec les associations qui interviennent et utilisent les locaux des centres sociaux et communaux.

- ⇒ Rationaliser et améliorer la lisibilité de l'offre d'ateliers sociolinguistiques (ASL) sur la commune des Ulis

Orientation n° 2 : S'émanciper par le sport et la culture

■ Objectifs :

- Développer la diffusion de la culture
- Favoriser la présence artistique dans les quartiers
- Permettre à chacun de pratiquer une activité sportive

■ Champs d'action :

- ⇒ S'appuyer sur les ressources locales afin de permettre l'accès à la culture, au numérique et à la culture scientifique (médiathèques, associations, université d'Orsay)
- ⇒ Faire participer les habitants à des manifestations scientifiques et culturelles sur le territoire

Renforcer l'accompagnement des habitants des quartiers en politique de la ville vers les structures de diffusion culturelle.

- ⇒ Développer les actions culturelles « hors les murs »
- ⇒ Permettre aux habitants de s'approprier les espaces publics lors de manifestations artistiques et culturelles
- ⇒ Renforcer les aides financières à l'acquisition de licences sportives pour réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive

Orientation n° 3 : Soutenir l'engagement citoyen dans les quartiers

■ Objectifs :

- Renforcer l'engagement des jeunes
- Utiliser la pratique sportive comme levier de citoyenneté
- Promouvoir la participation aux instances de démocratie locale communales

■ Champs d'action :

- ⇒ Créer un Conseil citoyen dans le quartier prioritaire pour favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels
- ⇒ Promouvoir le dispositif de « Service Civique » en tant que démarche d'implication citoyenne de la part du jeune

Projet « Jeunes et responsables » aux Ulis : diversité d'actions se plaçant sous le thème de l'acquisition d'autonomie, la prise responsabilité et de conscience citoyenne.

Objectif d'augmenter la part de jeunes issus du quartier prioritaire pouvant bénéficier du dispositif.

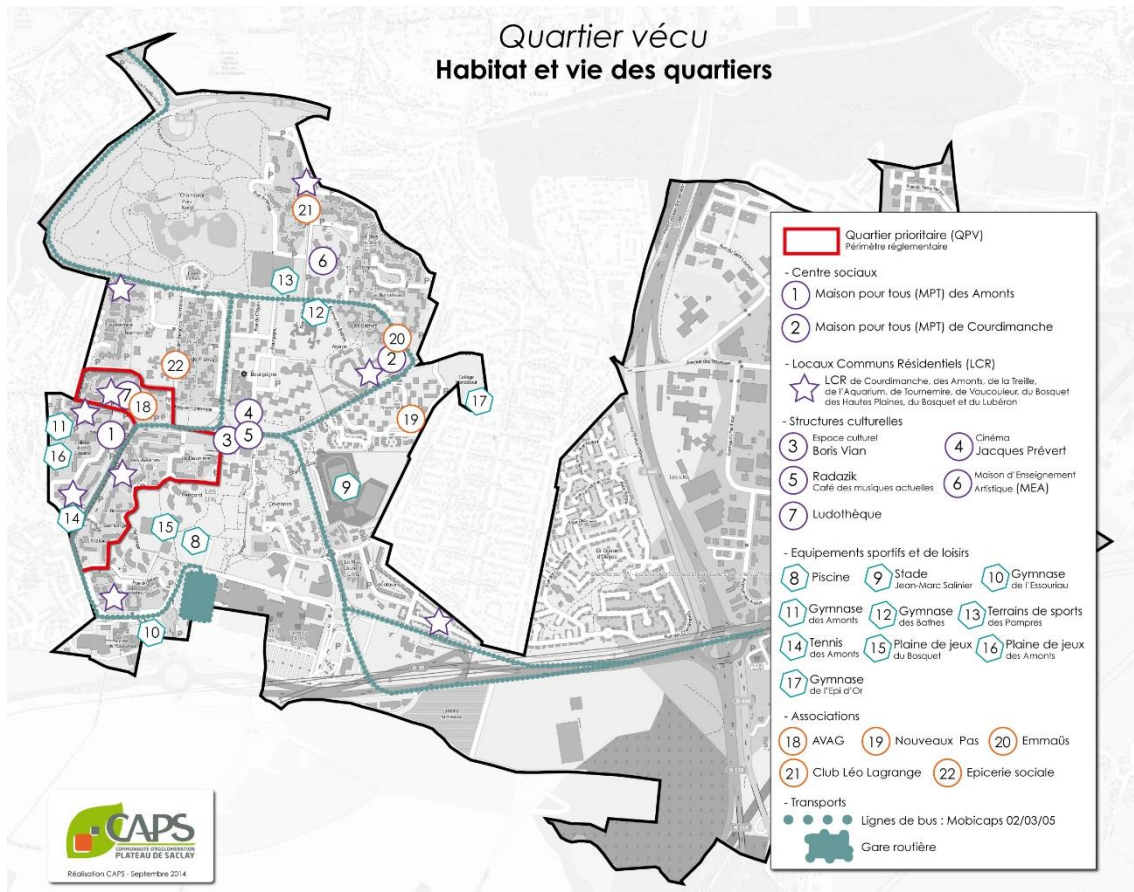
- ⇒ Mettre en place des actions visant à soutenir l'acquisition d'autonomie, la prise de responsabilité et la conscience citoyenne des jeunes

Mettre en place des espaces d'échanges entre les élus et les jeunes de 18 à 25 ans.

Veiller à la participation des jeunes lors de la préparation des actions qui les concernent.

Renforcer des actions du service jeunesse des Ulis de type financement du permis de conduire avec une contrepartie de bénévolat dans les associations et l'étendre à la formation du BAFA.

- ⇒ Proposer aux jeunes des sorties et des actions à visée éducative et des séminaires de citoyenneté
- ⇒ Soutenir la création d'instances participatives pour les jeunes afin de susciter la participation aux débats
- ⇒ Faire signer des conventions d'objectifs avec les associations sportives visant à favoriser l'égalité, la mixité et la citoyenneté
- ⇒ Diversifier le recrutement des instances participatives communales existantes pour mieux prendre en compte les populations issues des quartiers en politique de la ville (prioritaire, vécu ou en veille active)



PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Les actions relevant du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » visent à améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires. Ce volet concerne notamment les actions visant à favoriser la mobilité, à améliorer les conditions collectives d'habitat et à renforcer la mobilité dans le parc résidentiel.



Crédit photo : Mairie des Ulis

AXE STRATEGIQUE : HABITAT, TRANSPORT ET CADRE DE VIE

CONTEXTE GENERAL

Le territoire de la CAPS est marqué par une offre de logements présentant une **structure déséquilibrée**. Celle-ci se caractérise notamment par des écarts marqués entre les communes du territoire communautaire en matière de taux de logements sociaux. Les communes des Ulis et de Palaiseau concentrent les plus gros pourcentages de logements sociaux et les îlots de logements privés avec fonction d'accueil des personnes les plus en précaires (marchands de sommeil, sous-locations, etc.)

La crise économique (bloquant les perspectives d'ascension sociale des ménages en début de parcours) venant s'ajouter à la configuration du parc de logement (favorisant des effets de concentration des difficultés), à la crise immobilière locale et au départ d'une partie des « classes moyennes », ont contribué à la marginalisation de certaines catégories de populations dans les quartiers et ont bloqué leur parcours résidentiel.

Face à cette situation, et en lien avec le Programme Local de l'Habitat en cours de renouvellement, il paraît nécessaire d'agir contre la « spécialisation sociale » des quartiers en politique de la ville et de favoriser la construction de parcours résidentiels à deux niveaux :

- Favoriser la mobilité résidentielle à l'échelle intercommunale en cherchant à rééquilibrer la construction de logements sur l'ensemble du territoire à travers une dynamique de développement et réfléchir à une stratégie globale de peuplement.
- Limiter le départ des populations les plus dynamiques des quartiers en politique de la ville en répondant aux aspirations résidentielles de ces ménages, pour faire émerger une mixité sociale endogène.

Les conditions de captation et de fidélisation passent donc notamment par une diversité, une requalification de l'offre existante et le renforcement des moyens mis en œuvre pour le maintien des familles de « classes moyennes » comptant de 2 à 3 enfants.

Les quartiers inscrits dans un dispositif « politique de la ville » présentent généralement un **défaut d'attractivité pour les « classes moyennes »**, qui ne peut être contrecarré que par une action globale sur l'offre de transport, les écoles, le développement économique et la sécurité. Il s'agit de travailler sur la question de l'image des quartiers et sur la préservation du cadre de vie à travers différentes actions telles que la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et l'accompagnement social des personnes les plus en difficulté dans les îlots sensibles afin d'assurer la pérennité et le redressement ou au moins éviter une aggravation des dysfonctionnements.

La commune des Ulis a engagé depuis le début des années 2000 des opérations de rénovation urbaine qui se sont traduites par la signature d'une Opération de Renouvellement Urbain (ORU) et d'une convention de Rénovation Urbaine le 11 septembre 2006 avec l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) afin de poursuivre les opérations et projets de l'ORU. Ces opérations, dont certaines restent à achever, ont permis

de répondre à des objectifs de diversification de l'offre de logement, de revalorisation du parc d'habitat social, de sécurisation des espaces publics et privés, d'amélioration du cadre de vie et de lisibilité de l'espace public et de revalorisation des équipements publics.

Il est à noter toutefois qu'il manque sur le territoire communal des petits logements et des logements en direction des jeunes afin de faciliter la décohabitation. Du fait du vieillissement de la population en lien avec l'allongement de l'espérance de vie, nous pouvons constater que des personnes âgées occupent de grands logements dont la taille n'est plus adaptée. Des expériences visant à développer la colocation intergénérationnelle sont donc menées par des associations, les bailleurs ou les services communaux.

En 2007 et 2011, le Cabinet « Ville et Habitat », missionné par la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Essonne, a travaillé à la mise en place d'un observatoire des copropriétés en difficulté. Les premiers résultats de cette instance ont permis de mettre en évidence quelques copropriétés ulissiennes qui présenteraient des risques de fragilité.

La question de l'accessibilité et de la desserte des quartiers, tout comme celle de l'amélioration des conditions de déplacements constituent des enjeux majeurs, tant pour les personnes que pour les entreprises. En effet, le quartier Ouest est particulièrement éloigné des transports en commun « lourds » du RER B en particulier. Pour s'y rendre, les habitants doivent emprunter le réseau de bus « Mobicaps ». Si le réseau de bus « Mobicaps » permet une desserte efficace du quartier prioritaire, il paraît nécessaire de renforcer ou de créer des liens avec les infrastructures lourdes de transport en commun (existantes et futures).

Le renforcement de l'accessibilité globale des quartiers en Politique de la ville doit passer également par l'incitation des habitants des quartiers à l'utilisation des modes de circulation alternatifs et doux.

OPERATIONS D'INTERET REGIONAL DU PNRU 2

Le foyer ADOMA apparaît aujourd'hui comme le dernier site particulièrement déqualifié du quartier Ouest, souffrant de graves dysfonctionnements techniques et liés à la précarisation des usagers. De même, dans le quartier Est qui figurait dans le périmètre de l'ancienne géographie prioritaire du CUCS et aujourd'hui en veille active et dans le quartier vécu du QPV, l'obsolescence du centre commercial de Courdimanche aboutit à une dégradation générale de l'ambiance du quartier. Ces dysfonctionnements génèrent un fort sentiment d'insécurité des commerçants et des clients, une fuite de la clientèle qui induit une diminution significative du chiffre d'affaires de nombreux commerces.

La commune des Ulis a donc sollicité de l'Etat l'inscription de la démolition reconstruction du foyer ADOMA et la requalification du Centre commercial de Courdimanche dans la liste des opérations d'intérêt régional du deuxième programme national de rénovation urbaine (PNRU) au titre du Contrat de plan Etat – Région de l'Ile-de-France.

ACTIONS LIEES A L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PAR LE LOGEMENT

Dans le cadre de sa compétence Politique de la ville, la Communauté d'agglomération soutient des actions liées à l'accompagnement social par le logement et au cadre de vie à hauteur de 18 000 euros/an.

ENGAGEMENTS MINISTERIELS DE DROIT COMMUN POUR LA THEMATIQUE HABITAT, TRANSPORT ET CADRE DE VIE

*Dans le cadre de la Convention signée entre le ministère de la ville et le **ministère délégué des transports** (7 juin 2013), ce dernier s'engage notamment à mobiliser les autorités organisatrices de transports urbains afin d'améliorer la desserte des quartiers prioritaires et les services à la mobilité en faveur des habitants des quartiers.*

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

D'importantes disparités territoriales en matière de logements entre les communes de la Communauté d'agglomération. Des écarts marqués pour les taux de logements sociaux entre les différentes communes : 48,6 % aux Ulis et 24,6 % à Palaiseau tandis que certaines communes n'atteignent pas leurs obligations légales (25 %) - Moyenne CAPS (hors Palaiseau et Ulis) : 16,7 %. Les écarts de taux de logements sociaux entre les communes de la CAPS sont de 2,48 % à 48,6 %.

La **résidence ADOMA du territoire de la Communauté d'agglomération est présente sur le périmètre du quartier prioritaire.** Cette tour de 9 étages, érigée en 1973, avait été conçue initialement sur la base de 154 chambres de 14m². Or, in fine, ce sont 323 chambres de 7m² qui ont été réalisées. Elle fait l'objet d'une réflexion quant à sa démolition et reconstruction. En effet, le bâtiment souffre aujourd'hui de graves dysfonctionnements techniques du fait d'un entretien irrégulier et insuffisant du propriétaire ainsi que de sérieuses réserves quant aux normes de sécurité (ascenseurs, sécurité incendie, accès). Outre ces dysfonctionnements techniques qui conduisent à une réelle obsolescence du bâti, on constate également une obsolescence du projet de vie collective à l'intérieur du bâtiment. La situation est préoccupante en termes de sécurité et de salubrité publique, mais également en termes de conditions d'hébergement et de dignité humaine.

Des profils de demandeurs de logements sociaux contrastés entre les communes. Des écarts marqués de revenus mensuels moyens entre Les Ulis et Palaiseau (1700 € environ) et d'autres communes de la CAPS (Igny à 3115 €) et de taille moyenne des ménages (2,52 aux Ulis, 2,33 à Palaiseau, 2,28 à Orsay). Les demandeurs de logement sociaux sur la CAPS disposent en moyenne d'un revenu mensuel de 2278€ et une taille moyenne de ménage de 2,33.

Surreprésentation des « familles monoparentales » aux Ulis (23,6 %) et Palaiseau (15,5 %) par rapport aux moyennes de la CAPS (9,3 %) et du département (10,4 %) et **des « familles nombreuses »** (3 enfants ou plus) aux Ulis (16,1 %) par rapport à la CAPS (11,2 %) et au département (11,6 %).

9 lignes de bus du réseau Mobicaps (+3 autres lignes) qui desservent la commune des Ulis (dont 7 passent au cœur du quartier prioritaire) et qui permettent le lien avec les gares RER B de Bures, d'Orsay et de Massy.

Une situation d'enclavement particulièrement marquée pour le quartier du Pileu à Palaiseau en raison de la coupure urbaine au Sud du quartier que représente le bras de l'autoroute A126.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Orientation n°1 : Diminuer la spécialisation sociale du quartier prioritaire

▪ Objectifs :

- Mettre en place un observatoire du logement sur le territoire communautaire en lien avec le PLH en cours de révision
- Rééquilibrer la typologie et l'offre de logements sur l'ensemble du territoire communautaire
- Transformer le foyer ADOMA en résidence sociale
- Favoriser la mobilité résidentielle des habitants des quartiers à l'échelle intercommunale
- Offrir les conditions aux populations les plus dynamiques de rester sur le quartier en le rendant plus attractif
- Achever les opérations de rénovation urbaine engagées depuis 2006 et poursuivre la requalification urbaine de certains quartiers
- Permettre une meilleure adaptabilité des logements pour accompagner l'évolution des modes de vie et des contraintes

▪ Champs d'action :

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat de la CAPS en cours de renouvellement :

- ⇒ Veiller à la mise en œuvre d'un observatoire du logement dans le Programme Local de l'Habitat
- ⇒ Rééquilibrer la typologie et l'offre de logements sur le territoire communautaire en lien avec le Programme Local de l'Habitat de la CAPS
- ⇒ Définir une stratégie intercommunale d'attribution de logements en impliquant, en premier lieu les réservataires (Etat, Action Logement, collectivités, etc.) avec en parallèle le renforcement d'une politique d'accompagnement social

Conformément à l'article 8 de la loi du 21 février 2014 de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la Communauté d'agglomération, en lien avec les communes signataires du Contrat de ville, l'Etat, le département, les bailleurs sociaux possédant ou gérant du patrimoine sur le territoire intercommunal et les organismes collecteurs de la participation des employeurs, s'engage à élaborer une convention intercommunale, visant à favoriser la mixité sociale et l'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale, les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain et les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droit de réservation.

De plus, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit la mise en place d'une conférence intercommunale du logement qui définit des orientations en matière d'objectifs d'attributions de logements et de modalités de coopération entre les organismes HLM et les réservataires.

Créer un réseau des responsables des services logements des communes de la CAPS et poursuivre le partenariat avec le service de la DDCS concernant les attributions de logements du contingent préfectoral.

⇒ Promouvoir la diversification de l'habitat sur le quartier et à proximité en s'appuyant sur le dispositif d'incitation fiscale de TVA réduit dans la bande de 300 mètres autour du périmètre du quartier

⇒ Démolir et reconstruire le foyer Adoma en résidence sociale

Pilotage par la Sous-préfecture de Palaiseau d'un groupe de travail réunissant les élus de la CAPS et de la commune des Ulis, les représentants d'Adoma, les Directions départementales des territoires et de la Cohésion sociale, afin de finaliser les conditions de réalisation du projet de démolition / reconstruction du foyer Adoma des Ulis, dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine à l'échelle du territoire communautaire.

Adoma apportera aux partenaires non seulement des informations précises sur l'occupation actuelle du foyer, mais aussi sur le profil socio-économique de leurs demandeurs de logement, afin de définir en partenariat les projets de reconstruction.

Le groupe de travail sera installé dans le courant du premier semestre 2015. Il validera lors de sa séance d'installation les étapes du projet d'études de programmation et son planning de réalisation. Celui-ci débutera au second semestre 2015 pour s'achever au plus tard au second semestre 2016.

⇒ Identifier et élaborer des indicateurs particuliers de précarité des habitants des quartiers

⇒ Traiter en priorité la demande locale existante et plus particulièrement des publics en difficulté pour permettre un parcours résidentiel

Soutenir les publics en difficulté en mettant en place un accompagnement personnalisé et un suivi en partenariat avec les associations (AISH, CRE, SNL) et l'agence immobilière à vocation sociale (AIS)

⇒ Accompagner l'acquisition de logements sociaux par les locataires et en assurer le suivi

Favoriser l'accession sociale des ménages ayant un petit budget en mobilisant des dispositifs spécifiques comme le Prêt à Taux Zéro (PTZ) ou des prêts conventionnés et en renforçant le partenariat avec l'ADIL 91. Accompagner et sécuriser les parcours d'accession à la propriété et mobiliser le parc privé via le développement de l'intermédiation locative (dispositif Solibail).

⇒ Recenser les logements sous-occupés et identifier les besoins pour envisager des transformations de grands logements en petits logements

⇒ Créer une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) en vue de réaliser un diagnostic du public occupant le foyer ADOMA

⇒ Elaborer une étude préalable partenariale de requalification urbaine du Centre Commercial de Courdimanche

Disposant d'importantes résidences sociales ou intermédiaires, le secteur de Courdimanche a bénéficié, au cours de ces dernières années, de transformations urbaines majeures financées par la commune des Ulis, notamment la requalification de l'avenue de Bourgogne qui dessert ces résidences (2013) ainsi que la requalification des espaces extérieurs de la résidence Chataigneraie

et de ses abords (2011). Toutefois, le secteur souffre du vieillissement du centre commercial de Courdimanche qui aboutit à une dégradation de l'ambiance du quartier, couplée à une obsolescence de la forme spatiale et urbaine.

Ce projet de requalification viserait à :

- une recomposition des espaces publics en entrée de ville, à la lisière de la commune d'Orsay,
- une meilleure mixité fonctionnelle entre commerces, habitat et services
- une amélioration des accès aux résidences situées à proximité
- une diversification de l'habitat sur ce secteur, avec la construction de nouveaux logements en copropriété
- une meilleure visibilité et une requalification des accès aux différents services publics de proximité (Maison de quartier, crèche collective, accueil jeunes).

⇒ Soutenir le logement partagé à travers des associations intermédiaires entre le bailleur et les locataires, assurant un suivi soutenu (colocation, appartements mutualisés, etc.)

⇒ Développer un partenariat avec les résidences étudiantes pour les jeunes travailleurs

Créer un CLAJ (Comité local pour le Logement Autonome des Jeunes) sur le territoire intercommunal et accompagner la création d'une résidence pour jeunes actifs.

⇒ Recenser l'existant en matière de logements PMR pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées

Orientation n°2 : Améliorer le cadre de vie et l'image des quartiers

■ Objectifs :

- Pérenniser la « bonne gestion » du quartier et limiter ses dysfonctionnements à travers la GUP
- Favoriser l'appropriation du quartier par les habitants
- Promouvoir le respect du cadre de vie à travers des actions de sensibilisation
- Accompagner et responsabiliser les habitants à l'utilisation des logements (droits et obligations des locataires et propriétaires)
- Renforcer l'accompagnement social lié au logement des publics les plus en difficultés

■ Champs d'action :

⇒ Poursuivre et renforcer le dispositif de Gestion Urbaine de Proximité jusqu'en 2016 et au-delà, en prenant en compte le transfert de la compétence « voirie » à la Communauté d'agglomération

Conformément à « l'agenda HLM 2015-2018 », une charte nationale pour la qualité de vie urbaine sera signée par l'Etat et l'Union Sociale pour l'Habitat qui devra être déclinée via une charte locale. Dans le cadre de la GUP, une concertation locale peut déjà être engagée sur les plans d'action des bailleurs liés à l'exonération de TFPB.

⇒ Accroître les interventions des acteurs publics selon leurs domaines de compétence dans le soutien et le suivi des actions en direction des familles les plus fragiles

Renforcer la communication sur les programmes et actions proposés par les services municipaux, intercommunaux et les associations, déjà en place sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

- ⇒ Consolider les liens entre les bailleurs et services municipaux avec les amicales de locataires

Soutenir et accompagner les actions des amicales de locataires, créer un espace internet dédié et désigner un référent GUP au sein des associations et amicales de locataires.

- ⇒ Mettre en œuvre des « diagnostics en marchant » sur les quartiers pour identifier les problèmes et accroître la participation des habitants
- ⇒ Impliquer les habitants dans des actions de responsabilisation collective sur les questions d'entretien des logements et des espaces communs

Mettre en place un appartement pédagogique et/ou développer des actions avec des associations qui proposent un dispositif de sensibilisation à une meilleure gestion du logement.

Travailler un partenariat avec les écoles et le SIOM : exemple du concours de la collecte de papiers entre les communes qui permet de financer des actions des caisses des écoles. Depuis 2009, le SIOM a créé le label Ecole Durable : programme d'animation qui permet aux élèves et aux enseignants de mettre au point une politique de gestion des déchets efficace et ludique au sein de l'établissement scolaire.

Favoriser la création de jardins partagés sur l'espace public attenant aux bâtiments afin de s'approprier cet espace.

Mettre en place un partenariat afin d'aider au financement du remplacement du mobilier en cas d'infestation par des punaises de lit.

- ⇒ Organiser des actions de sensibilisation aux éco-gestes pour favoriser le changement des comportements en lien avec le développement durable et la rénovation thermique et énergétique

Accueillir des expositions itinérantes

Mettre en place des permanences avec le Pact'Essonne, l'ANAH afin d'aider à la constitution des dossiers de financement des travaux.

S'inscrire dans le dispositif du Conseil Général de l'Essonne : « Rénover malin »

- ⇒ Accompagner les initiatives du type « jardins en pied d'immeuble » qui permettent de sensibiliser les habitants aux questions environnementales
- ⇒ Créer un réseau d'acteurs intervenant sur la question de la précarité énergétique et les impayés d'énergie

Poursuivre les actions menées entre les associations de locataires, les centres sociaux, les services communaux et intercommunaux et l'ATEPS.

- ⇒ S'appuyer sur l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement de l'Essonne (ADIL 91) pour informer locataires et bailleurs sur leurs droits et devoirs à travers les permanences à la Maison de Justice et du Droit

Développer les permanences des associations de locataires comme la CLCV (association Consommation Logement et Cadre de Vie).

- ⇒ Mener des actions et accompagner les copropriétés les plus fragiles afin de prévenir les dysfonctionnements

L'observatoire de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Essonne a permis d'identifier la fragilité de certaines copropriétés situées à proximité directe du Quartier Ouest des Ulis. Dans le cadre du PNRU, une étude est financée pour approfondir le diagnostic des copropriétés identifiées comme fragiles.

- ⇒ Réaliser un répertoire de l'ensemble des structures de l'accompagnement social pour faciliter l'orientation des publics les plus en difficultés par les bailleurs

Réaliser un guide des partenaires intervenant dans le champ du logement et de l'insertion sociale par l'habitat présents sur le territoire communautaire. Celui-ci pourrait être une déclinaison locale du Guide de l'hébergement et du logement réalisé par le Conseil général dans le cadre du PALPD (plan d'action départemental pour les personnes défavorisées), document à l'usage des travailleurs sociaux qui définit les principaux types de structures (hébergement, logement) et dispositifs d'accompagnement (accompagnement social lié au logement, accompagnement vers et dans le logement) avec les coordonnées des interlocuteurs.

- ⇒ Soutenir les associations qui interviennent sur les différents champs de l'insertion sociale par l'habitat
- ⇒ Mettre en place des actions de prévention des impayés de loyer et d'accompagnement dans la gestion des budgets

Poursuivre les travaux menés dans le cadre de la CCAPEX (Commission Départementale de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives) et renforcer les CPIL (Commissions de prévention des impayés locatifs).

- ⇒ Construire des plans d'actions pour l'abattement de TFPB concertés entre les bailleurs, l'Etat et les collectivités

Orientation n°3 : Favoriser la mobilité pour contribuer au lien entre les quartiers et entre les communes

■ Objectifs :

- Conforter l'effort qui a été fait en matière de desserte des quartiers en transports en commun
- Renforcer les liens entre les quartiers et les infrastructures lourdes de transport en commun
- Améliorer l'accessibilité globale des déplacements et renforcer l'intermodalité
- Soutenir les actions visant à favoriser la mobilité des habitants

■ Champs d'action :

- ⇒ Renforcer la structuration de l'offre de bus du réseau Mobicaps sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille active

Pour les quartiers de veille active, renforcer notamment la desserte du quartier du Pileu et inclure les besoins induits par la création du nouveau quartier de la Gare militaire.

- ⇒ En lien avec le Contrat de Développement Territorial, développer les infrastructures lourdes de transport en commun

Améliorer la visibilité du réseau existant en direction des habitants des quartiers

Projet de mise en place d'un TCSP avec voie dédiée sur la RN 118 ayant vocation à relier les Ulis et Courtabœuf au Plateau de Saclay jusqu'à Vélizy et Pont de Sèvres, qui participera à relier les pôles économiques de la frange sud du Plateau de Saclay et Courtabœuf ainsi que le rabattement sur le RER B et la ligne 18.

Projet de construction d'un TCSP Massy-Courtabœuf-Les Ulis qui vise à désenclaver au mieux le parc d'activités de Courtabœuf et le centre-ville des Ulis. L'Etat, à travers la Direction des Routes d'Ile-de-France (DIRIF), a d'ores et déjà prévu de créer une voie réservée aux bus sur l'A10, qui sera longue de 3,3 km à l'approche de Massy dans le sens sud-nord. La mise en service est prévue pour 2017.

⇒ Sensibiliser les usagers à l'utilisation et au respect des transports en commun

Actions à mener notamment dans le cadre des ateliers sociolinguistiques.

Poursuivre les actions de sensibilisation des jeunes à l'utilisation et au respect des transports en commun menées par les cars d'Orsay dans les établissements du second degré.

⇒ Poursuivre et renforcer l'accompagnement des jeunes dans l'acquisition du permis de conduire par des aides financières

Poursuivre les actions de financement du permis de conduire en contrepartie d'un investissement du jeune dans le quartier.

⇒ Accompagner les actions de mise à disposition de consignes et de deux roues, à proximité des gares pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA, etc.

⇒ Soutenir la pratique du covoiturage et de l'auto-partage ainsi que des différents modes alternatifs qui viennent favoriser la multi-modalité

PILIER DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

L'action publique en faveur de l'emploi vise à réduire de moitié sur la durée du Contrat de ville l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les autres territoires, notamment pour les jeunes. Ce pilier consiste à promouvoir l'offre de travail, par le soutien aux acteurs économiques, la promotion de l'initiative privée et l'attractivité du territoire. Il consiste d'autre part à lever les freins d'accès à l'emploi, marchand en priorité, notamment pour les jeunes et les femmes.



Crédit photo : CAPS

AXE STRATEGIQUE : EMPLOI, INSERTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

CONTEXTE GENERAL

La CAPS comprend d'importants parcs d'activités économiques et pôles de recherche qui font d'elle un bassin d'emploi important (1,18 emploi sur le territoire pour 1 actif). Elle bénéficie également d'un tissu unique d'unités d'enseignement supérieur et de structures de recherches publiques et privées, et la présence de grands groupes industriels vient renforcer ce potentiel exceptionnel de développement.

Cette situation représente d'importantes opportunités d'accès à l'activité et à la qualification pour l'ensemble de la population quels que soient les niveaux de formation des individus. En effet, l'implantation et la concentration d'entreprises auront comme conséquence **l'augmentation du nombre d'usagers sur le territoire et donc des besoins en matière d'emplois** dans des domaines « de pointe », mais aussi dans des secteurs à plus faible valeur ajoutée dans les domaines des services, de la sous-traitance, etc. Le territoire doit être en capacité de mettre à disposition des entreprises, des résidents et des étudiants, les services et les équipements qui favoriseront la qualité de vie et l'attractivité des nouveaux quartiers.

Il convient pour cela de mener des actions en faveur de **l'accompagnement renforcé des personnes les plus éloignées de l'emploi**, en cherchant à accroître leur employabilité (en prenant en compte les problématiques « globales » des personnes) et en permettant l'accès à un premier niveau de qualification, en particulier pour les jeunes sortis précocement du système scolaire. **Favoriser l'adéquation entre la qualification des habitants du bassin d'emploi et les besoins réels des entreprises** apparaît comme un enjeu primordial.

Le programme local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), les deux missions locales du territoire communautaire et l'Ecole de la deuxième chance représentent des partenaires primordiaux dont les actions ont été reconnues d'intérêt général au regard du droit européen, par délibérations du Conseil communautaire de la CAPS en décembre 2009.

ACTIONS LIEES A L'EMPLOI ET L'INSERTION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Dans le cadre de sa compétence Politique de la ville, la Communauté d'agglomération finance le service emploi-insertion à hauteur de 361 000 euros/an. Pour le fonctionnement de ce service, elle reçoit une subvention du Fond Social Européen de 55 000 euros/an. Par ailleurs, elle soutient les structures suivantes : Atout PLIE Nord-Ouest 91 (122 000 euros/an), la Mission Locale des Ulis (118 000 euros/an), la mission locale VitaCité (82 000 €/an) et l'Ecole de la deuxième chance (60 000 euros/an). Elle subventionne également les associations agissant dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire (structures d'insertion par l'activité économique) à hauteur de 42 000 €/an.

Répondre à ces enjeux requiert la **coordination des acteurs** et notamment l'interaction avec les services de droit commun. Il s'agit de favoriser la concertation et la mutualisation des initiatives pour que **l'appui au développement économique génère des dispositifs et**

des actions utiles à l'amélioration de l'activité, induisant de l'emploi stable et durable sur le territoire.

Il est notamment nécessaire de porter une attention particulière au **soutien à l'Economie Sociale et Solidaire**, « nouvelle économie » qui permet d'entreprendre des projets de manière différente en plaçant le capital humain au cœur des préoccupations entrepreneuriales, comme levier pour soutenir l'emploi de manière diversifiée et répondre aux besoins sociaux avec des méthodes adaptées au plus près du terrain.

De manière générale, le Contrat de ville doit permettre d'accompagner et de favoriser les conditions du développement économique des quartiers en soutenant le commerce et l'activité économique de proximité.

ENGAGEMENTS MINISTERIELS DE DROIT COMMUN POUR LA THEMATIQUE EMPLOI, INSERTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

*Dans le cadre de la Convention signée entre le ministère de la ville et le **ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social** (30 avril 2013), ce dernier s'engage notamment à doubler la part des bénéficiaires du dispositif NACRE pour favoriser la création d'entreprise, à développer les contrats d'apprentissage et de professionnalisation, à mobiliser les dispositifs de « deuxième chance », à garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi pour les résidents des quartiers (emplois d'avenir et CUI en particulier) et à adapter le service public de l'emploi aux besoins des quartiers.*

*Dans le cadre de la Convention signée entre le ministère de la ville et le **ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire** (27 septembre 2013), ce dernier s'engage notamment à soutenir l'activité dans les quartiers par le développement des structures, la promotion du modèle coopératif et le soutien à la généralisation des clauses d'insertion à tous les marchés publics, à favoriser la création d'entreprises sociales par les habitants des quartiers (en lien avec la Caisse des dépôts) et à mener une expérimentation sur les quartiers prioritaires dans le cadre de l'appel à projet relatif aux Pôles territoriaux de coopération économique.*

*Dans le cadre de la Convention signée entre le ministère de la ville et le **ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme** (décembre 2013), ce dernier s'engage notamment à promouvoir la formation et l'alternance auprès des jeunes résidents des quartiers, à renforcer l'accompagnement des habitants à la création d'entreprises en lien avec l'EPARECA, et à renforcer les implantations commerciales dans les quartiers prioritaires.*

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Inadéquation structurelle entre les offres d'emplois et le bas niveau de qualification d'une partie de la population active, en particulier aux Ulis. Aux Ulis 52 % des demandeurs d'emploi ont un niveau de qualification inférieur au baccalauréat contre 39 % pour l'ensemble de la CAPS.

Augmentation constante du nombre de demandeurs d'emplois ces dernières années et en particulier les DELD et les séniors. Sur la CAPS augmentation de 2,2 pts entre 2013 et 2014 de la part des DELD.

Concentration sur les quartiers en Politique de la ville des populations les plus éloignées de l'emploi bénéficiaires des actions spécifiques d'accompagnement renforcé. Sur la période 2007-2013, 1117 habitants des Ulis ont bénéficié d'un parcours avec suivi renforcé par le PLIE. Pôle emploi, au regard des constats des difficultés récurrentes de certains demandeurs d'emploi, fait évoluer son offre de service, afin de trouver une réponse permettant une réinsertion durable, en intensifiant l'accompagnement renforcé en faveur des publics les plus éloignés du marché du travail et en augmentant le nombre de personnes sur ce dispositif.

Des jeunes de 16 à 25 ans particulièrement touchés par les difficultés d'insertion. Près de 2500 jeunes sont chaque année en contact avec une des deux missions locales présentes sur le territoire de la CAPS. L'Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ) est un dispositif d'accompagnement renforcé mis en place par Pôle emploi en complément de l'offre de service de droit commun. Celui-ci a pour objectif de sécuriser l'accès à l'emploi durable pour les jeunes demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'intégration sur le marché du travail au moyen d'un accompagnement intensif vers et dans l'emploi ou la formation.

Un nombre important d'acteurs et de dispositifs dans les domaines de l'emploi-insertion et de l'insertion par l'activité économique présents sur le territoire communautaire qui nécessite de veiller à renforcer l'information et la cohérence.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Orientation n°1 : Intégrer les quartiers Politique de la ville dans la dynamique du Contrat de Développement Territorial Paris-Saclay Territoire Sud

■ Objectifs :

- Faire en sorte que les quartiers de la Politique de la ville tirent profit du développement de l'agglomération
- Développer et pérenniser des passerelles entre les habitants du quartier prioritaire et les entreprises
- Généraliser la mise en œuvre de clauses sociales et favoriser leur appropriation

■ Champs d'action :

- ⇒ Mettre en place une Gestion Prévisionnelle territoriale des Emplois et des Compétences (GPEC) sur les emplois induits du développement de l'agglomération.
- ⇒ Organiser des « forums emplois » précédés d'actions de mise en préparation des demandeurs d'emploi
- ⇒ Développer des actions d'immersion professionnelle avec le Club FACE et développer la mobilisation de la nouvelle prestation PMSMP (Période de Mise en Situation Professionnelle) mise en œuvre, notamment par Pôle emploi
- ⇒ Décliner localement la charte « Entreprises et quartiers »

En signant cette charte au niveau national, 40 entreprises (dont certaines disposent d'un établissement sur le territoire de la Communauté d'agglomération), ont manifesté leur volonté de travailler en réseau pour accompagner le développement économique et social des quartiers prioritaires. Celles-ci s'engagent notamment à développer des actions visant à faire connaître l'entreprise, le monde économique et les métiers dans les établissements scolaires, à participer à des projets d'accompagnement vers l'emploi avec les structures locales d'emploi et d'insertion (missions locales, Pôle emploi, PLIE, etc.), à développer des contrats en alternance, à soutenir le développement économique local via les politiques d'achat, à adapter des produits et services à la situation particulière de certains quartiers, etc.

Cette charte s'est traduite par la signature de conventions entre le Préfet et les entreprises concernées au niveau du département de l'Essonne.

- ⇒ Sensibiliser les entreprises et demandeurs d'emploi à l'apprentissage
- ⇒ Promouvoir la plate-forme des clauses sociales d'Atout PLIE comme interlocuteur unique

Orientation n°2 : Soutenir le commerce et l'activité économique dans les quartiers de la Politique de la ville

■ Objectifs :

- Soutenir l'entrepreneuriat dans les quartiers
- Encourager la création d'entreprises par les jeunes
- Consolider et développer les commerces et services de proximité
- Accompagner les opérations de restructuration commerciale urbaine

■ Champs d'action :

- ⇒ Impulser la création d'entreprises d'insertion dans les domaines d'activités soumis à des clauses sociales
- ⇒ Elaborer un guide de la création d'entreprises et de l'auto-entrepreneuriat à destination des populations des quartiers prioritaires, des jeunes notamment
- ⇒ Simplifier l'orientation du public demandeur d'emploi vers les acteurs de la création d'entreprise
- ⇒ Soutenir l'implantation de structures de microcrédit d'aide à la création d'entreprises et à l'initiative économique, notamment à destination des jeunes
- ⇒ Contribuer au changement d'usage des rez-de-chaussée des immeubles
- ⇒ Doubler des places disponibles au niveau départemental du dispositif « NACRE »
- ⇒ Encourager la création de commerces traditionnels par la revitalisation des centres commerciaux

- ⇒ Accompagner l'étude préalable de restructuration du centre commercial de Courdimanche aux Ulis

En plus d'être confronté à un vieillissement de la forme bâtie, le centre commercial de Courdimanche souffre d'une obsolescence commerciale avec une gamme de commerces peu qualitative (bazars, boucherie, restauration rapide et épicerie), une insuffisante visibilité des commerces qualitatifs de proximité (boulangerie, coiffure, superette), une mise en valeur faible de l'offre commerciale, un entretien déficient des espaces extérieurs et parties communes relevant de la copropriété.

Orientation n°3 : S'engager dans une démarche de promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

■ Objectifs :

- Soutenir le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) comme dispositif d'accompagnement et les structures de l'ESS sur le territoire
- Conforter l'émergence et accompagner les initiatives d'économie sociale et solidaire

■ Champs d'action :

- ⇒ Créer une plate-forme ESS de coopération et de mutualisation d'activités de services à la personne
- ⇒ Renforcer la visibilité des structures de l'ESS sur le territoire communautaire
- ⇒ Favoriser la création de structures d'insertion par l'activité économique
- ⇒ Développer les activités liées à la transition écologique de l'économie

Orientation n°4 : Renforcer les dispositifs d'insertion et en faveur de l'inclusion

■ Objectifs :

- Renforcer la cohérence des dispositifs et mieux identifier les acteurs d'emploi-insertion à l'échelle de l'agglomération
- Soutenir les dispositifs mettant en œuvre des actions d'accompagnement renforcé favorisant le retour à l'emploi
- Promouvoir les actions permettant l'égalité Femme/homme devant l'accès à l'emploi et l'élargissement des choix professionnels
- Soutenir les dispositifs de lutte contre l'exclusion des personnes en situation de handicap

■ Champs d'action :

- ⇒ Envisager la mise en place d'une gestion informatisée des offres d'emploi du territoire pour les conseillers d'insertion

- ⇒ Permettre aux structures de l'emploi et de l'insertion une appropriation des outils numériques pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi et lutter contre la fracture numérique

Pour répondre aux attentes et s'adapter aux pratiques des demandeurs d'emploi les plus connectés, Pôle emploi diversifie son offre de service en déployant une offre « 100 % web ». Cette nouvelle offre de service permettra d'intéresser un public connecté qui peut être un habitant des quartiers en Politique de la ville (le public jeune intéressé par les nouvelles technologies, quelquefois difficile à capter selon les méthodes « traditionnelles » d'accompagnement, aura à disposition cette nouvelle offre de service).

Pôle emploi propose également d'organiser des ateliers à destination des acteurs de l'emploi et de l'insertion sur l'utilisation du site pole.emploi.fr et sur la présentation des outils numériques.

- ⇒ Consolider le service emploi-insertion de la Communauté d'agglomération dans ses missions d'accueil, d'information et d'accompagnement tout public et demandeurs d'emploi
- ⇒ Pérenniser le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) dans sa mission d'accompagnement individualisé et renforcé des publics demandeurs d'emploi de longue durée
- ⇒ Pérenniser les missions locales du territoire communautaire dans leurs actions d'accompagnement individualisé des jeunes de 16 à 25 ans
- ⇒ Promouvoir les passerelles entre le dispositif « Garantie jeune » et la Faculté des métiers de l'Essonne
- ⇒ Impliquer les habitants et bailleurs, qui peuvent devenir des relais de proximité, dans la transmission de l'information sur les dispositifs d'emploi-insertion existant sur le territoire

Objectif d'assurer un accès effectif des résidents des quartiers en politique de la ville aux principaux dispositifs de la politique de l'emploi.

- ⇒ Sensibiliser les prescripteurs aux stéréotypes dans les métiers pour élargir leurs possibilités de choix et favoriser le recrutement des femmes dans les chantiers d'insertion
- ⇒ Renforcer le rôle des acteurs agissant sur le handicap pour les publics demandeurs d'emploi et (en particulier ceux issus des quartiers prioritaires) et des entreprises

Orientation n°5 : Permettre l'accès à la formation professionnelle des habitants des quartiers de la Politique de la ville

■ Objectifs :

- Renforcer l'adéquation entre les formations et l'offre locale de métiers porteurs
- Promouvoir et rendre visibles les contrats de travail spécifiques pour favoriser l'accès à l'emploi
- Soutenir les dispositifs dits de « deuxième chance »
- Accompagner la levée des freins à l'embauche pour les personnes les plus éloignées de l'emploi

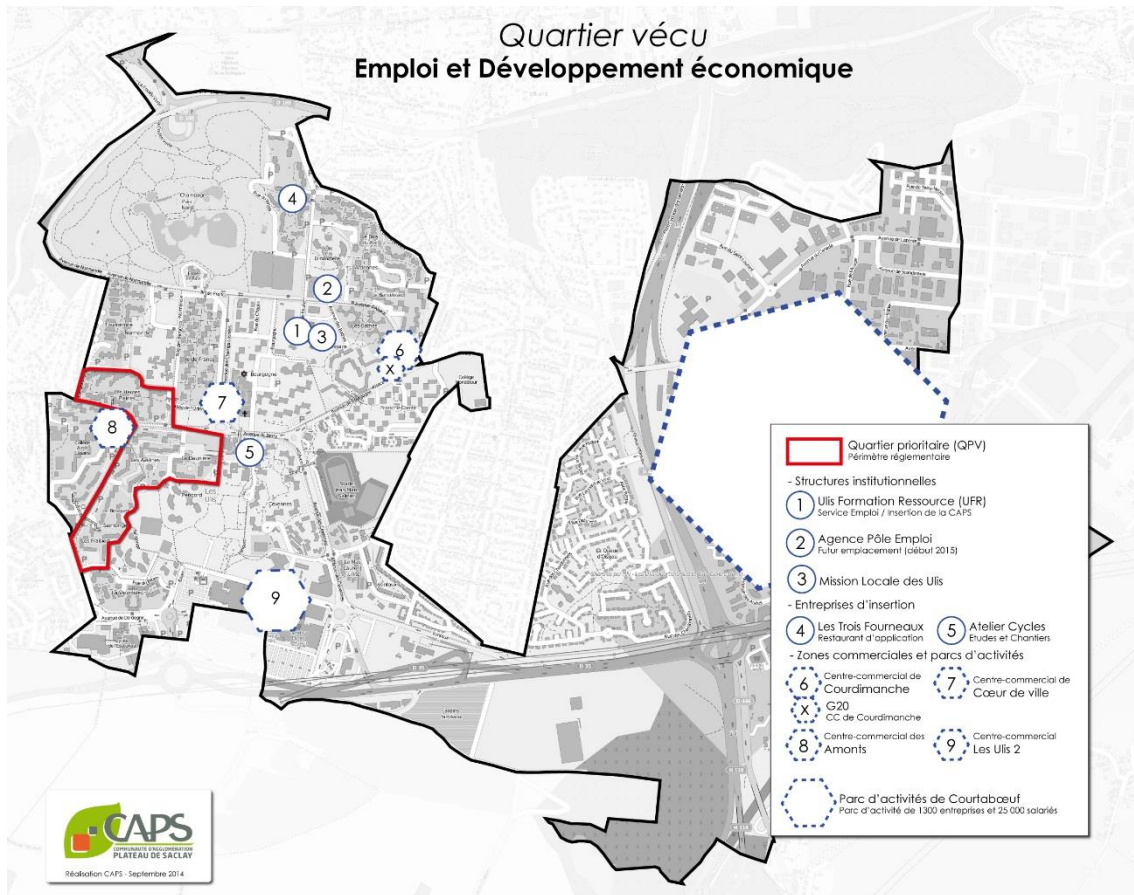
■ Champs d'action :

- ⇒ Identifier les « métiers porteurs »
- ⇒ Sensibiliser et former les artisans aux pratiques éco-responsables et « métiers verts »
- ⇒ Renforcer l'information sur les mesures gouvernementales d'aides à l'embauche à destination des acteurs économiques
- ⇒ Soutenir les dispositifs permettant l'accès à une « nouvelle scolarité » des habitants des quartiers politique de la ville
- ⇒ S'appuyer sur la plate-forme mobilité pour faciliter les déplacements des demandeurs d'emploi et mobiliser les aides de Pôle emploi
- ⇒ Mener des actions expérimentales et novatrices visant à agir sur les freins à l'embauche

Avec l'appui de la Caisse d'Allocations Familiales, développer les modes de garde d'enfant à vocation d'insertion pour faciliter l'emploi des femmes dans les quartiers.

- ⇒ S'appuyer sur la convention de partenariat entre Pôle emploi et le Conseil Général de l'Essonne pour accompagner la levée des freins sociaux à l'embauche

Pôle emploi et le Conseil Général de l'Essonne ont signé une convention de partenariat dans le but d'apporter des réponses adaptées en fonction de la profondeur des freins sociaux rencontrés par les demandeurs d'emploi. L'objectif étant de favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi confrontés à des freins sociaux, qu'ils soient ou non allocataires du RSA par la mise en œuvre d'une approche globale de l'accompagnement, articulée sur les champs emploi et social.



PILIER VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE

Les quartiers d'habitat social, et plus particulièrement ceux inscrits dans un dispositif Politique de la ville, **sont des lieux où s'expriment de manière encore plus approfondie et visible les malaises sociaux, économiques et démocratiques que sur d'autres territoires.**

Les valeurs républicaines définissent et encadrent le « vivre ensemble ». Elles sont universelles car elles peuvent être vécues et appropriées par des personnes de diverses cultures. La laïcité est le régime juridique et administratif de la République qui met en scène la morale, le social et le politique tout en garantissant la liberté de conscience de chacun.

Néanmoins, devant la montée des conflits dans le Monde, devant l'exclusion croissante d'une partie de la population, la société française semble voir affaiblies ses capacités à rayonner et à intégrer. Ces difficultés économiques, sociales, identitaires, morales et politiques favorisent la dislocation de valeurs républicaines entraînant parfois le repli identitaire et une radicalisation des comportements chez certains individus.

Face à ce constat, le quatrième pilier du Contrat de ville « Valeurs de la République et citoyenneté » a pour ambition de contribuer au resserrement du lien social en s'appuyant, notamment, sur les associations qui sont au plus près du terrain. Il s'agit à la fois de valoriser toutes les initiatives positives en matière de prévention, de tolérance, de liberté et de responsabilité, mais également d'agir pour faire évoluer les pratiques des acteurs vers un approfondissement des aspects éducatifs des projets qu'ils portent, au regard des valeurs de la République telle que la citoyenneté, la laïcité ou le vivre ensemble.

Thématiques transversales du Contrat de ville, la lutte contre les discriminations et contre les inégalités femmes / hommes représentent un enjeu central de ce 4^e pilier. Il s'agit de veiller à changer les représentations négatives dont souffrent les habitants des quartiers, qui cristallisent les préjugés et motivent, parfois involontairement ou inconsciemment, des inégalités de traitement.

Les actions présentées dans le cadre de ce 4^e pilier du Contrat de ville complètent les orientations et actions présentées dans les autres piliers en renforçant certains aspects notamment liés à la formation, à la participation citoyenne et à la promotion de la citoyenneté.



Crédit photo : CAPS

■ Objectifs :

- Renforcer la formation des acteurs associatifs et institutionnels sur les questions de laïcité et de citoyenneté
- Faire évoluer les pratiques professionnelles et bénévoles vers une meilleure prise en compte des aspects éducatifs au regard des valeurs de la République
- Soutenir les associations de proximité contribuant au développement du lien social
- Soutenir les initiatives citoyennes des habitants des quartiers
- Promouvoir le vivre ensemble et le développement du lien social dans les quartiers
- Valoriser la langue française comme composante de notre culture commune
- S'appuyer sur les rites républicains pour renforcer la fierté d'appartenance à une communauté de valeurs et de principes
- Lutter contre toutes les formes de discriminations

■ Champs d'action :

- ⇒ Accompagner les acteurs des quartiers vers les actions de formation sur les questions relatives à la citoyenneté et à la laïcité
- ⇒ Renforcer la formation des enseignants et des personnels d'éducation pour les aider à aborder avec les élèves les questions relatives à la citoyenneté, à la laïcité, à la lutte contre les préjugés et discriminations
- ⇒ Renforcer l'outillage et la formation des employeurs sur les questions liées à l'application du principe de laïcité dans l'entreprise

Actions à développer notamment avec le Club FACE Nord-Ouest 91.

- ⇒ Renforcer la vigilance quant à l'intégration des aspects éducatifs au regard des valeurs de la République dans les projets déposés dans le cadre de la programmation annuelle Politique de la ville
- ⇒ Impliquer le futur Conseil citoyen et le groupe territorial « Quartier prioritaire » dans la définition des priorités de la programmation annuelle Politique de la ville
- ⇒ Faire du Conseil citoyen un relai d'informations pour les habitants sur les différentes actions et dispositifs de la Politique de la ville
- ⇒ Utiliser les nouvelles technologies pour impliquer les habitants dans la vie des quartiers

Développer des actions d'accompagnement aux enjeux et à l'utilisation des outils numériques et réduire les inégalités liées à la « fracture numérique ».

Renforcer l'utilisation des outils numériques par les habitants pour le signalement de problèmes identifiés sur le quartier (dans le cadre de la GUP par exemple).

- ⇒ Développer le dispositif de réserve citoyenne

La réserve citoyenne permettra aux citoyens de de s'impliquer auprès de grands services publics pour davantage de cohésion, d'accessibilité et de solidarité. Elle permettra notamment aux enseignants de faire appel à des intervenants extérieurs dans leurs classes.

- ⇒ Soutenir la vie associative locale (cf. *Axe stratégique : Vie sociale des quartiers, Orientation n°1 : Favoriser le développement du lien social et le mieux vivre ensemble*)

Favoriser le déploiement d'action d'éducation populaire dans les quartiers prioritaires.

- ⇒ Soutenir l'engagement citoyen dans les quartiers et notamment des jeunes (cf. *Axe stratégique : Vie sociale des quartiers, Orientation n°3 ; Soutenir l'engagement citoyen dans les quartiers*)

Soutenir en particulier l'émergence de médias de proximité qui participent à la dynamisation des territoires et qui sont plus à même de toucher les jeunes.

- ⇒ Développer le nombre de jeunes pouvant bénéficier des dispositifs de Service Civique et renforcer l'exigence de qualité de l'expérience vécue par le volontaire (cf. *Axe stratégique : Vie sociale des quartiers, Orientation n°3 ; Soutenir l'engagement citoyen dans les quartiers*)

Renforcer notamment la formation des jeunes en service civique en matière de citoyenneté, laïcité et lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

- ⇒ Mettre en œuvre le « parcours citoyen » de l'école élémentaire à la terminale

Mis en place à la rentrée 2015, le « parcours citoyen » sera articulé autour d'un nouvel enseignement moral et civique dans toutes les classes de l'école élémentaire à la classe de terminale. Il sera accompagné par une éducation aux médias et à l'information prenant pleinement en compte les enjeux du numérique et ses usages (un média-radio, journal, blog ou plateforme collaborative en ligne, sera mis en place dans chaque collège et lycée).

Ce parcours pourra se poursuivre au-delà du cadre scolaire dans une articulation avec la Journée de Défense Citoyenne, le Service Civique, la mise en œuvre de réserves citoyennes et le développement du bénévolat associatif.

- ⇒ S'appuyer sur les missions locales pour faire mieux connaître les dispositifs Erasmus+ et Volontariat International en Entreprise (VIE) dans les quartiers

L'objectif de favoriser une première expérience à l'international pour les jeunes des quartiers en politique de la ville.

- ⇒ Créer une école d'arbitrage multisports sur la commune des Ulis

Outil d'accompagnement qui vise à former les jeunes à l'arbitrage dans leur club et renforcer la connaissance des règles et des principes fondamentaux du sport, vecteurs de respect de l'autre et de confiance en soi.

- ⇒ Renforcer la formation linguistique des demandeurs d'emploi de longue durée inscrits dans un parcours d'insertion pour valoriser la langue française comme composante de notre culture commune
- ⇒ Soutenir et encourager l'organisation de cérémonies d'accueil dans la nationalité et la citoyenneté

Ouvrir au public les cérémonies de naturalisation et organiser des cérémonies d'accueil dans la majorité des jeunes de 18 ans.

- ⇒ Organiser des cérémonies de remise de diplôme aux jeunes diplômés
- ⇒ Contribuer à l'intégration des étrangers via le dispositif « Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) » de l'Office Français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

L'OFII est un acteur crucial du dispositif d'accueil et d'intégration des personnes immigrées, qui représente un enjeu important. En effet, l'Office fait signer un Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) aux étrangers ayant vocation à résider durablement en France. Ce CAI prévoit une journée de formation civique obligatoire, une session d'information sur la vie en France et les droits et devoirs des parents, une formation linguistique et un bilan de compétences professionnelles si besoin. La plate-forme d'accueil et d'intégration de l'OFII joue à travers ce dispositif un rôle important dans l'accès aux droits des étrangers et notamment des femmes.

- ⇒ Elaborer un Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations

GOVERNANCE

La loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a fait de l'intercommunalité le pilote du portage de la démarche contractuelle du Contrat de ville, en lien avec les communes concernées et les services et opérateurs de l'Etat.

Toutes les actions portées par le Contrat de ville s'inscrivent dans une programmation stratégique ayant pour objectif de consolider une transformation durable des quartiers, menant à une maîtrise d'ouvrage nécessairement collective.

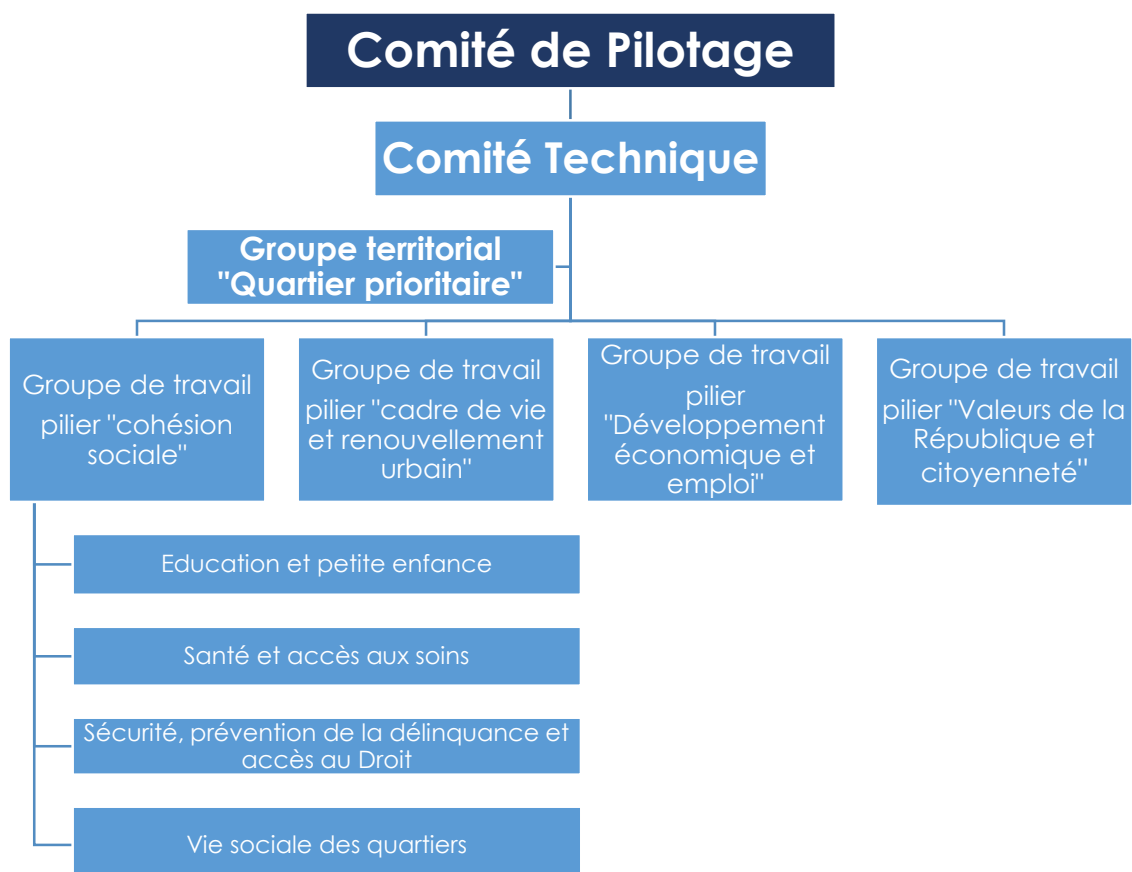
La conduite du Contrat de ville repose sur un triangle constitué :

- De la Communauté d'agglomération chargée de la conduite générale de l'opération, des communes concernées et des représentants de l'Etat
- Des porteurs de projets (collectivités et structures associatives) responsables de la maîtrise d'ouvrage
- Des intervenants de terrain

Pour donner plus d'efficacité à ce dispositif, il convient de bien définir les fonctions, l'organisation et les modalités d'intervention des trois ensembles et de l'outil opérationnel qui les relie.

L'engagement d'une telle opération nécessite le portage politique de l'ensemble du processus opérationnel. Cet engagement est d'abord celui du Président de la Communauté d'agglomération et des maires concernés. Il est partagé avec l'Etat.

Schéma du pilotage du Contrat de ville



Le pilotage politique du Contrat de ville repose sur **un Comité de pilotage** co-animé par le Président de la Communauté d'agglomération et le Sous-préfet. Il est garant de la stratégie d'ensemble et du fonctionnement du Contrat de ville au travers des orientations et des décisions stratégiques prises. Il s'assure que les moyens humains, administratifs et financiers adéquats sont réunis (moyens humains, administratifs et financiers) et évalue les actions engagées. Le Comité de pilotage se réunit au moins une fois par an.

A côté du Comité de pilotage, un **Comité technique** co-animé par les services de la Communauté d'agglomération et de la Sous-préfecture est chargé de la conduite opérationnelle du Contrat de ville. Il permet de soumettre au Comité de pilotage un programme d'actions découlant des orientations générales et assure son suivi.

Ces deux instances sont également accompagnées d'un **groupe territorial « quartier prioritaire »**, animé par la Communauté d'agglomération et la commune des Ulis et composé d'acteurs intervenant directement dans le Quartier prioritaire des Ulis ainsi que des représentants d'habitants (désignés par le Conseil citoyen). Répondant à une logique de proximité, ce groupe territorial doit d'être particulièrement attentif aux attentes exprimées par les habitants et acteurs du quartier dans le but de favoriser l'émergence d'actions.

Les **groupes de travail thématiques reposant sur les quatre piliers du Contrat de ville** (cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement de l'activité économique et de l'emploi, valeurs de la République et citoyenneté) apportent une expertise spécifique au Comité technique. Se réunissant à l'initiative de l'équipe projet du Contrat de ville (MOUS) ou du Comité technique, ils contribuent à la mise en œuvre et à la coordination des actions du Contrat de ville en participant à la réflexion et à l'émergence de nouvelles actions.

La maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) intercommunale est l'outil d'exécution et d'animation du Contrat de ville autour d'une double intervention intercommunale et communale. A l'interface avec une diversité d'acteurs, elle doit avoir une vue générale de l'ensemble des dispositifs de la Politique de la ville du territoire et doit veiller à sa cohérence globale.

- En lien avec le Comité technique et le Comité de pilotage, la MOUS est chargée d'élaborer, de suivre et d'évaluer le Contrat de ville avec tous les partenaires,
- Elle assure la gestion administrative et l'ingénierie financière du Contrat,
- Elle anime le partenariat local, fédère et coordonne l'action des acteurs autour de projets communs,
- Elle apporte un soutien aux porteurs de projets associatifs ou municipaux, notamment dans le cadre des appels à projets annuels, par un accompagnement méthodologique et technique,
- Elle facilite les relations entre les habitants, les porteurs de projets et le Comité de pilotage.

La MOUS intercommunale est actuellement composée d'un directeur de service et d'un chargé de mission auxquels s'intègrent deux personnes en charge d'équipements de proximité : le responsable de la Maison de Justice et du Droit et le responsable du Service Emploi-Insertion.

Elle est accompagnée dans ses missions par des agents communaux, ayant collaboré à l'élaboration du Contrat de ville, et qui participent à sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation sur les périmètres des communes concernées. Ceux-ci pourront également contribuer au développement de dispositifs thématiques, par exemple pour l'élaboration d'une convention de rénovation urbaine.

L'implication des habitants dans le Contrat de ville est renforcée par la mise en place d'un **Conseil citoyen** sur le quartier prioritaire.

DISPOSITIF D'ÉVALUATION

La précision et la qualité du suivi et de l'évaluation du Contrat de ville constituent une dimension primordiale à la réussite de celui-ci.

L'évaluation est une méthode qui permet de mesurer les écarts entre les objectifs fixés au départ et les résultats acquis en termes quantitatifs et qualitatifs.

Il s'agit par conséquent de repérer :

- Les objectifs atteints et à quel prix,
- Les objectifs qui n'ont pas été atteints ou l'ont été en partie et pour quelles raisons,
- Les impacts et les effets,
- La représentation qu'ont les habitants de leur quartier et les changements des modes de vie,
- Les retombées des actions sur la vie des habitants.

L'évaluation permet d'apprécier le déroulement des actions à partir des connaissances acquises au cours de celle-ci et de tirer des enseignements. Elle doit être considérée comme un outil d'ajustement, de pilotage et d'aide à la décision.

Des modalités de suivi et d'évaluation devront être inscrites pour chaque action présentée lors de la programmation annuelle du Contrat de ville. L'évaluation par action devra être réalisée par les porteurs de projets assistés, si besoin, par l'équipe MOUS chargée du pilotage du Contrat de ville.

De plus, les indicateurs et éléments d'appréciation qualitative présentés dans les éléments structurants de diagnostic des différents axes thématiques concourront à l'évaluation globale du Contrat de ville, à mi-parcours (2017) et à la fin du Contrat (2020). L'évaluation globale du Contrat de ville sera réalisée par l'équipe MOUS, les communes, les services de l'Etat et le Conseil citoyen.

STRUCTURE NATIONALE D'ÉVALUATION

*Afin de mesurer l'atteinte des objectifs de la politique de la ville, l'article 1^{er} de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, prévoit la création d'une **instance d'observation et d'évaluation de la politique de la ville**. Son rôle est élargi à l'évaluation des moyens des politiques publiques mobilisées en faveur des quartiers prioritaires, en cohérence avec le principe de mobilisation prioritaire du droit commun porté par la loi, à l'évaluation de la mise en œuvre opérationnelle des processus participatifs, à l'analyse spécifique des discriminations et des inégalités entre les femmes et les hommes dans les quartiers prioritaires, à l'élaboration d'une méthodologie nationale destinée à accompagner les acteurs locaux dans la conduite de l'évaluation des contrats de ville.*

Exemples d'indicateurs proposés pour l'observation des quartiers prioritaires et quartiers de veille active :

Démographie :

- Population + répartition par tranche d'âge
- % d'étrangers et d'immigrés dans la population totale
- Nombre de primo-arrivants par communes
- Taux de familles nombreuses
- Taux de familles monoparentales

Logement :

- Nombre de logements
- Part de logements sociaux
- Revenus moyens des demandeurs de logements sociaux
- Nombre de logements spécifiques
- Vacances de logements
- Nombre de copropriétés, nombre de copropriétés « dégradées » et dispositifs existants

Revenus, niveaux de vie :

- Revenu médian par unité de consommation
- Part des ménages non imposables
- Nombre d'allocataires CAF et % dans la population du quartier
- Taux de population « dépendantes » aux prestations sociales (allocataires CAF dont le revenu est constitué à + de 50 % de prestations sociales)
- Taux d'allocataires percevant le RSA

Education :

- Taux de scolarisation des moins de 3 ans
- Taux de scolarisation des 15/17 ans et 18/24 ans
- Réussite au Diplôme National du Brevet (DNB)
- Effectifs des établissements situés dans les quartiers en Politique de la ville (et notamment du collège Aimé Césaire par rapport aux transitions CM2 / 6^e des écoles qui dépendent de cet établissements)
- Evolution des inscriptions des élèves du quartier prioritaire dans les établissements privés
- Pourcentage des élèves issus des quartiers dans les filières professionnelles et scientifiques
- Niveau de formation des plus de 15 ans sortis du système scolaire
- Evolution de l'absentéisme scolaire
- Evolution du nombre de conseils de discipline et des exclusions temporaires et définitives

- Evolution du nombre de boursiers

Emploi :

- Total des demandeurs d'emploi :
 - o Part des DE de catégorie A
 - o Part des DE de catégorie C
 - o Part des – de 25 ans
 - o Part des femmes
 - o Part des DE inscrits depuis plus d'un an
 - o Part des DE non qualifiés
- Poids des DE résidant en quartier Politique de la ville dans le total des DE
- Répartition de la DEFM par CSP
- Statistiques du Marché du Travail (STMT) par sexe
- Statistiques du Marché du Travail des moins de 25 ans par sexe
- Ratio bénéficiaires « QPV » / total des bénéficiaires pour les dispositifs liés à la politique de l'emploi

Santé :

- Taux de bénéficiaire CMU-C du régime général
- Taux de bénéficiaires de l'AME
- Taux de bénéficiaires Aide à la Complémentaire Santé du régime général
- Taux de mortalité infantile
- Taux de dépistages des cancers du sein (DO et DI) et colorectal des 50 à 74 ans
- Part des personnes de plus de 65 ans atteintes d'une Affection de Longue Durée
- Taux d'examen bucco-dentaire des enfants
- Taux de médecins généralistes pour 10000 habitants
- Part des généralistes de plus de 55 ans
- Taux de dentistes pour 10 000 habitants
- Part des dentistes de plus de 55 ans
- Part des infirmiers de plus de 55 ans
- Taux de kinésithérapeutes pour 10 000 habitants
- Consommation de soins de ville pour les omnipraticiens, spécialistes, dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes, pharmacie, biologie et taux de consommation intra-communale pour les omnipraticiens, dentistes, infirmiers et kinésithérapeutes
- Nombre d'allocataires percevant l'allocation adultes handicapés, l'allocation de compensation pour tierce personne et l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)
- Indice de Masse Corporelle des élèves de 6^e et 3^e des collèges et des grandes sections de maternelles du quartier prioritaire

Sécurité :

- Etat 4001 (phénomènes de délinquance par type)

PARTICIPATION DES HABITANTS

LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE, PRINCIPES

La démocratie participative souligne l'importance de la participation des habitants, des acteurs sociaux et économiques à la vie du territoire, tout particulièrement dans le cadre du Contrat de ville. En effet, la politique de la ville s'inscrit dans une démarche de co-production s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

C'est à partir des échelles du quartier, de la commune et de l'agglomération que se construit un projet collectif, durable et global. Les politiques publiques se conçoivent et se décident à des échelles qui se combinent entre elles. Ces notions d'échelle et de dimension sont importantes dans la manière d'associer les habitants aux différents projets de transformation du territoire et de leurs quartiers. On permet au travers des instances de participation d'amener les habitants et les acteurs à mieux se situer et à se positionner dans leur quartier, dans leur ville et dans leur agglomération.

La démarche de démocratie participative est un processus évolutif qui repose sur une phase de mise en place, de construction et de découverte. Ce qui prime dans la démarche c'est de garantir le sens et la cohérence de ce qui est fait.

ETAT DES LIEUX DES PRATIQUES EXISTANTES

LES ULIS

Depuis près de 20 ans, la ville des Ulis met en œuvre des expériences de participation des habitants à la démocratie locale.

La commune des Ulis a initié une démarche de renouvellement et de redynamisation des pratiques participatives visant à permettre à chaque Ulissien de s'investir et jouer un rôle dans sa ville et son quartier. L'objectif est d'être également attentif et d'atteindre les habitants les plus éloignés du débat public et renforcer la « capacité d'agir » des habitants.

La 6^e adjointe au Maire est en charge de la démocratie locale et de la vie associative.

Le service communal « démocratie locale », disposant de moyens humains et matériels propres ainsi que des locaux, coordonne l'ensemble des instances pour instaurer une cohérence des actions menées, assure le suivi des demandes, recueille les doléances, remarques et suggestions. Il est un relais entre les habitants, les services municipaux et les élus.

Les instances participatives :

- **Les deux conseils de quartiers** (Est et Ouest) sont des lieux d'échanges, de réflexion, de proposition et de formation sur les questions touchant aussi bien à l'amélioration du cadre de vie du quartier ainsi qu'à l'ensemble de la ville : propreté, sécurité, voirie, circulation, aménagement urbain, etc. Ils permettent de faire émerger et développer des projets citoyens et d'améliorer le lien social, d'être des relais avec les habitants et d'informer sur les projets de la municipalité.

- Le conseil de quartier n°1 est situé sur le secteur « Ouest » (comprenant le périmètre du QPV)
 - Le conseil de quartier n°2 est situé sur le secteur « Est »
- Une instance s'adresse aux jeunes de la commune :
 - **Le Conseil Municipal des jeunes** : espace de concertation et d'action constitué de 28 jeunes à parité filles/garçons âgés de 14 à 16 ans pour un mandat de deux ans. Cette instance a vocation à faire participer les jeunes à la vie locale et au débat démocratique, à construire et porter des projets, à contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et à être un relai entre les jeunes de la ville et les élus.
 - **Le Conseil des aînés** mis en place en 2009 pour permettre aux retraités de s'impliquer comme acteurs de la vie locale. Cette instance étudie et propose des projets sur tous les aspects touchant à la vie des aînés et s'associe aux diverses manifestations de la commune. Il est composé de 45 membres pour un mandat de 3 ans.
 - **Le Conseil des résidents étrangers**, créé en 2010, est composé de 28 étrangers (à parité) non issus des pays membres de l'Union Européenne et ne disposant pas du droit de vote aux suffrages locaux et nationaux. C'est un espace de dialogue, d'échanges et de réflexion collective sur l'ensemble des affaires de la commune.
 - **Le Conseil des crèches**, créé en 2009, est composé de 2 représentants de parents par crèche familiale et collective, en fonction des candidats présentés et élus. Il se réunit trois fois par an et rassemble les avis et remarques des parents sur des sujets comme l'accueil ou le bien-être des enfants pour les transmettre au service de la petite enfance.

Les autres modalités de participation :

- **Les diagnostics en marchant de la GUP** sont ouverts à tous les habitants volontaires. Ils sont organisés ponctuellement pour repérer les dysfonctionnements et envisager les améliorations possibles.
- **La participation des habitants dans les centres sociaux/MPT** en plus de leur démarche de diagnostic participatif, préalable au renouvellement de leurs agréments, les centres sociaux sont amenés à rencontrer les publics plusieurs fois dans l'année pour effectuer des bilans et une veille sur la réalisation du projet social en cours.
- **Les associations de parents d'élèves** sont présentes dans les 23 écoles primaires, les 2 collèges et au lycée de l'Essouriau et participent aux différents conseils de ces établissements.
- **L'implication des associations de la ville dans la démocratie participative locale** : La ville des Ulis compte environ 300 associations dont 80 proposent des activités aux habitants. Les initiatives associatives confirment l'existence d'un potentiel de participation, de création et d'implication des bénévoles dans la démocratie locale.

- **Les associations de locataires** : Il existe aux Ulis 6 groupements de locataires et 5 amicales de locataires. L'association CLCV est présente sur le QPV et celui de Courdimanche et participe à des actions au sein du centre social des Amonts autour des charges locatives.
- **Certains conseils syndicaux de copropriétés** participent au CLSPD et aux cellules de tranquillité publique.

Des actions participatives ont été menées dans différents domaines ces dernières années :

- Travail commun entre l'ensemble des conseils de quartier de la ville pour traiter des questions concernant la commune entière,
- Des rencontres organisées entre les conseils de quartiers des Ulis et d'Orsay,
- Des réunions publiques sur des sujets d'intérêt commun : Rénovation du stade, création de studios d'enregistrement, élaboration de l'Agenda 21, transport en commun, etc.
- Une enquête sur les transports en commun auprès de la population en 2013
- Création de 2 ateliers urbains
- Des actions spécifiques dans le cadre des projets de rénovation urbaine (exposition, plaquette, visites de chantiers, rubrique particulière sur le site internet, etc.)
- Des rencontres urbaines
- Mise en place d'un budget participatif en 2013
- Organisation d'Assises de la démocratie locale en 2013

PALaiseau

La ville de Palaiseau a relancé de manière forte les pratiques participatives afin d'accompagner la population vers une meilleure appropriation de l'action publique et de l'intérêt général. A cet effet, le service « Démocratie Locale et Vie des Quartiers » a été créé en 2013. Celui-ci intervient sur 3 terrains d'action en lien direct avec la population : la démocratie participative, la coordination des structures de proximité (maison de quartier et centre social) et la vie associative. Ces 3 terrains de compétences sont des portes d'entrée à l'initiative habitante ou à l'accompagnement de la participation citoyenne.

Les instances participatives :

- **Les conseils de quartier** : Impulsés en 2002, ces instances de démocratie participative viennent d'être l'objet d'une grande concertation habitante. Lancé en avril 2014, le projet « Construire ensemble nos conseils de quartier » a fédéré plus d'une centaine d'habitants sur un travail de réflexion autour de différents axes pour aboutir à la rédaction d'une nouvelle charte des Conseils de quartier adoptée à l'unanimité du conseil municipal le 9 février 2015. Répartie en 4 commissions thématiques, la centaine de participants (plus ou moins aguerris aux conseils de quartier) a travaillé sur : la gouvernance, la communication, le fonctionnement et la géographie des conseils de quartier. La commission géographie a proposé un redécoupage du territoire en 5 Conseils de quartier :
 - o Le Pileu (incluant les résidences de l'Effort Mutuel, Lamartine et Le Clos du Pileu)

- Le Plateau (incluant la résidence Les Larris)
- Le Centre (incluant la résidence Gallieni et le « quartier de la Mesure »)
- Lozère (incluant la résidence Fourcherolles)
- Les Garennes (incluant la résidence Les Coteaux de l'Yvette dite Unna et la partie palaisienne des Petits Champs Ronds).

Ainsi, chacune des résidences repérées sur le territoire local comme nécessitant une attention particulière est clairement associée à un Conseil de Quartier, et les habitants des dites résidences seront fortement incités à venir s'y exprimer et à participer à la réflexion collective par leur contribution. Les professionnels des structures de proximité, agents du Service Démocratie Locale et Vie des Quartiers auront cette mission de relais sur l'outil participatif qu'est le Conseil de Quartier, afin de sensibiliser le public dit « éloigné ».

Les Conseils de Quartier de Palaiseau sont des instances ouvertes au plus grand nombre où cependant chacun doit trouver sa place et pouvoir apporter sa contribution. La volonté est de sensibiliser les habitants à l'appropriation des projets par le travail en commission thématique avec circulation d'information entre les services, les élus et le Conseil de quartier. Les Conseils de quartier décident de l'affectation d'un budget de fonctionnement et d'investissement.

- **Le Conseil Municipal des Enfants (CME)** : Créé en novembre 2003 il est l'organe représentatif de l'ensemble des enfants des écoles élémentaires palaisiennes (39 jeunes conseillers, élèves de CE2 à CM2). Encadrés par des directeurs de Centre de loisirs, les membres élus du CME présentent, élaborent et réalisent des projets visant à créer du lien social en utilisant différents outils d'animation.
- **Le Conseil Consultatif de la Jeunesse (CCJ)** : Composé de 20 jeunes volontaires, il a pour mission d'être force de propositions aux élus sur des dossiers touchant la jeunesse, mais aussi des sujets plus transversaux.
- **Vers un Conseil des Aînés** : La municipalité a pour objectif la mise en place d'un conseil des aînés, qui permettra de faire participer des représentants des seniors à l'élaboration des activités les concernant, mais aussi leur donner la parole sur des sujets transversaux liés à la vie de la commune.
- **Les Conseils d'établissement des structures Petite enfance** : Dans chaque établissement d'accueil des jeunes enfants, des parents élus participent à la vie de la structure lors des conseils d'établissement.

Les autres modalités de participation :

- **Participation des habitants dans les structures de proximité** : En complément à la démarche de diagnostic participatif préalable au renouvellement d'agrément pour le centre social Les Hautes Garennes (Gallieni, Unna) d'autres actions participatives sont mises en place cette fois sur l'ensemble des structures : Comités d'organisation des fêtes de quartier, accompagnement des initiatives habitantes pour les actions de proximité, temps de rencontres ou d'animation privilégiés en cœur de résidence co-construits entre les habitants (individuels ou amicales de locataires) et les professionnels.

- **Appels à propositions** : Pour une meilleure appropriation du projet de ville, des appels à propositions sont faits (avec argumentaires) sous format électronique pour dénommer de nouveaux espaces publics (rues, bâtiments, etc.).
- Atelier Public d'Urbanisme pour accompagner l'implantation de l'éco-quartier Camille Claudel.
- Commission inter-quartier composé de représentants de conseils de quartier.
- Travail commun de l'ensemble des conseils de quartier pour traiter des questions concernant la commune dans son ensemble.
- Réunions publiques sur des sujets d'intérêt commun (hors réunions publiques réglementaires).
- Editions spécifiques de supports d'information pour des projets d'importance (expositions, maquettes, etc.)
- Mise en place d'un « comité de rédaction habitants » pour le livret d'accueil des nouveaux habitants du quartier Camille Claudel.
- Mise en place de réunions de riverains pour des problèmes d'espace public au niveau de rues spécifiques.

Les associations dans la pratique participative :

- **Les associations de parents d'élèves** qui siègent dans les différents conseils des 20 écoles primaires, 3 collèges et 2 lycées. Elles sont invitées en réunions des « rythmes éducatifs » à échanger avec la municipalité et l'Education nationale sur l'organisation scolaire et périscolaire.
- **Les associations de proximité** : présentent sur chaque quartier de Palaiseau, elles mettent en place des actions de sensibilisation ou d'information et travaillent à une meilleure appropriation du quartier par l'ensemble de ses habitants. Elles sont régulièrement associées aux projets d'animation de la ville ou consultées pour d'autres projets territoriaux.
- **Les associations de locataires** : les structures de proximité les associent à l'ensemble de leurs actions et accompagnent les projets portés par les amicales. Différents rendez-vous ou temps d'animations sont mis en place en cœur de résidence en lien avec les services et les amicales dont les résidences Gallieni, Le clos du Pileu, Les Larris ou encore Fourcherolles.

CHAMPS D'ACTION

⇒ Mise en œuvre d'un Conseil citoyen dans le quartier prioritaire

Un conseil citoyen sera mis en place sur le quartier prioritaire des Ullis au plus tard le 31 décembre 2015. Il est composé, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité et d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux. Afin de préparer l'installation de cette nouvelle instance participative, des réunions seront organisées avec les habitants du quartier prioritaire.

Il a pour objectifs de permettre aux habitants et acteurs du quartier prioritaire de s'exprimer, de se mobiliser et d'apporter leur « expertise d'usage » et leur connaissance précise des problématiques du quartier. Il a également vocation à être un espace de propositions et d'initiatives répondant aux besoins des habitants mais également un lieu d'échange où s'exprime une forme de convivialité entre les participants.

Le conseil citoyen est associé à la mise en œuvre et à l'évaluation du Contrat de ville. Des représentants des conseils citoyens participent à toutes les instances de pilotage du Contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.

Il peut également participer à l'organisation d'évènements et développement des projets contribuant à l'animation du quartier prioritaire et ses environs.

La composition du conseil citoyen est reconnue par le Préfet de département après consultation du maire et du Président de l'EPCI concernés.

Les membres du Conseil citoyen bénéficieront de formations leur permettant de s'approprier les enjeux et actions du Contrat de ville et de la Politique de la ville.

MODALITES D'IMPLICATION DES HABITANTS ET ACTEURS DU QPV A L'ELABORATION DE LA CONVENTION CADRE DU CONTRAT DE VILLE

Deux réunions de présentation des enjeux du Contrat de ville et du Conseil citoyen à destination des habitants et acteurs du quartier prioritaire des UliS ont été organisées le 17 septembre 2014 et 9 février 2015, lors de la phase d'élaboration du Contrat de ville.

Le contenu de la convention cadre du Contrat de ville a également été présenté à une assemblée plénière d'habitants le mercredi 18 mars 2015 réunie au centre social / Maison Pour Tous des Amonts, situé à proximité du quartier prioritaire. Les participants étaient majoritairement issus de ce quartier. Suite à cette rencontre 12 habitants et acteurs se sont portés volontaires pour participer au Conseil citoyen.

⇒ **Renforcement de la dimension participative dans la convention de Gestion Urbaine de Proximité**

Il s'agit de renforcer la vigilance concernant la prise en compte de l'écoute des habitants lors de la signature d'une nouvelle convention de Gestion Urbaine de Proximité en 2016.

⇒ **Maintien ou développement du lien social « le mieux vivre ensemble »**

Cette notion de lien social est incontournable dans le cadre du Contrat de ville. Les instances de démocratie participative sont des lieux d'expression, de paroles et de débats au sein des communes et des quartiers mais se vivent également sur le territoire de l'agglomération. Celles-ci génèrent du consensus et de l'intérêt commun prenant le pas sur l'intérêt individuel et permettent la rencontre de populations différentes, diminuant la ségrégation sociale et urbaine.

⇒ **Mettre en œuvre des actions de formation et d'encadrement pour renforcer l'intérêt des citoyens à la vie publique**

L'intérêt des instances participatives réside dans la capacité à re-légitimer le principe politique dans sa fonction d'arbitrage et provoquer l'intérêt des habitants en tant que citoyens pour la « chose publique ». Il s'agit d'intervenir sur le sentiment que l'habitant peut avoir lorsqu'il est écouté et associé réellement au processus de décision. Les pouvoirs publics doivent pérenniser les moyens appropriés et notamment en termes de formation et d'encadrement.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES



ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PLATEAU DE SACLAY

Engagements soumis à l'annualité budgétaire et sous réserve des crédits disponibles.

Au-delà du pilotage de la démarche contractuelle d'élaboration du Contrat de ville, la Communauté d'agglomération s'engage à pérenniser et renforcer ses actions déjà engagées sur ses compétences propres à travers :

- **L'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS)**, outil d'exécution et d'animation du Contrat de ville, chargé de son élaboration, de son suivi et de son évaluation en lien avec le Comité de pilotage, le comité technique et l'ensemble des partenaires.
- **L'emploi et l'insertion** des populations les plus éloignées de l'emploi, en s'appuyant notamment sur son **service emploi-insertion** (situé à proximité directe du quartier prioritaire) mais également en pérennisant son soutien au **Programme Local d'Insertion et d'Emploi (porté par l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91), aux deux missions locales de son territoire (Missions locales des Ulis et VitaCité) et à l'Ecole de la deuxième Chance.**
- **L'accompagnement de la déclinaison locale de la charte « Entreprises et quartiers »**, incitant les entreprises du territoire, signataire de celle-ci, à formaliser un certain nombre d'engagements en faveur des quartiers et des habitants.
- **Les clauses d'insertion** dans ses marchés publics en lien avec la plate-forme des clauses sociales pilotée par Atout PLIE.
- **La Maison de Justice et du Droit**, structure permettant d'assurer une présence judiciaire et juridique en lisière du quartier prioritaire, qui verra sa visibilité renforcée et s'ouvrira davantage sur son environnement. Des reconfigurations de permanences seront envisagées en fonction des besoins exprimés par les usagers de l'équipement.
- **L'accompagnement des démarches de prévention spécialisée** mises en œuvre sur les différentes communes concernées, afin de garantir une cohérence d'intervention sur l'ensemble du territoire communautaire.
- La **concrétisation des engagements en faveur des droits des femmes** définis dans la Charte européenne de promotion de l'égalité femmes-hommes dans la vie locale signée en 2012.
- **L'offre du réseau de bus Mobicaps** pour améliorer la desserte du quartier prioritaire, en veillant en particulier à favoriser sa connexion aux principaux pôles économiques (Parc d'activités de Courtabœuf Massy-Les Ulis et Cluster du Plateau de Saclay notamment) et de transport

(en renforçant la connexion avec le pôle multimodal de Massy/Palaiseau, le RER B, le TCSP Massy-Courtabœuf et la future ligne 18 de métro).

- **Ses équipements culturels (réseaux des médiathèques et conservatoires)** en poursuivant et en développant ses actions innovantes et de proximité, à l'intérieur et à l'extérieur des équipements, afin de toucher plus de publics issus du quartier prioritaire. Une attention particulière sera portée quant à la diffusion de la culture scientifique.
- **Les possibilités de parcours résidentiels** pour les habitants du quartier prioritaire sur l'ensemble du territoire communautaire, **en lien avec le Programme Local de l'Habitat actuellement en renouvellement**. Il s'agit notamment de permettre de répondre à des besoins spécifiquement identifiés en matière de petits logements et de grands logements. **Être innovant dans le soutien aux projets liés aux « nouveaux modes de vie »** tels que le logement intergénérationnel, la colocation et l'habitat partagé.
- **Le soutien financier aux acteurs** dans le cadre des thématiques du Contrat de ville et plus particulièrement ceux intervenant sur les champs des compétences communautaires.
- **Le partage d'indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation** avec l'ensemble des signataires et la **participation aux différents observatoires** thématiques et/ou territoriaux mentionnés dans le Contrat de ville.
- **La conduite conjointe d'une étude de programmation portant sur la démolition et la reconstruction du foyer ADOMA des Ulis** à l'échelle du territoire communautaire.
- **L'accompagnement de la commune des Ulis dans ses projets de rénovation urbaine.**

La Communauté d'agglomération s'engage également à veiller, par les actions qu'elle mènera ou soutiendra, à garantir la cohésion sociale et territoriale sur l'ensemble du territoire communautaire, pour que les quartiers concernés par un dispositif de politique de la ville puissent bénéficier des dynamiques d'agglomération.

Conformément à l'article 8 de la loi du 21 février 2014 de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la Communauté d'agglomération, en lien avec les communes signataires, le département, les bailleurs sociaux possédant ou gérant du patrimoine sur le territoire intercommunal et les organismes collecteurs de la participation des employeurs, s'engage à élaborer une **convention intercommunale** visant à favoriser la mixité sociale et l'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale, les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain et les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droit de réservation.

De plus, conformément à l'article 12 de cette même loi, la Communauté d'agglomération s'engage à élaborer, en concertation avec ses communes membres, un **pacte financier et fiscal de solidarité** visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ces dernières.

Engagements soumis à l'annualité budgétaire et sous réserve des crédits disponibles.

Axe stratégique : Education et Petite Enfance :

Etudier les modalités d'amélioration de l'offre d'accueil de la petite enfance.

Promouvoir et faciliter l'accueil des enfants de moins de 3 ans dans le cadre de la préscolarisation.

Accompagner les transitions scolaires maternelles/CP, CM2/6^e, 3^e/Lycée par des actions de soutien scolaire spécifique.

Mener des actions de prévention du décrochage scolaire.

Accompagner les collégiens et lycéens à la recherche de stages en entreprise.

Développer des actions de sensibilisation aux sciences et aux métiers de la recherche.

Poursuivre et développer le partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur notamment via des actions de tutorat et de parrainage.

Piloter, pérenniser et cofinancer le Projet de Réussite Educative (PRE) et le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). Développer l'évaluation des dispositifs et actions éducatives tels que le PRE et le CLAS en partenariat avec des universités et des grandes écoles.

Poursuivre et renforcer le soutien aux actions liées à la parentalité. Le partenariat avec la CAF sera renforcé dans ce domaine, au travers des projets de REAP et de l'étude de la mise en place éventuelle d'un LAEP.

Mettre à l'étude les conditions de reconstruction d'un second centre de loisirs.

Encourager le parrainage des élèves par les aînés et favoriser le lien intergénérationnel.

Axe stratégique : Santé et accès aux soins

Soutenir et développer les actions du centre municipal de santé et en faciliter l'accès aux populations du quartier prioritaire.

Participer à la définition des indicateurs et au recueil de données visant à alimenter un observatoire thématique sur la santé et assurer le lien avec l'observatoire social de la ville.

Réaliser un diagnostic local sur le handicap.

Faciliter l'accès aux soins : information, accompagnement de l'installation des professionnels de santé et développement de partenariat avec les acteurs de la santé de proximité.

Développer des actions de sensibilisation et de promotion de la santé auprès des enfants, des jeunes et des parents. Mettre en place des actions pour sensibiliser les habitants des quartiers à la nutrition, aux comportements favorables à la santé et au bien-être.

Etudier la faisabilité, les modalités et conditions d'inscription dans une démarche d'atelier santé ville dans le cadre communal ou intercommunal.

Solliciter l'ARS pour la mise en place d'un contrat local de santé - CLS- pour une meilleure cohérence des politiques de prévention en matière de santé publique.

Améliorer les conditions d'accès à la santé des Aînés.

Axe stratégique : Sécurité, prévention de la délinquance et accès au Droit

Mettre en œuvre les dispositifs de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance dans les quartiers prioritaires (Coordinateur CLSPD, Vidéo-protection, brigade de nuit de la police municipale, suivi nominatif, TIG etc.) et développer des actions spécifiques en lien avec les orientations du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Solliciter du Conseil Général de l'Essonne, collectivité compétente dans le domaine, la reconstitution d'une équipe d'éducateurs de prévention en lien avec la Communauté d'agglomération.

Renforcer les actions de prévention menées dans les établissements scolaires.

Favoriser la participation des habitants et des acteurs en valorisant les actions menées pour améliorer la communication en matière de tranquillité publique.

Améliorer la connaissance des phénomènes de la délinquance dans les quartiers prioritaires et sur le reste de la ville.

Axe stratégique : Vie sociale des quartiers

Mettre en œuvre les travaux de réhabilitation du centre social / Maison Pour Tous des Amonts.

Développer des actions en faveur de l'accès à la culture et à la création artistique.

Favoriser la création de jardins partagés sur l'espace public attenants aux bâtiments afin de s'approprier et résidentialiser ces espaces.

Développer des actions en faveur de l'accès au sport et des actions en faveur de la solidarité intergénérationnelle.

Soutenir la mise en place d'un espace pour les associations et soutenir la vie associative.

Pérenniser les agréments de la Caisse d'Allocation Familiale sur le volet social et familial des Centres Sociaux/Maisons Pour Tous.

Favoriser les liens et les actions à vocation intergénérationnelle dans les équipements municipaux

Axe stratégique : Habitat, transport et cadre de vie

Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat Intercommunal et à une politique de peuplement équilibré à l'échelle de l'agglomération avec un objectif de mixité sociale sur les quartiers en Politique de la ville. Développer et soutenir des actions qui permettront aux habitants d'entrer dans des parcours résidentiels.

Achever la dernière tranche du Projet de Rénovation Urbaine.

Mettre en place des moyens de suivi des copropriétés dégradées ou fragiles, dans les quartiers prioritaires et à l'échelle de la ville avec le soutien des services compétents de l'Etat et de la région Ile de France.

Lancer une étude sur la requalification du centre commercial de Courdimanche et de ses abords.

Conduire conjointement une étude de programmation portant sur la démolition et la reconstruction du foyer ADOMA des Ulis à l'échelle du territoire communautaire.

Poursuivre la mise en œuvre du dispositif de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et relancer notamment les « diagnostics en marchant ».

Etablir et prévoir avec l'Etat, les bailleurs et l'agglomération un programme pluriannuel d'actions et d'affectation des abattements de TFPB dont bénéficient les bailleurs sociaux du quartier prioritaire et mettre en place un suivi annuel.

Axe stratégique : Emploi, insertion et développement économique

Développer le partenariat et les actions de la Mission Locale des Ulis en renforçant le parrainage des jeunes.

Généraliser les clauses d'insertion dans les marchés publics en lien avec la plate-forme des clauses sociales pilotée par Atout PLIE.

Soutenir les ateliers sociolinguistiques qui favorisent l'accès à la formation et à l'emploi.

Contribuer au recrutement de jeunes sous contrat emploi d'avenir et autres contrats d'insertion et maintenir les postes d'adultes relais.

Poursuivre et développer l'accueil des « jobs d'été » et des stagiaires au sein des services communaux.

Mettre en place un dispositif de bourses aux stages pour soutenir les collégiens et lycéens dans leur découverte du « monde de l'entreprise ».

Encourager la création d'entreprises pour les jeunes en coordination avec la Communauté d'agglomération.

Développer des permanences de conseil à la création d'entreprises.

Etudier la mise en place d'une mini couveuse d'activités pour soutenir la création d'entreprises.

Renforcer les liens avec les entreprises du Parc d'Activités de Courtabœuf.

Axe stratégique : Valeurs de la République et citoyenneté

Soutenir des projets à « fortes valeurs » républicaines et citoyennes.

Mettre en place et accueillir des jeunes volontaires du Service civique, au sein de la collectivité dans le cadre de missions d'intérêt général et encourager les associations à les accueillir.

Poursuivre et soutenir les dispositifs « Permis Citoyen » et « BAFA Citoyen » et les projets favorisant l'autonomie et la mobilité des jeunes en contrepartie d'actions solidaires.

Installer et conforter les conseils de quartiers par des formations citoyennes et un accompagnement de leurs membres.

Mettre en place un Conseil citoyen dans le quartier prioritaire.

Mettre en place des instances participatives favorisant l'apprentissage de la citoyenneté et les valeurs de la République à destination des jeunes.

Favoriser l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication afin de réduire la « fracture numérique ».

Favoriser la formation d'écoles d'arbitrage au sein des différents sports en lien avec les fédérations et les associations sportives de la ville.

Développer des actions de type sport/citoyen en valorisant le fair-play.

Engagements soumis à l'annualité budgétaire et sous réserve des crédits disponibles.

Partager le suivi et l'évaluation des actions et projets soutenus dans le cadre de la Politique de la ville.

Transmettre tout indicateur susceptible de permettre à un observatoire du Contrat de ville de suivre la situation sociale des habitants des quartiers en veille active.

Porter une attention particulière à la prévention et à la gestion des impayés de loyers par les bailleurs en lien avec les travailleurs sociaux.

Maintenir un dispositif d'accompagnement à la scolarité, en lien avec les dispositifs qui favorisent la réussite scolaire, mettre en place un dispositif de veille éducative qui permette de lutter contre le décrochage scolaire, soutenir la parentalité en favorisant notamment les groupes de paroles de parents.

Mettre en place des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Nommer un référent santé au sein des services médicaux, favoriser l'attractivité du territoire pour les professions médicales, favoriser les échanges locaux entre les professionnels de la santé mentale.

Elaborer un diagnostic local de sécurité, mettre en œuvre un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, installer un dispositif de vidéo-protection, soutenir la prévention spécialisée et renforcer la police municipale.

Favoriser la démocratie participative à travers les conseils de quartier, le conseil consultatif de la jeunesse, le conseil municipal des enfants et la mise en place d'un conseil des aînés.

Mener des actions de proximité dans les structures de quartier, conforter l'action d'u centre social des Hautes Garennes et développer un fonctionnement comparable aux Larris avec la maison de quartier Gérard Philipe.

Soutenir la vie associative.


ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

Engagements financiers sous réserve des crédits ouverts en loi de finances

Engagements généraux

Pérenniser le financement de la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) intercommunale.

Accompagner la CAPS et les villes dans la mobilisation des fonds européens.

Maintenir une attention particulière sur les territoires dans l'accès aux futures expérimentations nationales et soutenir les actions innovantes portées par les collectivités.

Améliorer le travail partenarial par la mise en place de séances de travail Etat / CAPS / communes sur la programmation annuelle permettant d'aborder l'avance des projets, des difficultés fonctionnelles et administratives.

Contribuer au financement des projets associatifs, communaux et intercommunaux dans le cadre de la programmation annuelle de la Politique de la ville. Cela pourra se traduire par des conventions pluriannuelles pour certains acteurs structurants dont l'utilité des projets a été reconnue collégialement.

Créer un fonds d'initiatives locales pour le financement de micro-projets. Une partie des enveloppes de chaque financeur pourra être réservée en vue de financer des micro-projets dans les quartiers. Dans la mesure du possible l'utilisation de cette enveloppe fera l'objet d'une procédure administrative simplifiée.

Soutenir les projets associatifs innovants dans le cadre du Centre National pour le Développement du Sport.

Mettre en place et soutenir des formations à destination des professionnels au contact des populations.

Favoriser, sous réserve de projets cohérents, la création de postes d'adultes-relais.

Promouvoir le dispositif du Service Civique sous réserve que les dossiers et projets soient éligibles.

Soutenir, dans le respect des orientations de la Direction général des étrangers en France, via le BOP 104 et les co-financements du fonds Asile, Migration et Intégration, l'apprentissage du français pour les primo-arrivants, et par le FSE pour les actions d'accès à la formation professionnelle.

Provisionner des crédits d'ingénierie à hauteur de 10 000 euros pour l'élaboration d'un plan territorial de lutte contre les discriminations.

Assister la Communauté d'agglomération et les communes dans l'élaboration des déclinaisons locales des conventions interministérielles de droit commun.

Partager des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires.

Education

Mobiliser prioritairement les ressources départementales et académiques pour le remplacement dans les meilleurs délais des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés (objectif « 48h heures »).

Inscrire le collège Aimé Césaire des Ulis dans le dispositif de REP+ ou, à défaut, maintenir son inscription dans le Réseau d'Education Prioritaire sur toute la durée du Contrat de ville.

Mettre en œuvre le dispositif « Plus de maîtres que de classes ».

Favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

Poursuivre les actions entreprises pour la lutte contre le décrochage scolaire.

Mettre en cohérence les projets et les actions de l'Education nationale avec ceux conduits dans le quartier prioritaire au titre de la politique de la ville.

Maintenir le niveau de financement du Projet de Réussite Educative des Ulis (valeur 2014) sous réserve des crédits ouverts en loi de finances et de validation du Comité de pilotage annuel.

Maintenir le soutien financier aux Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité sous réserve des crédits ouverts en loi de finances et de validation du Comité de pilotage annuel.

Communiquer régulièrement aux communes qui le souhaitent les signalements de niveau 2 du protocole Mimosa pour plus d'efficacité dans la lutte contre l'absentéisme scolaire et la mise en œuvre du rappel à l'ordre.

Développer les partenariats avec les acteurs de la formation et de l'orientation (Chambres consulaires, grandes écoles, Faculté des métiers, Ecole de la deuxième Chance, Institut Villebon-Charpak, etc.) pour la réussite des jeunes sous statut scolaire ou en apprentissage.

Mettre en œuvre des actions impliquant les parents dans la scolarité de leur enfant (Mallette des parents, dispositif « Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la réussite des enfants »).

Mobiliser les moyens humains (médecins, infirmiers scolaires) et activer les dispositifs (CESC) de l'Education nationale sur un mode partagé avec les acteurs du Contrat de ville, en particulier sur les quartiers en Politique de la ville.

Maintenir le dispositif des « Cordées de la Réussite ».

Emploi et développement économique

Piloter la charte « Entreprises et quartiers ».

Contribution à l'application de la loi relative à l'économie sociale et solidaire promulguée le 31 juillet 2014.

Soutenir la création d'entreprises dans le cadre du droit commun (NACRE, ACCRE, etc.).

Soutenir le réaménagement de locaux et de commerces dans les quartiers par une collaboration avec EPARECA et/ou la Caisse des dépôts dans le cadre de la convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires.

Habitat et renouvellement urbain

Conduire conjointement une étude de programmation portant sur la démolition et la reconstruction du foyer ADOMA des Ulis à l'échelle du territoire communautaire.

Accompagner une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale dans le quartier prioritaire sans fragiliser les quartiers en veille active.

Généraliser le taux de TVA à 5,5 % pour l'accession au logement sur un périmètre élargi à 300 mètres autour du Quartier prioritaire.

Soutenir les copropriétés dégradées identifiées via l'observatoire de la Direction Départementale des Territoires.

Maintenir l'abattement de TFPB dans le cadre de plans d'actions concertés avec les bailleurs du Quartier prioritaire.

Sécurité et prévention de la délinquance

Soutenir financièrement, dans le cadre du FIPD, les dispositifs de vidéo-protection et les actions de prévention de la délinquance.

Mettre en œuvre l'agrandissement ou la relocalisation du commissariat de Police des Ulis.

Mobiliser les moyens humains et financiers pour l'application des conventions avec les ministères de la Justice et de l'Intérieur : étudier les conditions d'affectation d'un référent police/population et d'un travailleur social au commissariat des Ulis.

Poursuivre des partenariats entre l'Education Nationale et la Direction Départementale de la Sécurité publique sur les thématiques suivantes : interventions du référent Prévention sureté en partenariat avec la CSP de Palaiseau sur les addictions en milieu scolaire et au centre Loisirs Jeunes Police DDSP91

Mettre en place de nouveaux partenariats avec les bailleurs sociaux des quartiers prioritaires, vécus ou de veille active

Participation d'un représentant de Police aux procédures de rappel à l'ordre

Poursuivre la transmission de données sur les phénomènes de délinquance dans le cadre des instances du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance des Ulis : Point Police, Cellule de Tranquillité Publique, CLSPD restreint et d'autres instances comme les réunions hebdomadaires Police municipale et Police nationale

Prioriser certaines opérations dans les quartiers prioritaires, vécus ou de veille active (SLIC, contrôles routiers, opérations antistupéfiants)

Culture

Accompagner artistiquement et culturellement les habitants dans le cadre des transformations urbaines des quartiers.

Mobiliser l'appel à projet « Culture et lien social » pour faciliter la conduite de projets en direction des jeunes décrocheurs et en situation de difficultés sociales.



ENGAGEMENTS DU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE

Engagements et signature par avenant



ENGAGEMENTS DU CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- Politique éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- Amélioration du cadre de vie et mobilités,
- Cohésion sociale et citoyenneté.

Et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- Jeunesse
- Egalité femmes/hommes
- Lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique de la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- Développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- Réussite éducative, soutien à la parentalité
- Valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé)

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015 – 2020.

ENGAGEMENTS DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Partager des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation du Contrat de ville avec l'ensemble des signataires.

Développer sur le territoire de la Communauté d'agglomération une approche globale et cohérente en matière de santé en prenant en compte les besoins actuels, mais aussi les besoins liés aux projets d'aménagement.

Soutenir les actions locales de prévention et de promotion de la santé des collectivités territoriales et des associations intervenant sur le territoire défini ainsi que l'accompagnement des structures d'exercice collectif (centre de santé, maisons de santé, pôle de santé) dans le cadre des appels à projets.

Elaborer avec la Communauté d'agglomération un Conseil Local de Santé Mentale pour répondre à l'appel à candidature ARS et co-financer la création de celui-ci.

Mettre en place, à plus long terme, un Contrat Local de Santé Intercommunal à partir d'un diagnostic partagé des besoins de santé.

Développer les relations ville-hôpital pour améliorer la prise en charge des patients entre le Centre Hospitalier d'Orsay et la médecine de ville.

ENGAGEMENTS DE POLE EMPLOI

Les engagements de Pôle emploi s'inscrivent dans le cadre de la convention interministérielle, entre le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministre de la ville et Pôle emploi du 30 avril 2013.

Ces engagements feront l'objet d'une déclinaison opérationnelle locale à travers des fiches actions.

1- Assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires

Par des solutions adaptées à la diversité des territoires

Pôle emploi délivre son offre de service grâce à une implantation territoriale qui permet de recevoir les demandeurs d'emploi et les employeurs à proximité de leur lieu de résidence en application de schéma territorial adopté par son conseil d'administration

Pôle emploi est présent sur le territoire

- Par l'implantation de l'Agence des Ulis à proximité directe du Quartier prioritaire (depuis fin 2014)
- Au travers de co-traitants : les missions locales des Ulis et Vitacité à Massy et Cap emploi à Massy
- Et via des prestataires et des partenaires répartis sur le territoire

Pôle emploi s'engage à :

- Mettre en place des modalités d'intervention spécifiques, dans le cadre du contrat Ville permettant d'assurer la délivrance de service de Pôle emploi dans les quartiers de la politique de la ville, sur la base des résultats du diagnostic territorial de l'accessibilité des services et des besoins des demandeurs d'emploi,
- notamment en délocalisant des ateliers ou prestations, de façon ponctuelle (ateliers sur la recherche d'emploi, information sur le marché du travail, forum de recrutement) actions co construites et co animées dans le cadre de partenariat

L'objectif est d'optimiser la délivrance de service de Pole emploi, en partenariat avec les autres acteurs du territoire, et de rechercher la complémentarité des actions.

2- Renforcer et adapter les moyens et service de Pôle emploi aux besoins des quartiers prioritaires de la politique de la Ville

Par des actions permettant d'améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires

Pôle emploi s'engage à :

- Intensifier l'accompagnement renforcé en faveur des demandeurs d'emploi en difficulté ayant un fort besoin d'être accompagné
- Mobiliser et adapter les aides, des prestations, et des formations de droit commun au regard des besoins du public des quartiers prioritaires
- Développer, seul ou en partenariat, des actions d'information sur l'emploi et les dispositifs de formation, en faveur des demandeurs d'emploi des quartiers
- Mettre en place un accompagnement Intensif des Jeunes (AIJ) permettant d'accélérer et sécuriser l'accès à l'emploi durable pour les jeunes demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'intégration sur le marché du travail au moyen d'un accompagnement intensif vers et dans l'emploi ou la formation.
- Mettre en œuvre l'accompagnement global prévu dans la convention de partenariat signée entre Le Conseil Général et Pôle emploi permettant un accompagnement en binôme-Conseiller Pole emploi-référent social en vue de lever les freins à l'emploi des demandeurs d'emploi, notamment ceux résidents dans les quartiers prioritaires (quatrième modalité de suivi et d'accompagnement de l'offre de service de Pôle emploi)

L'un des axes stratégiques de Pôle emploi 2015, vise notamment à mieux accompagner les demandeurs d'emploi qui connaissent des difficultés sociales afin d'accélérer leur insertion professionnelle.

- Développer l'accessibilité à ses services via des outils numériques, dont une plateforme Web, offrant de l'information ou permettant des contacts sans déplacements pour les demandeurs : Entretiens Visio avec le conseiller, chats, e-modules d'orientation et de conseils, aide à la recherche d'emploi, organisation de web dating, salon en ligne
- Examiner l'opportunité de la mise en place de nouvelles prestations ou de nouveaux dispositifs innovants d'accompagnement des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires

3- Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques à leur profit

Pour une plus grande efficacité, Pôle emploi recherche la complémentarité des actions avec celles des acteurs présents sur le territoire

Pôle emploi s'engage à mobiliser la politique de l'emploi :

- Faciliter les créations d'activités et d'emplois en participant ou en organisant des réunions d'information sur la création d'entreprise, en lien avec d'autres partenaires
- Renforcer la mobilisation des leviers que constituent les emplois aidés, l'Insertion par l'activité économique
- Contribuer aux actions et aux réunions d'information en vue de développer l'alternance, en lien avec nos partenaires (CCI, CMA, branches professionnelles, etc.)
- Lutter contre les discriminations et le déficit de réseau professionnel du public de ces quartiers, par la mobilisation du dispositif de parrainage pour compenser des obstacles spécifiques d'accès à l'emploi
- Lutter contre la discrimination en faisant la promotion et en privilégiant la candidature de jeunes issus des quartiers prioritaires auprès des recruteurs
- Renforcer la mobilisation des emplois aidés (CUI-CAE/CIE), notamment le Contrat Starter pour les jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion
- Contribuer à l'augmentation des entrées de jeunes vers les dispositifs de la 2^e Chance (E2C, EPIDE)
- Mobiliser le dispositif Formation 2^e Chance confié à l'AFPA (nouvelle prestation AFPE prévoyant un accompagnement global intégrant une solution d'hébergement, une formation et un appui social)
- Mettre en place des plans d'actions concertés avec nos partenaires (ex : dans le cadre des EAV)
- Contribuer à la montée en charge des entrées dans le dispositif Garantie Jeunes : repérage et orientation des jeunes, participation aux commissions locales et départementales afin d'examiner le dispositif le plus adapté dans une logique de complémentarité, articulation de l'offre de service de Pôle emploi avec celle des missions locales dans le cadre de la Nouvelle Convention de partenariat Renforcé (2015 – 2017)
- Prescrire la nouvelle prestation de Suivi dans l'Emploi pour les demandeurs d'emploi de très longue durée ou sortants de dispositifs de l'IAE
- Contribuer à l'augmentation des entrées de jeunes en contrat Alternance, Contrat de Professionnalisation et Contrat d'Apprentissage en participant au dispositif Réussite en Apprentissage (mise en place du suivi préapprentissage au démarrage du contrat et participation en lien avec la Préfecture et la DIRECCTE aux opérations « Carrefour des Métiers »)
- Contribuer au développement de l'accès des jeunes au parrainage en s'appuyant dès sa mise en place sur la Plateforme Nationale

- Renforcer le partenariat avec Nos Quartiers ont du Talents (NQT) et développer des partenariats avec d'autres associations (ex : Club Face)



ENGAGEMENTS DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Partager des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires.

Conforter le partenariat avec le Centre Municipal de Santé des Ulis

Participer à l'organisation d'un forum sur la question de l'accès aux droits à une couverture maladie



ENGAGEMENTS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Education / jeunesse :

Soutien technique et au fonctionnement de diverses structures :

- Prestation de service unique aux structures d'accueil de jeunes enfants,
- Prestation de service ordinaire aux accueils de loisirs,
- Prestation de service, animation globale et coordination et animation collective famille pour les centres sociaux agréés,
- Prestation de service Relais assistantes maternelles,
- Prestation de service contrat enfance / jeunesse,
- Prestation de services aux lieux accueil enfants / parents.

Soutien financier et technique aux Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

Subvention dans le cadre de la Politique de la ville et du dispositif Ville/Vie/Vacances,

Soutien financier aux vacances et aux loisirs des familles et des enfants : dispositifs d'aide aux vacances familiales (AVF) et d'aide aux vacances enfants (AVE) et dispositif « ticket loisirs »,

Accompagnement technique et subventions dans le cadre des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (dispositif REAPP)

Accompagnement technique et Aide à l'investissement dans les champs de la petite enfance (structures d'accueil de jeunes enfants et relais assistantes maternelles) et des loisirs (accueil de loisirs), etc.

Accompagnement technique et Aide au fonctionnement dans le cadre de projets innovant lié au champ de la compétence de la CAF : conciliation vie familiale et professionnelle, soutien à la parentalité, etc.

Accès aux droits :

Instauration de rendez-vous des droits par la CAF notamment en direction des publics issus des quartiers prioritaires,

Accompagnement des équipes municipales à l'utilisation du site caf.fr pour favoriser l'accès, par les allocataires, aux fonctionnalités du site,

Offre de contact et/ou d'accompagnement par les équipes de travail social CAF, aux familles confrontées à des événements de vie (séparation, deuil, naissance) et aux bénéficiaires de RSA majoré avec enfant de moins de 3 ans dans leur insertion socio-professionnelle.



ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DES DEPOTS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourants au projet urbain des quartiers;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.



ENGAGEMENTS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE L'ESSONNE

Sous réserve des crédits disponibles permettant de déployer en tout ou partie les actions prévues.

Mobiliser les moyens prévus dans ses plans d'actions "Réussir en Banlieue" , à savoir, informer, accompagner les porteurs de projets dans le cadre de réunions, conférences, accompagnement individuel et diffusion d'une plaquette dédiée "je tu ils/elles financent mon entreprise"; faciliter le financement des projets par l'organisation de convention de financement « Réussir en banlieue » à la CCI Essonne, visant au rapprochement des porteurs de projets et structures de financement ;

et "Eveil à l'esprit d'entreprendre » dont l'objet est de sensibiliser les jeunes de 13 à 26 ans dans le cadre de réunions d'informations au sein des établissements scolaires, missions locales et la mise en œuvre d'un concours dédié associant des dirigeants d'entreprises.

Mobiliser les moyens du « point Apprentissage » pour : informer et accompagner les jeunes sur leur orientation professionnelle, au travers d'entretiens individuels et d'ateliers thématiques ; information sur les métiers, les formations, l'apprentissage, la recherche de stage et d'entreprise.

Assurer la promotion de l'alternance : sensibiliser et mobiliser les entreprises sur la problématique des stages et de l'alternance et informer les jeunes et les prescripteurs.

Dans le cadre des actions du département emploi-formation, co-organisation de « jobs datings » thématiques (handicap, apprentissage, industrie, etc...) et promouvoir les dispositifs «emplois » et ses formations auprès des entreprises.



ENGAGEMENTS DE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT

La Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Essonne s'engage à accompagner les quartiers prioritaires de manière concertée et propose un socle d'actions s'intégrant dans la thématique emploi et développement économique, et particulièrement le soutien à la création et la reprise d'entreprises artisanales.

Ce socle viendra en complément ou en superposition des engagements déjà portés par la CMA91 dans le cadre de conventions annexes antérieures et à venir passées avec les EPCI concernées.

Les actions proposées pour la reprise au sein d'un Contrat de ville, si tant est qu'elles correspondent à l'attente du territoire et qu'elles ne se télescopent pas avec le dispositif d'accompagnement des partenaires sont au nombre de sept :

1. L'animation d'ateliers sous la forme « Réunion des futurs installés » activés à la demande de l'EPCI et pouvant être réalisés au sein des quartiers. L'objectif étant de donner toutes les informations nécessaires à la réflexion d'un porteur de projet sur un espace-temps d'une

- matinée. Cette animation est celle qui est réalisée hebdomadairement dans les locaux de la CMA91 et sur programmation au sein de l'antenne Sud d'Etampes.
2. L'appui des équipes de la CMA sur la communication des obligations de qualification professionnelle en particulier sur les métiers réglementés, et préalables à la création
 3. Le relai sur la prise en charge des projets détectés en amont comme étant en difficulté d'aboutissement (compétences, qualification, prévisionnel d'activité, etc.)
 4. L'accompagnement spécialisé individuel sur les porteurs de projets en phase de concrétisation de leur étude de marché lors de la création de leur entreprise artisanale
 5. La sensibilisation des créateurs sur les embûches du parcours liées au régime d'autoentrepreneur
 6. L'accompagnement des partenaires de la thématique développement économique sur les thèmes liés à l'immobilier d'entreprise et aux prescriptions artisanales et ce, dans le cadre d'une prestation de service
 7. L'étude sur la mise en œuvre de formations complémentaires « futurs artisans » accessible par l'AIF et en lien avec les antennes locales de Pôle Emploi

A la demande des EPCI, des actions plus spécialisées pourront être rédigées sur des quartiers prioritaires après validation par le Bureau de la capacité de la CMA91 à délivrer les dites actions.

ENGAGEMENTS DES BAILLEURS SOCIAUX

Mettre à disposition un local/appartement situé sur le périmètre du QPV par un organisme HLM, pour la mise en place d'un appartement pédagogique. Ce dispositif, qui pourra bénéficier aux habitants de l'agglomération dans un périmètre plus large que celui du QPV, sera mis en place sous réserve de la construction d'un projet global par la collectivité et d'un portage et animation de l'appartement pédagogique par une association ou une structure du territoire.

Assurer la maîtrise d'ouvrage de leurs projets de rénovation et de restructuration intégrés dans le présent contrat.

Accompagner une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale sur les quartiers en Politique de la ville, sans fragiliser les autres quartiers et notamment les quartiers de veille active. A cette fin, une réflexion sera engagée, dès 2015, pour la mise en place d'une convention intercommunale, visant à articuler la politique en matière d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du Contrat de ville, telle que visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité, maintien de l'abattement de TFPB, définition concertée avec l'Etat et les collectivités d'un plan d'actions pour l'utilisation de l'enveloppe TFPB, et mise en place d'un comité de suivi annuel.

Mise en place de projets de développement social urbain dans les quartiers en Politique de la ville.



ENGAGEMENTS DE LA FACULTE DES METIERS DE L'ESSONNE

Liste des engagements adoptée par avenant

Les engagements de l'entreprise des Cars d'Orsay se déclinent au travers des axes suivants :

Accès à l'emploi :

Intégration de stagiaires issues des écoles de l'agglomération du Plateau de Saclay

Stages de découverte en entreprise pour les élèves de 3^e. En 2014, nous avons accueilli 4 stagiaires. Stages d'étude pour les élèves en Bac pro et niveau sup. En 2014, nous avons accueilli 4 stagiaires.

Recrutement féminin

Dans le cadre de l'égalité professionnelle homme / femme, mise en œuvre de recrutement qui favorise l'accès des femmes à nos métiers. En 2014, la part de recrutement des femmes représentait 35 % de la totalité de nos embauches.

Forums pour l'emploi

Participation active à des forums d'emploi sur l'agglomération

Participation active à des forums d'emploi sur les villes de l'agglomération : en 2015, Opération « 300 sourires vers l'emploi » et mise à disposition de 2 navettes à titre gratuit pour faciliter aux chercheurs d'emploi l'accès d'un grand forum de recrutement sur l'école Polytechnique.

Association FACE

Développement d'un partenariat avec l'association FACE Nord-Ouest 91 et, en 2015, proposition de mise à disposition occasionnelle de bus à titre gracieux.

Opérations caritatives

Bus de Noël

En partenariat avec Emmaüs, mise à disposition pendant une semaine, d'un bus spécialement décoré pour collecter des jouets sur les communes de l'agglomération.

Actions pédagogiques :

Dans les établissements scolaires de l'agglomération

Nous intervenons dans les établissements scolaires pour dispenser des informations et des consignes de sécurité sur le « savoir voyager en bus ».

Visite de l'entreprise par les scolaires

Accueil de classes de 3^e pour faire découvrir les métiers composants notre entreprise

Médiation avec les usagers :

Conforter l'action des agents de médiation

Les agents de médiation veillent à maintenir ou à restaurer un climat de confiance et de sécurité pour les voyageurs et le personnel de conduite.

CONVENTIONS D'APPLICATION DU CONTRAT DE VILLE

CONVENTIONS DE MOBILISATION DU DROIT COMMUN

Prenant appui sur les conventions d'objectifs pour les quartiers de la politique de la ville signées entre le ministre de la ville et les ministres concernés par la politique de la ville, des conventions de mobilisation du droit commun pourront être signées entre la Communauté d'agglomération, les communes signataires du Contrat de ville et les services déconcentrés et opérateurs de l'Etat.

Ces conventions de mobilisation du droit commun permettront d'adapter et de traduire concrètement le contenu des conventions interministérielles dans les quartiers prioritaires, vécus et de veille active de la politique de la ville, en fonction des orientations, objectifs et enjeux territoriaux spécifiques identifiés par le Contrat de ville.

PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITE

Conformément à l'article 12 de la loi du 21 février 2014 de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la Communauté d'agglomération s'engage à élaborer, en concertation avec ses communes membres, un pacte financier et fiscal de solidarité visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ces dernières.

Celui-ci tient compte des efforts de mutualisation des recettes et des charges déjà engagées ou envisagées à l'occasion de transferts de compétences, des règles d'évolution des attributions de compensation, des politiques communautaires poursuivies au moyen des fonds de concours ou de la dotation de solidarité communautaire ainsi que des critères retenus pour répartir, le cas échéant, les prélèvements ou reversements au titre du fonds national et du fonds régional de péréquation des ressources intercommunales et communales.

CONVENTION INTERCOMMUNALE DE MIXITE SOCIALE

Conformément à l'article 8 de la loi du 21 février 2014 de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le Préfet de département, les communes signataires et la Communauté d'agglomération, concluent avec le département, les bailleurs sociaux possédant ou gérant du patrimoine sur le territoire intercommunal et les organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort titulaires de droits de réservation sur ce patrimoine, une convention intercommunale en matière d'attributions de logements sociaux.

Les objectifs recherchés :

La mixité sociale et l'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, dont les mutations, en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain ;

Les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention.

Cette convention est conclue après consultation des associations de locataires affiliées à une organisation siégeant à la Commission nationale de concertation, des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées et des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

CONVENTION DE RENOVATION URBAINE

Si un ou des projets présentés par la commune des Ulis aux services de l'Etat pour bénéficier des crédits régionaux du deuxième Programme National de Rénovation Urbaine sont retenus, le concours financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) sera conditionné à la signature d'une convention pluriannuelle avec les collectivités territoriales concernées.

CONVENTIONS D'UTILITE SOCIALE

Les bailleurs du parc social peuvent conclure avec l'Etat une convention d'utilité sociale d'une durée de six ans renouvelable sur la base du plan stratégique de patrimoine et en tenant compte des programmes locaux de l'habitat.

Cette convention comporte notamment le classement des immeubles ou ensembles immobiliers, l'énoncé de la politique patrimoniale et d'investissement de l'organisme (comprenant notamment un plan de mise en vente de logements à leurs locataires), les modalités de la concertation locative avec les locataires et les engagements pris par l'organisme sur la qualité du service rendu aux locataires.

CONVENTION LOCALE D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TFPB

Sur la base du périmètre du QPV, les bailleurs sociaux bénéficient d'un abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie (TFPB), en contrepartie d'un engagement contractualisé dans le cadre du Contrat de ville pour améliorer le cadre de vie des habitants. Cet engagement sera inscrit dans une convention locale d'utilisation de l'abattement de TFPB, annexée au Contrat de ville. Les contours de cette convention seront précisés par le cadre national en cours de rédaction par l'Etat et l'Union Sociale pour l'Habitat.

PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Un plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations devra permettre :

- de développer à la fois une objectivation des discriminations vécues sur le territoire à partir d'un état des lieux-diagnostic impliquant les habitants et les acteurs des quartiers ;
- de renforcer une approche intégrée mobilisant le droit commun des services de l'Etat des collectivités territoriales ;
- d'élaborer un programme opérationnel d'actions contribuant directement à la prévention et à la lutte contre les discriminations à partir des crédits mobilisés par le droit commun et dans le cadre de la politique de la ville.

Le plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations doit prendre en compte les discriminations multiples et les obstacles à l'égalité dans les politiques publiques et reconnaître une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision. Enfin, il devra intégrer la dimension de la mixité et de l'égalité homme / femme dans toutes ses axes.

GLOSSAIRE

ACSE : Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

ALD : Affection de Longue Durée

ASV : Atelier Santé Ville

CESC : Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté

CDPS : Centre Départemental de Prévention et de Santé

CDT : Contrat de Développement Territorial

CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

CLS : Contrat Local de Santé

CLSM : Conseil Local de Santé Mentale

CLSPD : Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CSP : Catégorie Socio-Professionnelle

CSP : Circonscription de Sécurité Publique

CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

DELD : Demandeur d'Emploi de Longue Durée

DLS : Diagnostic Local de Sécurité

ESS : Economie Sociale et Solidaire

FACE : Fondation Agir Contre l'Exclusion

GUP : Gestion Urbaine de Proximité

IDH : Indice de Développement Humain

IRIS : Îlot Regroupé pour des Indicateurs Statistiques

LEAP : Lieu d'Accueil Enfants / Parents

MJD : Maison de Justice et du Droit

MOUS : Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale

NACRE : Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise

OIN : Opération d'Intérêt National

PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

PLS : Prêt Locatif Social

PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PMSMP : Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel

PRE : Programme de Réussite Educative

PTCE : Pôle Territorial de Coopération Economique

QPV : Quartier Prioritaire de la Politique de la ville

RAM : Relais Assistantes Maternelles

REAPP : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

REP : Réseau d'Education Prioritaire

RFL : Revenus Fiscaux Localisés

RRS : Réseau de Réussite Scolaire

SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Economique

SPIP : Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

VVV : Ville Vie Vacances

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

ZUS : Zone Urbaine Sensible

SIGNATURES

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Plateau de Saclay**

M. Michel BOURNAT

Le Maire des Ulis

Mme Françoise MARHUENDA

**Le Président du Conseil Départemental
de l'Essonne**

M. François DUROVRAY

Le Recteur de l'Académie de Versailles

M. Pierre-Yves DUWOYE

**Le Directeur général de l'Agence
Régionale de Santé**

M. Claude EVIN

Le Préfet de l'Essonne

M. Bernard SCHMELTZ

Le Maire de Palaiseau

M. Grégoire DE LASTEYRIE

**Le Président du Conseil Régional Ile-de-
France**

M. Jean-Paul HUCHON

Le Procureur de la République

M. Éric LALLEMENT

Le Directeur territorial de Pôle emploi

M. Jean-Luc RAVIS

**Le Directeur de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie de l'Essonne**

M. Christian COLLARD

**Le Directeur de la Caisse d'Allocations
Familiales**

Mme Christine MANSIET

**Le Directeur Régional Ile-de-France de la
Caisse des Dépôts et Consignation**

M. Régis PELISSIER

**Le Président de la Chambre de Commerce
et de l'Industrie de l'Essonne**

M. Philippe LAVIALLE

**Le Président de la Chambre des Métiers et
de l'Artisanat de l'Essonne**

M. Laurent MUNEROT

**La Directrice territoriale de France
Habitation**

Mme Laurence LIMBOURG

Le Directeur Général d'OPIEVOY

M. Serge AGUILAR

**Le Directeur départemental
d'Immobilier 3F**

M. Pierrick BOUTELEUX

Le Directeur régional d'ADOMA

M. Thierry BERGEREAU

Le Directeur Général de LOGIREP

M. Christian GIUGANTI

La Directrice Régionale d'EFIDIS

Mme Françoise TAVERNIER

Le Directeur Général d'OSICA

M. Jean-Alain STEINFELD

Le Directeur Général d'OGIF

M. Antoine PINEL

La Directrice de Toit et Joie

Mme Michèle ATTAR

Le Directeur Général de VILOGIA

M. Philippe REMIGNON

**Le Directeur Général de
DOMNIS (Foyer pour Tous)**

M. Géraud DE BAILLIENCOURT

Le Directeur Général d'Alliade Habitat

M. Patrice TILLET

**Le Président de la Faculté des Métiers de
l'Essonne**

M. Max PEUVRIER

Le Directeur de Transdev, Les cars d'Orsay

M. Grégory DEPIERE